

SÉANCE ORDINAIRE

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2012

Présidence de M. Guillaume GAROT, maire

Le lundi vingt-sept février deux mille douze, à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué par lettre adressée au domicile de chacun de ses membres le vingt février deux mille douze, comme le prévoient les articles L.2121-10 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance publique, sous la présidence de M. Guillaume GAROT, Maire.

Étaient présents :

Guillaume GAROT, maire, Yan KIESSLING, Françoise ERGAN, Jean-Christophe BOYER, Gisèle CHAUVEAU, Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Loïc BEDOUET, Nicole PEU, Jean-Yves LEFEUVRE, Sylvie DESLANDES, Sid-Ali HAMADAÏNE, Françoise MARCHAND, Emmanuel DOREAU, adjoints ; Simone TOUCHARD, Georges POIRIER, Claudette LEFEBVRE, Guy GOURNAY, Jocelyne DOUMEAU, Émilie ANTONIO, Jacqueline LOUAISIL, Catherine ROMAGNÉ, Serge LAUNAY, Jean-François GERMERIE, Florence FABRE-DUREAU, Hubert BRILLET, Idir AÏT-ARKOUB, Marielle ROLINAT, Florian DEROUET, Quentin MAUJEUL, Pascale CUPIF, Amparo MORICE, Didier PILLON, François ZOCCHETTO, Chantal GRANDIÈRE, Jacques PHÉLIPPOT, Martine MAUGUIN, Xavier DUBOURG, Samia SOULTANI-VIGNERON et Marie-Cécile CLAVREUL, conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Zohra BOUTIMAH et Hamza CHAÏRI, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

- Mandy LORIOU, conseillère municipale, par Serge LAUNAY, conseiller municipal,
- François d'AUBERT, conseiller municipal, par Samia SOULTANI-VIGNERON, conseillère municipale,
- Gwendoline GALOU, conseillère municipale, par Chantal GRANDIÈRE, conseillère municipale.
- Quentin MAUJEUL, conseiller municipal, quitte la séance à 20 h 20 et est ensuite représenté par Yan KIESSLING, adjoint.
- François ZOCCHETTO, conseiller municipal, quitte la séance à 20 h 20 et est ensuite représenté par Xavier DUBOURG, conseiller municipal.

Martine MAUGUIN et Hubert BRILLET sont élus secrétaires.

M. le Maire : *Très bien, commençons par l'adoption des procès-verbaux des séances du conseil municipal en date des 14 novembre 2011 et 12 décembre 2011. Vous les avez reçus et vous les avez lus, avez-vous des observations à présenter ? Non.*

Je considère qu'ils sont adoptés.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE)

M. le Maire : *Passons au compte-rendu des décisions municipales, qui sont numérotées de 139 / 11 à 144 / 11, et de 1 / 12 à 9 / 12. Avez-vous des questions ou des observations que vous aimeriez apporter ou formuler ? Marie-Cécile Clavreul.*

Marie-Cécile Clavreul : *J'aimerais intervenir sur la convention de mise à disposition d'équipements entre la ville de Laval et l'association Abeilles Mayennaises. Je tenais à faire une remarque sur cette décision car c'est un avenant à une convention déjà existante et il manque des détails sur les modalités techniques. Nous voyons bien qu'il s'agit d'équipements municipaux mis à disposition, mais nous ignorons le type d'activités, les quantités, etc. Nous n'avons pas d'éléments très précis, sauf sur les objectifs.*

De plus, nous aimerions connaître les éléments en termes de sécurité qui existent, en lien avec la co-existence Abeilles Mayennaises et habitations. Dans certaines villes, des arrêtés préfectoraux ont été pris engageant des contraintes très précises et je voulais savoir s'il y avait des choses de cette nature envisagées pour le cas présent.

M. le Maire : *Claude Gourvil a suivi le dossier. En son absence momentanée, je vais demander à Yan Kiessling de vous apporter des éléments de réponse.*

Yan Kiessling : *Effectivement, les Abeilles Mayennaises vont être relogées à la tour Renaise, ce qui va permettre à des groupes, notamment scolaires, de pouvoir être initiés à ces pratiques, de mettre en valeur un lieu difficilement accessible sans accompagnement car il est assez exigü, seuls des groupes accompagnés peuvent aller sur la tour Renaise. Il y aura des ateliers pédagogiques qui seront proposés, ainsi que des expositions sur cette thématique. Toutes les précautions seront prises bien entendu au regard de la législation.*

Marie-Cécile Clavreul : *S'agit-il d'un rucher ?*

Yan Kiessling : *Ce n'est pas un rucher. C'est bien l'association Abeilles Mayennaises qui montre la façon de travailler avec les abeilles, de manière très pédagogique et en direction des jeunes publics.*

Marie-Cécile Clavreul : *Ce n'est donc pas un rucher qui va s'installer ?*

M. le Maire : *Non, c'est un local pour l'association et les activités de l'association, mais il n'est pas question d'accueillir dans la salle une ruche.*

Marie-Cécile Clavreul : *Ici c'est un avenant, il existait déjà une convention sur la mise à disposition et nous n'avons pas d'éléments sur la convention principale, c'était mon propos.*

M. le Maire : *Mais la convention principale n'est pas modifiée, il s'agit de l'attribution d'un local pour que l'association puisse développer ses activités, en termes pédagogiques et éducatifs au sens large, en direction des jeunes publics.*

Marie-Cécile Clavreul : *Quelle est la nature de la convention principale exactement ? Concernait-elle aussi la mise à disposition de salles ?*

M. le Maire : *Françoise Marchand va le préciser, mais il s'agit d'un partenariat entre la ville et l'association Abeilles Mayennaises, qui a pour but de valoriser l'apport de l'abeille dans l'environnement urbain, c'est très important.*

Françoise Marchand : *Aujourd'hui, les formations qui sont dispensées par l'association Abeilles Mayennaises se font chez un privé, route de Tours, un apiculteur qui accueille les Abeilles Mayennaises, mais les formations auront lieu à partir de la signature de la convention à la tour Renaise. Concernant les ruchers, il y a le rucher médiéval situé au Vieux-Château, mais qui n'est pas accessible, et le rucher partagé actuellement dans les jardins de Beaugard, qui est appelé à partir plus loin ultérieurement.*

Marie-Cécile Clavreul : *Ma question rejoignait votre propos sur la sécurité. Certaines villes, lorsqu'il y a des installations de ce type, organisent des points sécurité particuliers pour la co-existence ruchers et...*

M. le Maire : *Il n'y aura pas de rucher.*

Françoise Marchand : *Là, il n'y aura pas de rucher, non, non.*

M. le Maire : *D'autres questions sur les décisions municipales ? Qui veut s'exprimer ? Personne. Si, qui veut s'exprimer ? François Zocchetto.*

François Zocchetto : *Cela concerne la décision n°144 sur la convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire pour l'exploitation d'une gare routière en gare de Laval. Je précise d'emblée que l'utilisation du terme « gare routière » est un peu audacieux pour ceux qui connaissent les lieux, il s'agit simplement de déplacer ce qui était l'utilisation d'un terrain vague vers un autre quasiment, mais il est fort heureusement un peu plus proche de la sortie de la gare.*

Je prends la parole un bref instant sur le sujet car cette décision est l'occasion de mettre une fois de plus en évidence la situation de Laval où rien ne se passe concernant la préparation de l'arrivée de la LGV (ligne à grande vitesse), contrairement à d'autres villes voisines. À chaque conseil, il est vrai, nous faisons ce constat et avons le sentiment que les choses n'avancent pas.

La semaine dernière, le maire de Rennes a fait une présentation très intéressante sur le pôle d'échanges multimodal (PEM) et plus généralement sur l'aménagement du quartier de la gare de Rennes. Comme je ne doute pas M. le Maire que vous puissiez trouver facilement une inspiration auprès du maire de Rennes, je vais me permettre de vous dire ce qu'ils ont fait, le résultat d'une réflexion engagée depuis des années.

Ils ont conclu et finalisé un accord avec huit contractants nationaux, qui reviennent d'ailleurs aussi dans nos débats, pour créer un PEM sur le site de la gare de Rennes. L'avant-projet est quasiment terminé, ce qui signifie que l'aménagement de la gare, qui nécessitera un investissement de 107 millions d'euros à Rennes, verra une livraison des premiers travaux courant 2013, je cite « le bâtiment accueillant les voyageurs devant être opérationnel pour l'arrivée du TGV courant 2017 ». Je ne détaille pas, il est prévu un parc de stationnement, etc. Bref, il s'agit d'un projet global ce que tout le monde attend pour la ville de Laval.

La convention est signée, l'avant-projet sommaire est quasiment terminé et les travaux vont commencer d'ici à quelques semaines. Ici, à Laval, notre pôle d'échanges multimodal est un terrain vague avec un simulacre de tracé à la peinture qui s'efface sur le sol. Franchement, pour ceux qui utilisent ce lieu, ce n'est vraiment pas agréable, et cela ne donne guère une image glorieuse de la ville et de l'agglomération.

Plus généralement à Rennes, je prends cet exemple car la ville a un phasage comparable à ce que nous devrions avoir ici puisque les habitants auront la LGV en même temps que nous. À Rennes donc, il est prévu d'aménager autour de la gare 58 hectares avec la construction de 25 000 m² de bureaux, de commerces, de services, d'équipements, mais aussi de 1 200 logements, sans compter les voies d'accès qui sont planifiées aux entrées Nord et Sud, comme nous. Pour arriver à ce projet, ils ont créé, il y a quelques années, une ZAC, cette ZAC que vous avez vous-même supprimée il y a maintenant deux ans.

Je voulais juste dire, ce soir, au conseil municipal, que nous sommes complètement endormis, et ce que je dis pour Rennes se passe aussi plus modestement à Sablé-sur-Sarthe qui semble avoir beaucoup d'ambition, car la ville vient de mettre en place un pôle d'échanges multimodal près de sa gare. La ville ne doute pas que certains trains s'arrêteront chez elle !

M. le Maire : *Quand vous parlez de Rennes, vous avez de bonnes références, François Zocchetto, je vous félicite. Je vais laisser Jean-Christophe Boyer vous préciser l'état d'avancement du dossier, mais pour être synthétique, sachez que nous travaillons d'arrache-pied pour qu'à la fin du mois de juin nous présentions un projet global d'aménagement du quartier de la gare autour du futur pôle d'échanges multimodal. C'est très important car la ville de Laval accueillera la ligne à grande vitesse courant 2017 et nous serons prêt à cette échéance, en 2017, pour accueillir les trains qui nous mettrons à 1h10 de Paris Montparnasse.*

Le projet global d'aménagement comprendra une zone d'activités économiques avec des bureaux, comme ils existent aujourd'hui dans toutes les villes qui ont ce type d'équipements, des activités commerciales. Il faudra sans doute imaginer aussi quelques logements à proximité du PEM, un nouveau quartier sortira de terre.

J'ajoute que sur ce type de dossier, l'expérience lavalloise nous apprend, et ce n'est pas vous qui allez me démentir, Monsieur Zocchetto, qu'il faut être déterminé autant que prudent. Je n'ai pas envie de faire subir aux Lavallois ce que l'ancienne équipe municipale leur fait subir, à savoir le « bouillon » de la ZAC de la gare, et les millions qui s'ajoutent aux millions du déficit de cette opération mal pilotée et mal gérée. Fort de cette expérience, je préfère une attitude faite à la fois de détermination et à la fois de grande rigueur sur ce projet. C'est exactement comme cela que nous travaillons. Jean-Christophe Boyer, chargé de piloter ce projet au nom des élus, va nous dire où nous en sommes précisément.

Jean-Christophe Boyer : *Vous avez presque tout dit M. le Maire. François Zocchetto se complait à nous faire ce laïus à chaque introduction du conseil municipal, mais il ne se passe pas une semaine, voire même une journée, sans que ce dossier avance. Nous nous y sommes engagés, le projet global d'aménagement de la gare sera validé à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet par le comité de pilotage Laval grande vitesse. Nous sommes actuellement en réflexion sur le bâtiment voyageurs et la gare routière avec une étude. Une réunion avait lieu d'ailleurs aujourd'hui avec l'ensemble des autorités organisatrices de transport, pour en définir les contours extrêmement précis. Le protocole passerelle nous permet d'aller solliciter des financements et les premières solutions vont très bientôt voir le jour. L'ensemble de tout ce qui traite aujourd'hui de la gare est lancé sur des rails à grande vitesse !*

D'autre part, nous avons trouvé une solution temporaire, qui était le moindre mal, le passage du boulevard Maréchal Leclerc, ce qui était à l'époque les halles de fret pour protéger les personnes utilisant les cars en liaison avec la gare. Insatisfaits de cette solution, l'été dernier nous avons rapproché l'écart de la gare, en supprimant ce qui était un parking sauvage. Nous ne sommes pas sourds aux difficultés des personnes qui subissent ce transport. Alors que vous aviez laissé ce dossier en plan et notamment le stationnement des cars le long de l'avenue du Maréchal Leclerc, nous avons trouvé des solutions que nous avons d'ailleurs reconnues comme imparfaites. Nous irons encore plus loin dans les prochaines semaines, cette gare routière définitive verra le jour, mais là aussi, il s'agit d'être extrêmement prudent : quand j'observe par exemple la gare du Mans et le nombre de quais inutilisés créés pour les cars, je préfère aujourd'hui réfléchir à une solution où les cars stationneront peu de temps pour réserver des mètres carrés à l'activité économique ou à l'activité commerciale.

Sur Rennes, évidemment c'est un bon exemple, j'ai eu des accointances professionnelles avec la Bretagne. Le pôle d'échanges multimodal de Rennes est un dossier consensuel, porté par Edmond Hervé, Josselin De Rohan et Jean-Yves Le Drian, depuis 1998, soit dix ans sous votre gestion et quelques années sous la nôtre. Oui, effectivement, aujourd'hui nous avons dû absorber, et la suppression de la ZAC telle qu'elle l'était en est une des conséquences, les cinq millions d'euros de déficit concernant le parking de la gare. Nous avons dû gérer au plus pressé face à un certain nombre de difficultés. Je rappelle que nous gérons encore des travaux liés à ce parking, il y avait peut-être à l'époque une forte pression pour qu'il ouvre assez rapidement. Toujours est-il que c'est un dossier que nous menons quotidiennement pour être largement prêts : les premiers usages de la gare nouvelle formule se feront courant ou fin 2013, alors que le premier TGV commercial n'est attendu que pour la fin de l'année 2017.

M. le Maire : *Merci beaucoup, nous poursuivons s'il n'y a pas d'autres questions ? Madame Clavreul.*

Marie-Cécile Clavreul : *Je voulais faire des remarques concernant la décision n°8. Il s'agit de la mission de recrutement du directeur général des services techniques de la ville de Laval. J'aurais pu faire un copié-collé des remarques que l'opposition avait faites lors du dernier conseil municipal et de l'avant-dernier, celui du 14 novembre 2011, puisque vous avez pris la même décision en remplaçant « directeur général des services », par « directeur général des services techniques », mais je ne ferai pas comme vous, M. le Maire, et je développerai.*

Pour nous, il y a du mépris dans cette nouvelle décision pour cette assemblée. Vous nous indiquez lors de ce conseil municipal du 14 novembre et je vous cite, « pour ce qui est de ce type de poste à haute responsabilité, l'usage veut aujourd'hui que les collectivités aient recours à des cabinets spécialisés dont c'est précisément le métier de présenter des candidatures en fonction d'un cahier des charges extrêmement précis, que l'on est en droit de demander pour ce type de poste ».

En modifiant seulement l'objet du marché, vous passez ainsi à « directeur général des services techniques » au lieu de « directeur général des services » sans aucune autre incidence dans la décision et dans le contrat. Le contrat avec le cabinet de recrutement apparaît très interchangeable. Vos propos du dernier conseil municipal relèvent plutôt du rideau de fumée pour tenter de justifier une décision qui ne l'était pas et relèvent aussi du mépris pour l'ensemble du personnel municipal.

Après avoir choisi un membre du personnel pour assurer les fonctions de directeur général des services, ne serait-il pas judicieux de pourvoir en interne le poste de directeur général des services techniques ? Vous persistez en recourant à un cabinet de recrutement, le même d'ailleurs ? Est-ce un manque de confiance dans le personnel municipal et ses multiples compétences ? Aucune explication quelle qu'elle soit ne pourra nous convaincre. Non, effectivement, vous en avez donné une et elle n'avait pas de justification ! C'est encore et toujours un prestataire de service que le contribuable lavallois va payer pour un montant de plus de 15 000 euros. Ceci d'autant plus, et nous le rappelons, que la nécessité d'y recourir nous échappe totalement et encore plus maintenant puisque le recrutement du directeur général des services a eu lieu en interne !

M. le Maire : *Si aucune explication ne pourra vous convaincre, selon vos propres mots, faut-il que je vous réponde Madame Clavreul ?*

Marie-Cécile Clavreul : *Ne me parlez plus du cahier des charges extrêmement précis en tout cas, car je ne vous croirai pas.*

M. le Maire : *C'est un souci de bonne gestion, vous l'aurez compris. Bien évidemment, je souhaite que nous utilisions au mieux l'argent public municipal. Cela signifie que dans la convention qui nous lie avec le cabinet de recrutement, les modalités financières restent inchangées, je souhaite que l'expertise du cabinet Progress soit mise à profit pour recruter dans les meilleures conditions possibles, celui ou celle qui deviendra directeur général des services techniques. Pour préciser les choses, sachez que nous attendons toutes les candidatures présentées par ce cabinet pour la mi-mars, et j'aurais à choisir parmi ces candidatures dans les jours qui suivront cette échéance. Je considère que nous n'avons pas perdu de temps et que nous gagnons en efficacité.*

Marie-Cécile Clavreul : *Comparé à un recrutement en interne, non.*

M. le Maire : *Ainsi, nous pourrions mieux répartir la charge de travail, devenue très lourde pour notre directeur général des services, qui fait aussi fonction de directeur général des services techniques.*

D'autres questions ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

Avant de dérouler notre conseil et de voir l'ensemble des délibérations, je voudrais vous faire un point assez général sur le sens même des délibérations que nous allons examiner ce soir. Au mois de décembre, nous avons voté le budget, ce qui n'était pas précisément le cas jusqu'en 2008, car nous avons l'habitude de voter les budgets jusqu'au mois de mars de l'année en cours. J'ai pris le parti de faire voter les budgets le mois précédent la fin de l'année, de telle sorte que nous puissions nous mettre au travail dès janvier, ce qui veut dire qu'en ce mois de février, nous votons les délibérations qui nous permettent d'engager les chantiers inscrits au budget 2012.

Je rappelle que nous travaillons dans un contexte financier extrêmement contraint, et cette année sera sans doute la plus difficile de notre mandat. Rendez-vous compte, il nous faudra faire face cette année au prêt in fine d'1,750 million d'euros au titre de Beaugard, à une provision pour le prêt toxique Euro-Franc Suisse contracté en 2006, et au remboursement de la dette qui contraint de manière massive les finances municipales.

Dans ce contexte, que faisons-nous ? D'abord, nous continuons d'agir, mais nous avons également fait le choix de stabiliser les taux d'imposition. Ce soir, je vous proposerai de ne pas augmenter les taux d'imposition à Laval.

Peut-être cela vous fait-il sourire ? Je peux vous répondre que c'est un choix très engageant pour la municipalité, cela l'oblige chaque jour à beaucoup de rigueur dans sa gestion.

Quelles sont les orientations que nous avons données pour le budget en cours, au-delà de ce gel des taux d'imposition ?

Premièrement, le maintien du soutien aux associations : d'autres collectivités ont fait des choix différents en baissant leurs aides, mais nous considérons à l'inverse que dans une période de crise nous avons besoin de soutenir le tissu associatif qui constitue le lien social et le renforce tous les jours. Nous maintenons donc le niveau des aides à nos associations.

Deuxièmement, la rénovation de tous nos quartiers, centre-ville compris.

Enfin troisième orientations, nous nous efforçons de réduire l'endettement global de la ville.

Voilà les orientations votées et que nous allons décliner ce soir.

Pour donner quelques exemples concrets des délibérations que nous allons voter :

La poursuite de la rénovation des Pommeraies : cinq millions d'euros sont affectés, entre les années 2012 et 2013, à la transformation de ce quartier. Un projet de grande ampleur conduit avec l'État.

Au titre des travaux qui vont renouveler et modeler le visage de la ville, je voudrais insister sur la requalification de la rue Crossardière, qui est une entrée entre la gare et l'autre partie du centre-ville rive droite. Nous allons requalifier complètement la rue Crossardière, pour que nous puissions de façon harmonieuse assurer les circulations automobile, piétonne, cycliste et des TUL. C'est une nouvelle façon de vivre la ville et de se déplacer en ville, dont nous verrons la première expression rue Crossardière. Il s'agit d'un chantier considérable de plus d'un million d'euros : 1,1 million d'euros. Les travaux démarreront en septembre.

Toujours au titre des chantiers structurants, nous allons avancer sur le Château-Neuf, marqué cette année par la phase de l'archéologie préventive. Nous avons conduit la concertation au cours d'une dizaine de réunions qui ont mobilisé les riverains, les commerçants et au-delà, les associations locales. J'ai par ailleurs sollicité l'avis du conseil des sages qui s'inscrit pleinement dans la philosophie du projet mené, soulevant des préoccupations sur l'aménagement de la place du végétal, de l'eau, et de la lumière sur cette place. Un travail très intéressant. Après avoir collecté l'ensemble des contributions, des demandes, et des inquiétudes, en particulier sur le stationnement, nous allons pouvoir finaliser le projet définitif.

Un mot sur le stationnement, car il a fait l'objet de débats et de craintes dans le centre-ville autour de quelques personnes. Je tiens à rappeler quelques chiffres : jusqu'à présent, autour des places des Acacias et de la Trémoille, nous avons cinquante-six places aux Acacias auxquelles il faut ajouter les places de la Trémoille, soit soixante-trois places, dont onze vertes. Demain, avec le nouveau projet et dans un périmètre très proche des Acacias et de la Trémoille, nous recréons soixante places, dont quinze places vertes. Nous avons entendu les préoccupations et inquiétudes qui ont été exprimées et nous y répondons car nous avons le souci de trouver le bon équilibre entre la valorisation du patrimoine, élément majeur du patrimoine lavallois, et en même temps, l'activité commerciale de la place, la qualité urbaine et le vivre ensemble. Je souhaite que la place de la Trémoille et l'esplanade du Château-Neuf deviennent un nouveau et un très beau lieu de vie ouvert à tous, aux Lavallois, et à tous ceux qui viennent passer du temps dans notre ville.

Voilà pour les chantiers structurants, mais dans ce budget vous verrez aussi des travaux de proximité et du quotidien. Les Lavallois sont très attentifs à ce que nous pouvons faire pour améliorer chaque jour la vie dans nos quartiers. Notamment, 250 000 euros affectés à des travaux de voirie. L'entretien de la voirie et des trottoirs est un budget important, mais c'est une attente forte des Lavallois. Par ailleurs, la voirie a beaucoup souffert du gel, le gel étant l'ennemi de la voirie. Nous aurons donc beaucoup de voiries à réparer voire à remplacer.

Même chose pour les travaux de maintenance de nos bâtiments et j'insiste en particulier ce soir sur les travaux de toitures. Nous n'en parlons pas souvent. Au titre de la bonne gestion, mieux vaut avoir une toiture en bon état. Pour ces travaux de la vie de tous les jours, nous dégageons un crédit global de 325 000 euros. Ils seront affectés à la bibliothèque Albert Legendre, au groupe scolaire Badinter, au bâtiment des Francs Archers, au gymnase Jules Renard, au groupe scolaire Dolto, etc. Partout où il y a un besoin, nous intervenons.

La rénovation de fond en comble de la maison de quartier des Fourches, lieu du « vivre ensemble » : la ville engagera, dans cet exercice, 250 000 euros pour rénover tous les espaces extérieurs et réaliser des travaux sur la structure extérieure de la maison de quartier.

Enfin le patrimoine, 280 000 euros seront destinés à la rénovation du premier des deux bateaux lavoirs. Vous avez appris ce matin par un organe de presse que nous avons pu, grâce à la générosité des sœurs de la Miséricorde, retrouver deux cuves qui remplaceront celles qui ont été découpées et volées. Je remercie de façon très chaleureuse et du fond du cœur la congrégation de la Miséricorde, c'est un magnifique cadeau qu'elles font ici aux Lavallois. J'ai croisé dans la journée quelques Lavallois qui m'ont dit leur bonheur de savoir que les bateaux lavoirs pourraient retrouver des cuves en tout point identiques à celles qui ont été volées.

Voilà pour l'ensemble des travaux que nous allons conduire pour aménager et améliorer la vie quotidienne à Laval. Ce soir, nous aurons également un éclairage particulier sur le soutien aux associations. J'insiste, car elles sont « le lien social » et là-aussi, « la vie quotidienne à Laval », les associations participent au rayonnement de notre ville.

Nous prendrons du temps pour évoquer un sujet dont nous ne parlons sans doute pas assez, l'égalité entre les hommes et les femmes. Il sera mentionné ce soir l'ensemble des actions et des politiques menées à Laval pour soutenir cette égalité.

J'en ai terminé avec le programme de ce conseil municipal. Nous allons pouvoir démarrer sans attendre avec les délibérations de la commission cadre de vie - écologie urbaine.

M. le Maire : *C'est Françoise Ergan qui rapporte sur un immeuble que nous allons acquérir auprès de M. et Mme Laubretton.*

Madame Grandière.

Chantal Grandière : *Je voudrais revenir sur l'attractivité du centre-ville, j'insiste sur le fait que le centre-ville est comme tout quartier, un « tout », il réunit usagers, commerçants, habitants, services publics, etc. Tous s'accordent à reconnaître que la réhabilitation de la place de la Trémoille est nécessaire. En revanche, votre vision unilatérale autour d'un seul et unique projet « dit de concertation » est loin de faire l'unanimité et de nombreux Lavallois nous interpellent à ce sujet. Comment d'une manière comptable, avec quelques personnes satisfaites, et si peu, vous faites d'une minorité une majorité ? Pour preuve, l'engouement de la nouvelle association « Cœur de Laval » créée depuis à peine plus d'un mois et qui compte déjà plus de 450 adhérents.*

Par souci du déjà dit, je ne reprendrai pas mon intervention du conseil municipal du 14 novembre dernier que vous qualifiez de « beaucoup d'approximations, de contrevérités et sans doute pas mal aussi de désinformations » ce sont vos propres propos M. le Maire. Cependant, plus de trois mois après, force est de constater qu'aujourd'hui mes propos restent d'actualité. Seule concession, celle d'un compromis fait afin que le marché puisse conserver la même taille qu'aujourd'hui et permette ainsi aux commerçants non sédentaires de poursuivre leur activité et donc de travailler.

Le travail est une valeur précieuse, et ce n'est pas vous qui me direz le contraire, pour autant un tel projet doit être fait en concertation avec certains partenaires institutionnels qui n'ont pas été associés dans cette démarche (Chambre de commerce et d'industrie, Chambres consulaires, Conseil général, les services de Laval Agglomération, les associations de commerçants, etc.). Vous êtes coutumiers des cabinets extérieurs qui coûtent une fortune aux contribuables lavallois, alors qu'autour de vous des institutions comme la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), compétente en matière de commerce, de fréquentation consumériste et d'études de flux, pourrait vous apporter une aide précieuse et de l'expérience afin que ce réaménagement ne se traduise pas par des suppressions d'emplois à moyen et long terme.

En revanche, notre préoccupation est l'iniquité du nombre de places vertes attribuées. Treize places, là vous avez parlé de quinze places pour trois commerçants et aucune pour l'autre côté de la place où ils sont du reste deux fois plus nombreux, sans compter les clients de la rue du Val de Mayenne qui stationnent pour emprunter le Roquet du Palais et rejoindre cette rue, sans parler des commerçants de la rue des Déportés. Est-ce une preuve de justice et d'équité ?

Vous affirmiez que chaque pharmacie ne disposait pas d'une place devant chez lui, alors si nous allons plus loin dans votre raisonnement, et je suis à l'extrême par égalitarisme, ceux qui ont des places devant leur commerce, les verront-ils supprimer demain ?

Par ailleurs, pour rester sur le stationnement, vous avez annoncé 415 places disponibles dans les parkings de Méduane, avec des tarifs mensuels allant de 17 à 22 €. Il s'avère qu'après renseignements, cette disposition ne peut être mise en place dans la configuration actuelle des statuts de Méduane Habitat. Après votre effet d'annonce, quelle possibilité réelle reste-il aux usagers du centre-ville ?

Les prix pratiqués par la délégation de service vont pénaliser employés, habitants, commerçants et usagers. Vous supprimez cinquante-deux places et annoncez qu'il y aura cinq places supplémentaires avec des places déjà existantes voir saupoudrées ? Quelle solutions pérennes souhaitez-vous apporter pour aider ceux que vous allez mettre en difficultés ?

Par ailleurs, où en êtes-vous avec le réaménagement de la place Hardy de Levaré et donc la réorganisation des places ? Cette disposition annoncée dans la première réunion est vitale et doit être immédiate, avant même la suppression des places pour les fouilles pour la survie de nos commerces impactés.

Je terminerai en souhaitant que le centre historique reste un lieu de vie dynamique et avec de la vivacité où il fait bon vivre pour les Lavallois, et dont je suis très attachée, comme eux, pour y avoir vécu une quinzaine d'années.

M. le Maire : *Merci Madame Grandière, peut-être des éléments de réponse par rapport à vos inquiétudes : je suis d'abord heureux de vous entendre dire que nous avons tous à cœur de valoriser notre patrimoine, il faut partir de là, c'est l'ambition de ce projet : faire que ce quartier de Laval, le Vieux-Laval, devienne plus attractif qu'il ne l'est aujourd'hui. Nous considérons tous, et vous aussi j'espère, que l'état de la place de la Trémoille comme de la cour du Château-Neuf n'est pas digne des commerçants, des riverains et de ce que nous attendons d'un centre historique, il faut donc nécessairement, impérativement et sans attendre, intervenir.*

Sur la question du marché, vous semblez dire que le marché serait remis en cause. Je préfère vous rassurer, il n'est pas question de sa mise en péril. Le marché est là depuis des siècles et il continuera à se tenir le mardi et le samedi matin. Durant la période des fouilles, il sera légèrement déplacé en fonction des phases de l'opération, mais il va de soi que le marché de cœur de ville reste là où il est. Pas de changement.

Deuxièmement, sur le stationnement, je crois qu'il faut être raisonnable. Aujourd'hui, je vous le dis, en plus des cinquante-six places du parking des Acacias qui ne sont pas remises en cause, la place des Acacias reste un parking. En plus de ces cinquante-six places de la place des Acacias, vous avez sur Trémoille et aux alentours, une soixantaine de places, dont sept places vertes. Demain, avec le réaménagement et le nouveau projet, nous retrouverons une soixantaine de places à proximité de la Trémoille et nous passerons à quinze places vertes. Cela signifie que pour répondre aux besoins tout à fait légitimes des commerçants qui veulent pouvoir accueillir facilement leurs clients, nous allons augmenter le nombre de places vertes et nous ferons en sorte que dans l'immédiate proximité, des places nécessaires soient créées.

Je voudrais surtout dire une chose, connaissez-vous beaucoup de rues, de zones et de places à Laval qui peuvent d'ores et déjà bénéficier au pas de porte de cinquante-six places sur les Acacias, et demain de soixante places à proximité ? Nous avons là un périmètre qui bénéficie déjà de très nombreuses places de stationnement et ces places sont conservées dans un autre périmètre un tout petit peu plus élargi, mais elles sont bien conservées. Il faut mettre les pendules à l'heure : les places de stationnement seront conservées dans un périmètre un tout petit peu plus large.

J'ajoute qu'aujourd'hui, de nombreux commerces du centre-ville n'ont pas ce volume de places disponibles à cinq mètres de chez eux et pourtant ils fonctionnent, c'est le cas de la rue du Général De Gaulle ou de la rue de la Paix. Le fait d'avoir des places de parking à cinq mètres du pas de porte n'est pas une condition de viabilité économique, le lien n'est pas automatique. Ce qui compte, c'est la qualité des commerces et l'attractivité générale de la zone.

Enfin, je voudrais vous répondre Madame Grandière sur la conception de l'action municipale. Vous semblez dire qu'il faudrait mettre plusieurs projets face à face et que nous choisirions celui-ci plutôt que celui-là. Nous n'avons pas la même conception de l'action municipale. Nous avons un mandat, celui que les Lavallois nous ont confié en 2008, et nous avons le devoir de faire avancer notre ville et de valoriser en particulier notre patrimoine. C'est ce que nous faisons, il en va de notre responsabilité, il faut l'assumer. Nous avons aussi à cœur de permettre à chacun de s'exprimer sur la base de ce projet et de faire en sorte que l'on puisse corriger, enrichir et améliorer le projet présenté. Entre le projet tel qu'il avait été présenté il y a plusieurs mois et le projet aujourd'hui, vous voyez bien que ce n'est pas exactement le même, il a été modifié en conséquence et en fonction des avis des uns et des autres. Voilà ce que je voulais dire.

Je termine sur une chose, nous avons collecté aujourd'hui l'ensemble des demandes, des observations et des remarques et nous finalisons le projet de telle sorte qu'au terme de la phase de l'archéologie préventive, nous puissions engager dans la foulée les travaux d'amélioration de ce magnifique patrimoine des Lavallois.

Avez-vous d'autres remarques ?

Françoise Ergan, concernant Monsieur et Madame Laubretton, allée Corbineau.

*

CADRE DE VIE - ÉCOLOGIE URBAINE

RAPPORT

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE AUPRÈS DE M. ET MME LAUBRETON SIS ALLÉE CORBINEAU

Rapporteur : Françoise Ergan

M. et Mme Laubretton sont propriétaires de deux garages allée Corbineau qu'ils souhaitent vendre. Ils ont fait une proposition de cession à la ville de Laval au prix de 20 000 € et ont demandé la pérennisation d'un passage qu'ils utilisent à titre précaire comme desserte de leur propriété.

La ville de Laval leur a proposé une acquisition des deux garages au prix de 5 000 € en contre-partie de la servitude de passage, ce qu'ils ont accepté.

Par la suite, les garages seront démolis et un réaménagement sera envisagé afin d'améliorer la qualité du site Corbineau.

Il est vous proposé d'approuver la désaffectation et le déclassement d'une bande de terrain desservant la propriété des époux Laubretton afin d'y constituer une servitude de passage à leur profit, d'approuver l'acquisition des deux garages au prix de 5 000 € et d'autoriser le maire à déposer tout acte nécessaire à l'aménagement du site suite à la démolition des garages.

Françoise Ergan : *Il s'agit de faire l'acquisition de deux garages en très mauvais état qui seront démolis. M. et Mme Laubretton souhaitaient que la ville les achète au tarif de 20 000 euros. Après négociation, nous avons obtenu un accord pour un prix de 5 000 euros et en contrepartie la pérennisation de leur servitude de passage pour accéder à leur propriété. Vu leur état, ces garages seront démolis et permettront d'améliorer la qualité de l'entrée du site de Corbineau.*

M. le Maire : *Très bien, des questions ? Oui, Xavier Dubourg.*

Xavier Dubourg : *Je voudrais à nouveau faire la même remarque, faite lors de précédents conseils municipaux. Vous nous vantez régulièrement vos qualités de concertation et le souhait de travailler avec tout le monde, etc., mais nous aimerions que vous preniez des dispositions pour que les conseillers municipaux, y compris ceux de l'opposition, puissent travailler dans de bonnes conditions. Une fois de plus, je n'ai pas participé à la commission cadre de vie et écologie urbaine, car je n'ai pas reçu les documents avant la commission. Ce n'est pas la première fois que cela arrive.*

M. le Maire : *Vous me l'apprenez, cela me surprend...*

Xavier Dubourg : *Ce n'est pas la première fois que je le dis. Les documents arrivent la veille et dans ce cas précis, ils sont arrivés le lendemain de la commission. Est-ce normal que les conseillers municipaux reçoivent des documents assez épais le lendemain d'une commission municipale ? Et même s'ils sont reçus la veille ou le jour même, je ne vois pas comment il est possible de les travailler sérieusement. Il faudrait arrêter de dire que vous faites de la concertation et prendre des dispositions pour que les conseillers municipaux puissent travailler dans des conditions normales. Merci.*

M. le Maire : *Je vous rejoins sur ce point, il faut veiller et je me tourne vers les services, à ce que les documents arrivent en temps et en heure à ceux à qui ils sont destinés.*

Votons cette délibération, avez-vous des remarques ? Pas davantage.

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE AUPRÈS DE M. ET MME LAUBRETON SIS ALLÉE CORBINEAU

N°S 436 - CVEU - 1
Rapporteur : Françoise Ergan

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.1111-1 et suivants,

Vu l'arrêté de permis de construire en date du 9 septembre 1986 autorisant un passage à titre précaire et révocable à M. et Mme Laubretton,

Vu la lettre en date du 8 août 2011 par laquelle M. et Mme Laubretton proposent de vendre leurs deux garages sis allée Corbineau au prix de 5 000 €,

Que ces garages doivent être démolis afin d'améliorer la qualité du site,

Que M. et Mme Laubretton ont demandé à pérenniser un passage qu'ils utilisent à titre précaire à ce jour,

Que la pérennisation du passage ne constitue pas une contrainte majeure pour les projets à venir,
Que le prix de 5 000 € pour deux garages est acceptable,
Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval désaffecte et déclassifie une bande de terrain desservant la parcelle CH 4, sise allée Corbineau. La ville de Laval y accepte la constitution d'une servitude de passage à stricte fin de desserte de la parcelle susdite.

Article 2

La ville de Laval acquiert auprès de M. et Mme Laubreton deux garages, sis allée Corbineau, parcelles CH 254, au prix de 5 000 €.

Article 3

Les garages seront démolis. Le maire ou son représentant est autorisé à déposer toutes demandes à cet effet et au réaménagement du site auprès des services compétents.

Article 4

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

Article 5

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Loïc Bedouet sur l'acquisition auprès de Méduane d'un l'ensemble immobilier à l'Épine.*

RAPPORT

ACQUISITION AUPRÈS DE MÉDUANE HABITAT DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER ABRITANT L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES DE L'ÉPINE

Rapporteur : Loïc Bedouet

Dans le cadre des réflexions sur le devenir de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de l'Épine, Méduane Habitat a décidé de céder l'ensemble immobilier qu'il met à la disposition du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Laval.

Le projet de cession comprend la totalité de l'emprise de 4 000 m² environ avec un immeuble comprenant divers appartements, bureaux et locaux communs.

Le bâtiment nécessite des travaux d'étanchéité suite à des infiltrations sur la toiture-terrasse. À cet égard, le contentieux engagé à l'encontre de l'entreprise en charge de l'opération sera poursuivi par Méduane Habitat.

Méduane Habitat propose à la ville de Laval une cession de l'ensemble immobilier à l'euro symbolique.

La ville reprendra les engagements de Méduane Habitat envers le CCAS en ce qui concerne la mise à disposition de ces locaux, à savoir une mise à disposition moyennant un loyer de 13 844 € par mois, et une prise en charge par la ville des opérations de gestion et d'entretien du bien.

Il vous est proposé d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique de l'ensemble immobilier abritant l'EHPAD de l'Épine, d'approuver la mise à disposition du bien au CCAS et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

Loïc Bedouet : *Le CCAS (centre communal d'action sociale) gère aujourd'hui un EHPAD, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, situé sur trois sites, Port-Val, Hestia et l'Épine. Le CCAS est propriétaire des deux premiers et est locataire de l'Épine auprès de Méduane Habitat. Dans le cadre d'une réflexion sur le devenir de cet établissement, qui manifestement ne répond plus aux besoins. Cet EHPAD était auparavant un foyer-résidence, devenu EHPAD et donc le bâti ne correspond plus à la demande. Méduane Habitat a décidé de céder l'ensemble immobilier de l'Épine à la ville, soit un ensemble de 4 000 m². Une cession à l'euro symbolique a été décidée.*

Bien entendu, la ville qui deviendrait alors propriétaire de l'Épine reprendra les engagements de Méduane Habitat envers le CCAS, concernant la mise à disposition des locaux, à travers une convention que vous avez d'ailleurs en annexe.

Point spécifique de ce dossier, nous avons une difficulté sur le toit qui accuse un problème d'étanchéité depuis sept ou huit ans. Méduane Habitat a engagé un contentieux contre l'entreprise concernée et compte continuer les poursuites envers cette société sur ce défaut de construction.

M. le Maire : *Très bien, y a-t-il des questions ? Monsieur Dubourg.*

Xavier Dubourg : *D'une part, je ne comprends pas très bien pourquoi la ville souhaite acheter ce bâtiment, hormis le fait que Méduane veuille le vendre. D'autre part, je me demande si cela est bien raisonnable de changer de propriétaire en cours de contentieux, cela risque de ralentir les suites à donner à ce contentieux. Finalement, la ville rachète à l'euro symbolique pour réaliser les travaux. Je ne comprends pas bien.*

M. le Maire : *Loïc peux-tu répondre ? Oui, allez-y, Monsieur Zocchetto.*

François Zocchetto : *Nous aimerions vraiment comprendre l'ensemble du dispositif car vous nous expliquez que les autres établissements pour personnes âgées (EHPAD) sont la propriété de la ville de Laval, mais ils le sont devenus, tout du moins pour celui d'Avesnières, dans des circonstances très particulières. Cela n'était pas une stratégie voulue de la ville de Laval, à l'époque de Monsieur Pinson et Monsieur Patoux.*

Pourquoi la ville rachète-elle ce bâtiment ? Ce n'est pas une opération anodine, c'est un bâtiment très vaste. Pourquoi cela se fait-il à l'euro symbolique ? Il est évident que cela ne correspond absolument pas à la valeur des bâtiments. Ce serait d'ailleurs intéressant, alors qu'il s'agit de personnes publiques, de savoir quelle est l'évaluation des domaines pour un bâtiment comme celui-ci pour connaître l'avantage consenti en l'occurrence par Méduane Habitat. Lorsqu'il y a une opération qui se réalise à un prix anormalement élevé ou anormalement bas, il y a une raison. Attention, je ne mets pas en cause la régularité de l'opération, mais encore faut-il donner des explications.

Ce prix anormalement bas est-il dû, comme Xavier Dubourg l'a dit, aux nombreux travaux à réaliser, et effectivement cela ne vaut qu'un euro symbolique ? Je ne le crois pas. Je suis allé autour de ce bâtiment il y a une dizaine de jours et il ne me paraît pas du tout être en ruine. Les bâtiments me semblent en état, je n'irais pas jusqu'à dire en parfait état, mais en bon état général. Pourriez-vous nous en dire plus ?

Enfin du côté de Méduane, ici nous ne sommes pas au conseil d'administration de Méduane Habitat, mais je suppose qu'il a dû y avoir des explications claires de données pour céder un actif qui vaut de l'argent à un euro symbolique.

Loïc Bedouet : *La question mérite d'être posée, vous avez raison.*

Première chose, Méduane a décidé de vendre ce bâtiment à l'euro symbolique au conseil d'administration du 16 décembre dernier pour une raison très simple. Actuellement, le bail qui lie le CCAS à Méduane Habitat date de 1970. Il a 40 ans et prévoit de façon très claire une clause de révision de ce bail à partir du moment où tous les emprunts auront été remboursés par Méduane Habitat pour ce bâtiment. Aujourd'hui, nous sommes dans cette situation : nous sommes arrivés à la situation où Méduane aura terminé ses emprunts en mars et le bail est revu à cette échéance. C'est la raison essentielle !

Deuxième raison, présentée lors du débat d'orientations budgétaires, nous sommes dans la perspective d'une construction d'un bâtiment neuf. Pourquoi sommes-nous dans cet optique ? Je le disais tout à l'heure, l'Épine a d'abord été un foyer-résidence avant d'être transformé en EHPAD, ce qui veut dire qu'il accueille des personnes en situation d'extrême dépendance. Aujourd'hui, les patients qui rentrent à l'Épine ont 90-95 ans, et non pas 65 ou 70 ans comme avant. À 70 ans, on fait le tour du monde, on ne rentre plus dans ce genre d'établissement !

Le bâtiment aujourd'hui, même s'il n'est pas en ruine comme vous le dites, ne répond plus du tout au type de personnes que nous sommes censés accueillir. Il répondra de moins en moins d'ailleurs aux personnes en particulier qui ont une perte d'autonomie pour des raisons cognitives, type Alzheimer ou autre. C'est pour cette raison que le choix a été fait non pas de réinvestir dans ce bâtiment mais de construire.

Pourquoi Méduane Habitat a décidé de vendre ? Je rappelle que c'est un bâtiment très spécifique dans son rôle, il ne peut être utilisé à autre chose, il comporte des chambres et des lieux communs et ne peut être transformé demain en appartements. Méduane n'a pas intérêt à garder ce bâtiment, d'autant plus que les emprunts sont remboursés.

La ville de Laval a un intérêt parce que c'est une cession à l'euro symbolique [nous ne l'aurions pas acheté à un autre prix], et qu'elle est dans la perspective d'une construction à neuf. Dans deux ans nous quitterons ce bâtiment. C'est un exemple de bonne gestion car la ville de Laval récupère un bâtiment à l'euro symbolique, donc peu cher, pour demain investir dans un nouveau bâtiment. L'opération est évaluée à 11,5 millions d'euros.

Voilà les raisons expliquant à la fois pourquoi Méduane Habitat n'a pas intérêt à garder un tel bâtiment qui demain sera vide, dont elle aura beaucoup de difficultés à transformer et qui lui restera sur les bras, et à la fois pourquoi la ville de Laval a intérêt à acheter ce bâtiment à l'euro symbolique, dans la perspective d'une nouvelle construction ailleurs.

Enfin, dernière chose par rapport au toit et au contentieux : effectivement, il s'agit d'une terrasse qui a des fuites depuis une dizaine d'années, le contentieux traîne depuis longtemps. Des travaux sont faits régulièrement pour assurer le confort et la sécurité des personnes hébergées. Mais comme le contentieux est engagé depuis maintenant une dizaine d'années, Méduane Habitat tient à suivre ce contentieux pour que l'affaire continue sans accroc.

Il s'agit là d'une opération relevant d'une bonne gestion des deniers publics, car la ville achète à l'euro symbolique un bâtiment en vue d'une construction neuve, qui devrait ouvrir à l'horizon 2015. Il va de soi que si le choix avait été fait d'investir lourdement dans ce bâtiment, la ville de Laval n'aurait pas eu intérêt à l'acheter.

M. le Maire : *Merci Loïc Bedouet, Nicole Peu un mot supplémentaire.*

Nicole Peu : *Je veux bien donner un complément d'information si vous me le permettez. Comme j'ai en charge l'habitat à Laval Agglomération, c'est un dossier que je suis depuis que je suis arrivée à cette responsabilité en 2008. En 2006 et en 2007, il avait été prévu la restructuration de ce bâtiment pour quelques millions d'euros, mais l'amiante présente dans ce bâtiment posait problème. On peut très bien penser que c'est un bâtiment de qualité, à ceci près que pour 3,5 millions d'euros il n'était pas possible de rénover et restructurer cet équipement pour accueillir les personnes dont Loïc Bedouet parlait tout à l'heure. Et c'est en faisant plusieurs hypothèses que nous avons abouti à cette solution.*

Vous savez comme moi, Monsieur Zocchetto, que sur ce genre d'équipement, nous parlons de valeur nette comptable, cela a été la négociation entre la ville de Laval et Méduane Habitat à propos de cet équipement.

En parallèle, nous travaillons sur des dispositifs qui permettent de bénéficier d'aides à la pierre pour construire un autre équipement de qualité, avec les nouvelles normes concernant les personnes dépendantes. Au-delà de ces normes précises, ce sera aussi un bâtiment BBC (bâtiment basse consommation), ce qui réduira les charges de fonctionnement.

Restructurer un bâtiment qui a de l'amiante, cela signifie qu'il n'a pas de valeur. Même avec 3,5 millions d'euros, nous aurions fait de l'approximation et n'aurions surtout pas réussi à restructurer le bâtiment de telle sorte qu'il puisse accueillir ce type de public.

M. le Maire : *Merci Loïc Bedouet et merci Nicole Peu pour ces explications très précises. Je vais mettre aux voix cette délibération présentée par Loïc Bedouet.*

ACQUISITION AUPRÈS DE MÉDUANE HABITAT DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER ABRITANT L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES DE L'ÉPINE

N°S 436 - CVEU - 2
Rapporteur : Loïc Bedouet

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.1111-1,

Vu la délibération de Méduane Habitat du 16 décembre 2011 prévoyant de céder, à l'euro symbolique, à la ville de Laval, l'ensemble immobilier abritant l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de l'Épine,

Vu la convention en date du 18 novembre 1970 entre Méduane Habitat et le Centre communal d'action sociale fixant les modalités de mise à disposition des biens,

Considérant que Méduane Habitat a décidé de se séparer de l'ensemble immobilier situé dans le quartier de l'Épine,

Que le projet de cession comprend la totalité de l'emprise de 4 000 m² environ composée de divers appartements, bureaux, locaux communs,

Que Méduane Habitat a proposé une cession à l'euro symbolique,

Que le bien sera mis à disposition du CCAS selon les mêmes modalités financières, à savoir 13 844 € par mois,

Que suite aux infiltrations sur la toiture-terrasse, Méduane Habitat poursuivra le contentieux engagé à l'encontre des entreprises en charge de l'opération,

Qu'il convient de donner un accord à ces conditions,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval accepte la cession par Méduane Habitat, à l'euro symbolique, de l'ensemble immobilier de l'Épine, élément de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, d'une surface de 4 000 m² environ.

Méduane Habitat poursuivra l'ensemble des procédures contentieuses engagées à l'encontre des personnes concernées.

Les frais notariaux seront à la charge de la ville de Laval.

Article 2

La convention du 18 novembre 1970 entre Méduane Habitat et le CCAS et ses avenants seront résiliés à compter du 31 mars 2012.

L'entrée en jouissance de l'immeuble par la ville de Laval est fixée au 1er avril 2012.

La convention de mise à disposition du bien entre la ville de Laval et le CCAS est approuvée.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Guillaume GAROT, en sa qualité de président du conseil d'administration de Méduane Habitat, Hubert BRILLET, Nicole PEU, Yan KIESSLING, Guy GOURNAY, Sylvie DESLANDES, Catherine ROMAGNÉ, Sid-Ali HAMADAÏNE et de Xavier DUBOURG en leur qualité de membres du conseil d'administration de Méduane Habitat n'ont pas pris part au vote.

La délibération est adoptée, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus.

M. le Maire : *Françoise avec une acquisition d'un peu plus de 100 m², avenue de Mayenne.*

RAPPORT

ACQUISITION DE L'EMPRISE FONCIÈRE SITUÉE 96, 98 ET 100 AVENUE DE MAYENNE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ PROSPECTIVES

Rapporteur : Françoise Ergan

La société Prospectives doit réaliser un projet commercial aux 96, 98 et 100 avenue de Mayenne. La parcelle sur laquelle porte le projet empiète sur l'emprise de l'alignement existant, et ce de chaque côté de la parcelle.

Le surplus de terrain n'est pas intégré dans le projet de la société Prospectives qui a proposé à la ville de lui céder l'emprise foncière pour l'euro symbolique.

Il vous est proposé d'approuver l'acquisition de l'emprise foncière située aux 96, 98 et 100 avenue de Mayenne, d'une surface de 108 m², au prix principal de 1 €.

Françoise Ergan : *Oui, à l'euro symbolique aussi. Il s'agit d'une parcelle qui empiète sur l'emprise de l'alignement existant au niveau du 96, 98 et 100 avenue de Mayenne. Le terrain appartient aujourd'hui à la société Prospectives, elle le cède à la ville de Laval pour le prix principal d'un euro.*

ACQUISITION DE L'EMPRISE FONCIÈRE SITUÉE 96, 98 ET 100 AVENUE DE MAYENNE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ PROSPECTIVES

N°S 436 - CVEU - 3

Rapporteur : Françoise Ergan

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.1111-1 et suivants,

Considérant que la société Prospectives réalise un projet avenue de Mayenne,

Qu'une partie est comprise dans l'alignement existant,

Que la société Prospectives accepte de la céder à la ville de Laval pour l'euro symbolique,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval acquiert auprès de la société Prospectives l'emprise foncière située 96, 98 et 100 avenue de Mayenne, cadastrée AP 160p et 161p d'une surface de 108 m² environ au prix principal de 1 €.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Nous poursuivons avec une cession de terrain.*

RAPPORT

CESSION DE TERRAIN SIS IMPASSE DES MERCERIES À M. POINTEAU

Rapporteur : Françoise Ergan

M. Pointeau, intéressé par un terrain nu impasse des Merceries, a proposé à la ville de Laval d'en faire l'acquisition.

Ce terrain, d'une superficie de 30 m², ne présente pas d'intérêt particulier pour la ville.

Le prix de cession a été fixé à 11 €/m², ce qui correspond à l'évaluation de France Domaine.

Ce prix a été accepté par M. Pointeau.

Il est proposé d'approuver la cession de ce terrain à 11 € le m², soit une cession pour environ 330 €.

Françoise Ergan : *Une cession de terrain de 30 m² au prix de 11 € le mètre carré, pour un montant de 330 euros. Il s'agit d'un petit bout de terrain qui jouxte le fond de leur jardin, impasse des Merceries le long de la route de Tours. Les propriétaires du terrain ont souhaité faire l'acquisition de ces 30 m² amenés à devenir un bout de leur jardin.*

CESSION DE TERRAIN SIS IMPASSE DES MERCERIES À M. POINTEAU

N°S 436 - CVEU - 4

Rapporteur : Françoise Ergan

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1111-1 et L.3211-14,

Vu l'avis de France Domaine en date du 23 mai 2011,

Considérant que M. Pointeau souhaite acquérir un terrain nu situé impasse des Merceries,

Que la surface concernée est de 30 m² environ,

Que ce terrain n'a aucun intérêt pour la ville de Laval,

Qu'un prix de 11 €/m², correspondant à l'évaluation de France Domaine, a été accepté,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval vend à M. Pointeau un terrain nu, situé impasse des Merceries, d'une superficie de 30 m² environ, au prix de 11 €/m², soit 330 € environ.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Nous poursuivons avec une autre cession de terrain.*

RAPPORT

CESSION DE TERRAIN À LA MAISON FAMILIALE ET RURALE DES TOUCHES BOULEVARD LÉON BOLLÉE

Rapporteur : Françoise Ergan

La Maison familiale et rurale (MFR) est installée sur le site des Touches, boulevard Léon Bollée.

La MFR souhaite développer sa capacité d'accueil. Pour ce faire, elle a saisi la ville de Laval et a proposé de faire l'acquisition d'un délaissé qui jouxte sa propriété afin d'y créer une aire de stationnement.

Ce bien n'a pas d'utilité particulière pour la ville de Laval. Le service des domaines l'a estimé sur la base de 10 €/m² HT. La MFR a accepté d'en faire l'acquisition sur cette base. Le terrain est de 350 m² environ, soit un prix de cession de 3 500 € environ.

Il est proposé d'approuver la cession de ce terrain au prix de 10 € le m² net vendeur.

Françoise Ergan : *Une cession de terrain à la Maison familiale rurale des Touches qui souhaite acquérir cette fois 350 m² pour agrandir son parking et améliorer l'accueil de toutes les personnes allant à la Maison familiale et rurale. À raison de 10 € le mètre carré, cela correspond à 3 500 euros pour cette cession.*

CESSION DE TERRAIN À LA MAISON FAMILIALE ET RURALE DES TOUCHES BOULEVARD LÉON BOLLÉE

N°S 436 - CVEU - 5
Rapporteur : Françoise Ergan

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1111-1 et L.3211-14,

Vu l'avis de France Domaine en date du 3 octobre 2011,

Considérant que la Maison familiale et rurale (MFR) est installée sur le site des Touches, boulevard Léon Bollée,

Que MFR souhaite développer sa capacité d'accueil,

Que MFR a contacté la ville de Laval pour faire l'acquisition d'un délaissé de 350 m² qui jouxte sa propriété pour y créer une aire de stationnement,

Que ce bien n'a pas d'utilité pour la ville de Laval,

Que la MFR a accepté d'en faire l'acquisition au prix de 10 €/m²,

Que ce prix est acceptable,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval vend à la Maison familiale rurale des Touches, un terrain nu, cadastré AP 270p, d'une superficie de 350 m² environ, sur la base de 10 €/m² HT, net vendeur, frais à la charge de l'acquéreur.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Autre cession de terrain au syndicat mixte de l'aérodrome.*

RAPPORT

CESSION DE TERRAINS AU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉRODROME

Rapporteur : Françoise Ergan

La ville de Laval est propriétaire de l'ensemble des biens de l'aérodrome. Elle bénéficie d'un traité de gestion pour lequel il a été établi un sous-traité de gestion au profit du syndicat mixte de l'aérodrome.

Dans le cadre de son projet d'extension et de mises aux normes, le syndicat mixte de l'aérodrome souhaite faire l'acquisition de diverses parcelles, à savoir les parcelles BP 79 et 80 d'une superficie de 1,73 ha environ, qui sont évaluées au prix de 0,46 €/m² en zone N et 0,74 €/m² en zone UE (cession à hauteur de 8 000 €).

Le syndicat mixte a également souhaité régulariser la situation d'une parcelle sur Maisoncelles, nécessaire au guidage des avions qui atterrissent sur le site. Cette parcelle possède une surface de 3 000 m² environ. L'estimation de France Domaine est de 1 200 €.

Ces bases de prix sont acceptables.

Il vous est proposé de céder les biens au syndicat mixte de l'aérodrome selon ces modalités.

Françoise Ergan : *Il s'agit de deux cessions de terrain au syndicat mixte ou plutôt d'une cession cédée en deux morceaux dans le cadre de la mise aux normes de l'aérodrome. Une acquisition de deux parcelles à des tarifs différents, car elles sont dans des zones différentes du plan local d'urbanisme (PLU). La superficie totale est de 1,73 hectare pour un montant de 8 000 euros. L'autre terrain concerne une régularisation à Maisoncelles, un terrain nécessaire au guidage des avions sur une superficie de 3 000 m² pour un montant de 1 200 euros. Un total pour ces deux cessions de 9 200 euros.*

M. le Maire : *Avez-vous des questions ? Chantal Grandière.*

Chantal Grandière : *Je voulais savoir qui exploitait ce terrain ? Était-il loué ? Percevions-nous un fermage ? Et enfin, est-ce que vous êtes sûre de cette surface ?*

M. le Maire : *J'espère. Françoise, avez-vous des éléments de réponse.*

Françoise Ergan : *Nous sommes sûrs de la surface. Par contre, la répartition des zones n'est pas parfaitement définie, elle sera réalisée au moment de la vente mais la surface totale est exacte, 1,73 ha.*

M. le Maire : *Idir Aït-Arkoub qui siège au syndicat mixte.*

Idir Aït-Arkoub : *Comme Françoise Ergan l'a dit, il y a deux terrains : un terrain sur la commune de Maisoncelles où il existe déjà une balise permettant aux avions d'atterrir, mais il s'agit juste d'une régularisation. Concernant le deuxième terrain, il s'agit d'une vente à proximité de l'aéroport puisque la commune de Maisoncelles est un peu plus éloignée, ce qui permettra de faire un échange avec un des propriétaires dont le terrain juxtapose l'aéroport.*

M. le Maire : *Merci à vous deux.*

François Zocchetto : *M. le Maire, une question pour parfaire notre culture générale. J'ignorais qu'une commune pouvait être propriétaire de terrains sur une autre commune. Est-ce que la ville de Laval a beaucoup de terrains comme cela en Mayenne ?*

M. le Maire : *Malheureusement non, si nous en avons en Suisse comme d'autres communes de France...*

François Zocchetto : *C'est intéressant à savoir si au cours de nos pérégrinations nous arrivons sur les terres de la ville de Laval.*

Françoise Ergan : *Cela fait partie des biens de l'aérodrome, et la ville de Laval est propriétaire des biens de l'aérodrome.*

M. le Maire : *Je mets aux voix ces deux cessions. Les membres du syndicat mixte de l'aérodrome sont invités à ne pas participer au vote.*

CESSION DE TERRAINS AU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉRODROME

N°S 436 - CVEU - 6
Rapporteur : Françoise Ergan

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1111-1 et L.3211-14,

Vu les avis de France Domaine en date du 6 mai 2010 et 26 mai 2011,

Considérant que les normes applicables au maintien du classement actuel de l'aérodrome obligent le syndicat mixte de l'aérodrome à procéder à des aménagements divers,

Que ceux-ci conduisent à éliminer tout obstacle dans des périmètres élargis,

Que le syndicat mixte de l'aérodrome a besoin de terrains nécessaires pour le respect des conditions de mise aux normes,

Qu'il doit, à cette fin, faire l'acquisition des parcelles BP 79 et 80 pour une surface de 1,73 ha,

Que le prix de 0,46 €/m² pour les zones N et 0,74 €/m² pour les zones UE a été accepté,

Que par ailleurs, un terrain de 3 000 m², situé à Maisoncelles accueille une balise de guidage pour les avions,

Que ce terrain n'a d'intérêt que pour le syndicat mixte,

Qu'un prix de 0,40 €/m² soit 1 200 € peut être accepté,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1

La ville de Laval vend au syndicat mixte de l'aérodrome les parcelles BP 79 et 80 pour une surface de 1,73 ha au prix de 0,46 €/m² pour les zones N et 0,74 €/m² pour les zones UE.

Article 2

La ville de Laval vend au syndicat mixte de l'aérodrome la parcelle B 897p à Maisoncelles du Maine pour une surface de 3 000 m² sur la base d'un prix de 0,40 €/m².

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée, Idir Aït-Arkoub, en tant que membre du bureau du syndicat mixte de l'aérodrome, n'ayant pas pris part au vote .

M. le Maire : *Françoise, poursuivons avec la prolongation du bail emphytéotique avec Habitat Jeunes Laval.*

RAPPORT

PROLONGATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC HABITAT JEUNES LAVAL POUR L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS RUE MAZAGRAN

Rapporteur : Françoise Ergan

Par délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 1993, la ville de Laval a mis à la disposition d'Habitat Jeunes Laval (anciennement Association lavalloise des foyers des jeunes travailleurs), par bail emphytéotique de 35 années, un ensemble immobilier sis 24, rue Mazagran.

Par courrier en date du 6 mai 2011, l'association Habitat Jeunes Laval a fait part à la ville de sa volonté de réaliser des travaux d'économie d'énergie et de maintenance dans ces locaux. Ces travaux consisteraient en la rénovation de la couverture, en l'isolation des combles et dans le changement des huisseries et vitrages dont l'état nécessite impérativement une intervention.

Afin d'amortir ces travaux, l'association a demandé à la ville de reporter l'échéance du bail emphytéotique jusqu'en 2045.

La vocation sociale doit être maintenue et le bâtiment conservé en bon état. Il appartient à la ville de faciliter la réalisation des objectifs de l'association et de lui donner les moyens de continuer cette mission d'accueil du public concerné.

Il vous est proposé d'approuver la prolongation du bail emphytéotique et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

Françoise Ergan : *Habitat Jeunes Laval, anciennement le Foyer de Jeunes Travailleurs, a un bail emphytéotique de 35 ans. Signé en 1993, il court jusqu'en 2028. Aujourd'hui, Habitat Jeunes Laval doit faire des travaux d'économie d'énergie et de maintenance dans ses locaux. Le rôle de la ville est de soutenir la vocation sociale de cette institution, or pour que les travaux puissent être amortis, le bail doit être prolongé de 17 ans, jusqu'en 2045.*

Il vous est proposé d'approuver la prolongation du bail pour qu'Habitat Jeunes Laval puisse faire ces travaux, et ait le temps de les amortir durant la durée du bail.

PROLONGATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC HABITAT JEUNES LAVAL POUR L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS RUE MAZAGRAN

N°S 436 - CVEU - 7
Rapporteur : Françoise Ergan

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.1111-1 et suivants,

Vu le bail emphytéotique en date du 22 avril 1994, par lequel la ville de Laval a mis à la disposition d'Habitat Jeunes Laval un ensemble immobilier sis au 24 rue Mazagran pour une durée de 35 années,

Considérant que le terme de ce bail emphytéotique est fixé au 31 décembre 2028,

Que le bâtiment nécessite des travaux de rénovation importants qui ne peuvent être amortis avant ce terme,

Qu'Habitat Jeunes Laval a demandé à la ville de Laval de prolonger le bail jusqu'en 2045, afin de pouvoir amortir les travaux de rénovation,

Que la vocation sociale doit être maintenue,

Qu'il convient de donner à l'association Habitat Jeunes Laval les moyens de continuer cette mission d'accueil du public concerné,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval prolonge le bail passé avec Habitat Jeunes jusqu'au 31 décembre 2045.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Idir Aït-Arkoub va rapporter sur le renouvellement d'une convention d'occupation du domaine public avec Télédiffusion de France (TDF), rue Jean Macé.*

RAPPORT

RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC TÉLÉDIFFUSION DE FRANCE (TDF) RUE JEAN MACÉ

Rapporteur : Idir Aït-Arkoub

Par délibération du conseil municipal en date du 20 juin 1997, la ville de Laval a mis à disposition, via une convention d'occupation du domaine public, le terrain et le local situés au 28, rue Jean Macé, à Télédiffusion de France (TDF) afin que celle-ci installe une station radioélectrique. TDF y a implanté un pylône support d'antennes.

La convention d'occupation du domaine public du 6 août 1997 était conclue pour une durée de 15 ans. Celle-ci arrivant à échéance, il convient de renouveler la convention d'occupation.

À compter du 1er avril 2012, la redevance s'élèvera à 5 000 € par an au titre de la part fixe et 1 500 € par opérateur au titre de la part variable.

Il vous est proposé d'approuver le renouvellement de cette convention d'occupation du domaine et d'autoriser le maire à signer celle-ci.

Idir Aït-Arkoub : *Cela sera assez rapide, il s'agit simplement du renouvellement d'une convention, d'une durée de 15 ans, qui arrive à son terme. À travers cette délibération, nous vous proposons de renouveler pour une durée de 15 ans une nouvelle convention avec quelques évolutions en termes de redevance. Sur la précédente convention, une redevance de 4 000 euros par an était actée et dans cette nouvelle redevance deux tarifs sont proposés : un tarif fixe de 5 000 euros et un tarif variable de 1 500 euros par opérateur installé sur cette antenne, ce qui fait pour 2013 en année pleine un peu plus de 11 000 euros.*

RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC TÉLÉDIFFUSION DE FRANCE (TDF) RUE JEAN MACÉ

N°S 436 - CVEU - 8
Rapporteur : Idir Aït-Arkoub

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 juin 1997 approuvant la mise à disposition d'un terrain à TDF,

Vu la convention en date du 6 août 1997 par laquelle la ville de Laval met un terrain à la disposition de TDF,

Considérant que TDF souhaite pérenniser l'occupation du site,

Que TDF a accepté de nouvelles modalités financières,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La convention d'occupation d'un immeuble non bâti dépendant du domaine communal entre la ville de Laval et TDF est approuvée.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Poursuivons avec Hubert Brillet sur une convention avec ERDF pour le raccordement au réseau public de distribution HTA de la salle polyvalente.*

RAPPORT

CONVENTION AVEC ERDF POUR LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION HTA DE LA SALLE POLYVALENTE

Rapporteur : Hubert Brillet

Dans le cadre du remplacement du transformateur pollué et de la cellule haute tension (HT), de la rénovation et de la mise aux normes du poste de transformation de la salle polyvalente, il convient d'établir une nouvelle convention entre la ville de Laval et ERDF, gestionnaire du réseau HT.

Il est proposé d'approuver le raccordement au réseau de distribution HTA avec les modifications nécessaires à la mise aux normes du poste de transformation et d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention avec ERDF.

CONVENTION AVEC ERDF POUR LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION HTA DE LA SALLE POLYVALENTE

N°S 436 - CVEU - 9
Rapporteur : Hubert Brillet

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que dans le cadre de la rénovation et la mise aux normes du poste de transformation de la salle polyvalente, une nouvelle installation de 20 KV doit être réalisée.

Qu'afin de pouvoir exploiter cette installation, une convention de raccordement et d'exploitation doit être établie avec ERDF,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le raccordement au réseau public de distribution HT 20 KV du poste de transformation de la salle polyvalente est approuvé.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention à intervenir avec ERDF ainsi que toute pièce à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Jean-François Germerie pour un avenant au marché de travaux pour l'école Élisabeth et Robert Badinter (cette fois la partie ex-Tati).*

RAPPORT

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ÉCOLE ÉLISABETH ET ROBERT BADINTER (EX ÉCOLE TATI)

Rapporteur : Jean-François Germerie

Dans le cadre de la rénovation de l'école Élisabeth et Robert Badinter (ex école Jacques Tati), il est nécessaire de passer de nouveaux avenants pour un montant total de 6 889,53 € HT, afin de prendre en compte les modifications de travaux suivantes :

- lot 1 - désamiantage, gros œuvre, maçonnerie (avenant n°3 : + 2 464,50 € HT) :
 - maçonnerie réalisée pour l'aménagement de toilettes supplémentaires dans les sanitaires, ainsi que pour le restaurant scolaire,
 - modification d'une baie de la halte-garderie,
 - réalisation d'un enduit sur le dessous de toit de l'ensemble du bâtiment ;
- lot 3 - menuiseries extérieures en PVC (avenant n°2 : + 693,32 € HT) :
 - ajout d'une fenêtre à la halte-garderie ;
- lot 4 - menuiseries intérieures bois (avenant n° 2 : + 302,94 € HT) :
 - changement des rideaux dans toutes les classes de l'école ;
- lot 5 - cloisons sèches - faux plafonds - isolation (avenant n°2 : + 1 829,80 € HT) :
 - reprise du doublage du plâtre sur les fenêtres ;
- lot 7 - plomberie - sanitaires - chauffage - vmc (avenant n°2 : + 998,97 € HT) :
 - plomberie réalisée pour l'aménagement de sanitaires pour le restaurant scolaire ;
- lot 11 - réfection des couvertures (avenant n°2 : + 600 € HT) :
 - réalisation de VMC en couverture dans les sanitaires de l'école.

Il vous est proposé d'approuver les modifications de travaux et d'autoriser le maire à signer l'avenant n°3 au lot 1, et les avenants n°2 aux lots 3, 4, 5, 7 et 11 au marché, selon le détail suivant :

Lots	Entreprise	Marché de base HT	Avenant n°1	Avenant n°2	Avenant n°3	Nouveau montant HT	Évolution / marché de base (en %)
lot 1 - désamiantage - démolition - gros œuvre -maçonnerie	PRÉVOSTO	46 626,97 €	-369,32 €	1 079,64 €	2 464,50 €	49 801,79 €	6,81%
lot 2 - menuiseries extérieures en aluminium - serrurerie	GUYON Gustave & Fils	48 000,00 €	-6 548,50 €			41 451,50 €	-13,64%
lot 3 - menuiseries extérieures en PVC	MPO	31 981,66 €	-383,82 €	693,32 €		32 291,16 €	0,97%
lot 4 - menuiseries intérieures bois	MONNÉ	33 500,00 €	863,99 €	302,94 €		34 666,93 €	3,48%
lot 5 - cloisons sèches - faux plafonds - isolation	EURL ACTIS LATOUR	33 500,00 €	2 325,17 €	1 829,80 €		37 654,97 €	12,40%
lot 6 - électricité - courants faibles	ELITEL ÉNERGIES	30 939,42 €	-289,32 €			30 650,10 €	-0,94%
lot 7 - plomberie - sanitaires - chauffage - VMC	FRANCE CHAUFFAGE	34 024,70 €	3 135,16 €	998,97 €		38 158,83 €	12,15%
lot 8 - peintures - revêtements muraux	LUCAS	30 248,21 €	1 941,45 €			32 189,66 €	6,42%
lot 9 - carrelages - Faïences collé	LUCAS	7 762,91 €	-140,00 €			7 622,91 €	-1,80%
lot 10 - sols souples en PVC	FRÉTIGNÉ	22 850,04 €	-3 569,42 €			19 280,62 €	-15,62%
lot 11 - réfection des couvertures	COURCELLE SAS	103 949,00 €	3 481,00 €	600,00 €		108 030,00 €	3,93%
TOTAL		423 382,91 €	446,39 €	5 504,67 €	2 464,50 €	431 798,47 €	1,99%

Jean-François Germerie : *Il s'agit d'un avenant au marché de rénovation dans la continuité des travaux à l'école Élisabeth et Robert Badinter (ex. Jacques Tati). Il est nécessaire de passer de nouveaux avenants pour un montant de 6 889,53 euros HT afin de prendre en compte des modifications sur le désamiantage, la menuiserie extérieure, la menuiserie intérieure, les cloisons sèches et la plomberie, et sur la réfection des couvertures.*

Il vous est proposé d'approuver ces modifications de travaux et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°3 au lot 1 et les avenants n°2 aux lots 3, 4, 5 et 11 du marché, selon le détail se trouvant au verso.

M. le Maire : *Chacun a regardé attentivement le détail dont il est question. Pas de problème. Je mets aux voix.*

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ÉCOLE ÉLISABETH ET ROBERT BADINTER
(EX ÉCOLE TATI)

N°S 436 - CVEU - 10

Rapporteur : Jean-François Germerie

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code des marchés publics et notamment les articles 20, 40, 57 à 59,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2010 relative au lancement du marché pour la restructuration de l'école Jacques Tati,

Vu l'avis favorable donné par la commission d'appel d'offres le 10 février 2012,

Considérant que la ville de Laval a décidé d'effectuer les travaux complémentaires,

Qu'en conséquence les lots du marché figurants dans le tableau ci-dessous doivent faire l'objet d'avenants en augmentation,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le maire ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n°3 au lot 1, et les avenants n°2 aux lots 3, 4, 5, 7 et 11 au marché de travaux de l'école Élisabeth et Robert Badinter (ex école Jacques Tati), suivant le détail ci-après :

Lots	Entreprise	Marché de base HT	Avenant n°1	Avenant n°2	Avenant n°3	Nouveau montant HT	Évolution / marché de base (en %)
lot 1 - désamiantage - démolition - gros œuvre -maçonnerie	PRÉVOSTO	46 626,97 €	-369,32 €	1 079,64 €	2 464,50 €	49 801,79 €	6,81%
lot 3 - menuiseries extérieures en PVC	MPO	31 981,66 €	-383,82 €	693,32 €		32 291,16 €	0,97%
lot 4 - menuiseries intérieures bois	MONNÉ	33 500,00 €	863,99 €	302,94 €		34 666,93 €	3,48%
lot 5 - cloisons sèches - faux plafonds - isolation	EURL ACTIS LATOUR	33 500,00 €	2 325,17 €	1 829,80 €		37 654,97 €	12,40%
lot 7 - plomberie - sanitaires - chauffage - VMC	FRANCE CHAUFFAGE	34 024,70 €	3 135,16 €	998,97 €		38 158,83 €	12,15%
lot 11 - réfection des couvertures	COURCELLE SAS	103 949,00 €	3 481,00 €	600,00 €		108 030,00 €	3,93%

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Françoise Ergan, un accord sur l'avant-projet présenté par le SDEGM pour les travaux d'effacement des réseaux électriques des rues Crossardière et Solférino.*

RAPPORT

ACCORD SUR L'AVANT-PROJET PRÉSENTÉ PAR LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL POUR L'ÉLECTRICITÉ ET LE GAZ DE LA MAYENNE (SDEGM) POUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DES RUES CROSSARDIÈRE ET SOLFÉRINO

Rapporteur : Françoise Ergan

Le Syndicat départemental pour l'électricité et le gaz de la Mayenne (SDEGM) exerce, dans le cadre de ses statuts, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux aériens de distribution d'électricité pour les communes de la Mayenne.

Au titre du programme 2012, il est nécessaire de réaliser l'enfouissement des réseaux électriques aériens de la rue Crossardière, dans le cadre du projet de requalification de cet axe. Ces mêmes travaux seront réalisés sur une partie de la rue Solférino, au niveau de l'intersection de la rue Crossardière.

Le coût des travaux est établi en hors taxe pour les travaux d'électricité (financés à hauteur de 35 % par le SDEGM), en toutes taxes comprises pour le génie civil des réseaux France Télécom et en hors taxe pour la participation aux travaux de câblage. Au stade de l'avant-projet, le coût pour la ville de Laval est estimé à :

- 175 500 € HT pour le réseau d'électricité,
- 50 000 € TTC pour le génie civil des réseaux France Télécom,
- 1 800 € HT pour les travaux de câblage sur les réseaux France Télécom.

À l'issue du chantier, un décompte définitif sera établi par le SDEGM en fonction des travaux exécutés.

Il vous est demandé d'approuver l'avant-projet proposé par le SDEGM.

Françoise Ergan : *Il s'agit de la première déclinaison du projet de requalification de l'axe de la rue Crossardière dont vous avez parlé tout à l'heure. Un projet évalué à 1,1 million d'euros et dont les travaux débuteront en septembre. La première déclinaison consiste en l'enfouissement des réseaux électriques et aériens sur la rue Crossardière et sur une partie de la rue Solférino. Ces travaux d'effacement font partie des missions du Syndicat départemental pour l'électricité et le gaz de la Mayenne (SDEGM), maître d'œuvre. Il s'agit aujourd'hui de valider l'avant-projet pour ces travaux d'électricité dont les montants sont indiqués dans la délibération : 175 500 euros HT pour le réseau d'électricité, 50 000 euros TTC pour le génie civil des réseaux France Télécom et 1 800 euros HT pour les travaux de câblage sur les réseaux France Télécom. Un décompte définitif sera bien entendu établi par le SDEGM à la fin des travaux.*

L'objet de cette délibération est d'approuver cet avant-projet proposé par le SDEGM.

ACCORD SUR L'AVANT-PROJET PRÉSENTÉ PAR LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL POUR L'ÉLECTRICITÉ ET LE GAZ DE LA MAYENNE (SDEGM) POUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DES RUES CROSSARDIÈRE ET SOLFÉRINO

N°S 436 - CVEU - 11
Rapporteur : Françoise Ergan

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que le Syndicat départemental pour l'électricité et le gaz de la Mayenne (SDEGM) assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux électriques aériens,

Qu'il convient de réaliser l'enfouissement des réseaux électriques aériens de la rue Crossardière, dans le cadre du projet de requalification de cet axe, et de la rue Solférino au niveau de l'intersection avec la rue Crossardière,

Que le Syndicat départemental pour l'électricité et le gaz de la Mayenne sollicite de la ville de Laval un accord sur l'avant-projet pour les travaux d'effacement des réseaux électriques de la rue Crossardière et de la rue Solférino,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval s'engage à participer financièrement aux travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Crossardière et de la rue Solférino (en partie), pour un montant prévisionnel, au stade de l'avant-projet sommaire, de 175 500 € HT pour le réseau d'électricité, de 50 000 € TTC pour le génie civil des réseaux France Télécom et 1 800 € HT pour le réseau France Télécom.

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Jean-Christophe Boyer sur le protocole anticipé pour une phase très importante dans le cadre du pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare, les études et les travaux pour la passerelle.*

RAPPORT

PROTOCOLE ANTICIPÉ POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX DE LA PASSERELLE DANS LE CADRE DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE LA GARE (PEM)

Rapporteur : Jean-Christophe Boyer

Les partenaires, l'État, la région des Pays de la Loire, le département de la Mayenne, la Communauté d'agglomération de Laval, la ville de Laval, la Société nationale des chemins de fer (SNCF) et Réseau ferré de France (RFF), sont engagés depuis décembre 2010 dans une démarche commune de conduite des études prospectives pour la réalisation du pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare. Dans ce cadre, une convention d'association de gouvernance générale du projet décrivant l'ensemble des études à engager et leur suivi a été adoptée au conseil municipal du 27 juin 2011.

D'ores et déjà, quatre enjeux principaux ont été identifiés : l'accueil des voyageurs, l'accessibilité pour tous, l'intermodalité, l'enjeu urbain. Ils seront déclinés, au terme de la finalisation des études (prévisionnellement en juin 2012) par la rédaction d'un protocole d'accord décrivant : le projet de PEM et son phasage, les partenariats financiers, les périmètres de maîtrise d'ouvrage, les montages d'opérations et de leur coordination.

L'étude préalable de flux réalisée par la SNCF a permis de mettre en évidence lors du comité de pilotage du 15 décembre 2011 :

- la nécessité de la mise en accessibilité des espaces ferroviaires par la passerelle,
- la nécessité d'un déploiement d'accès et d'espaces de stationnements au nord et au sud de la zone ferroviaire,
- le rôle de liaison urbaine de la passerelle qui induit une maîtrise d'ouvrage attribuée à la ville de Laval.

La passerelle est donc pour les partenaires un des équipements majeurs du PEM dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la ville de Laval.

Elle pourrait faire l'objet d'une aide du Fonds européen de développement régional (FEDER), plafonnée à 1 million d'euros sur la base de 30 % du coût prévisionnel, sous réserve de l'examen de son éligibilité par le comité régional de programmation et de la disponibilité de crédits sur la mesure 311 (déplacements de voyageurs) du programme opérationnel régional FEDER 2007-2013. Le dépôt de cette demande d'aide doit être fait auprès des services de la Préfecture de la Mayenne dans les meilleurs délais.

Dès lors, les partenaires ont convenu d'élaborer un protocole de coopération anticipé pour la réalisation des études et travaux de la passerelle pour permettre à la ville de Laval, maître d'ouvrage, de solliciter cette aide.

Le coût de l'ouvrage (y compris la maîtrise d'œuvre, la démolition, les impacts ferroviaires et les aléas) est chiffré, à ce stade, à 4,5 M € HT.

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer ce protocole anticipé pour les études et travaux de la passerelle et à solliciter les subventions correspondantes.

Jean-Christophe Boyer : *Études et travaux unanimement reconnus comme sous-estimés lors des premiers projets menés en 2003. Cette passerelle a une vocation très importante car au-delà de desservir les voies et de rendre l'accessibilité possible aux personnes à mobilité réduite, elle est également le lien entre le quartier des Pommeraies, quartier nord de la gare, et le reste du centre-ville. Cette passerelle doit faire l'objet de toutes nos attentions. Nous avons décidé de saisir les opportunités financières pour pouvoir déposer un dossier très rapidement et de viser des subventions très importantes des fonds FEDER.*

Nous visons précisément un million d'euros de fonds FEDER sur ce dossier et nous avons donc anticipé la réalisation des études et des travaux par rapport à la réalisation des études complètes du quartier de la gare. Le coût de l'ouvrage est estimé à 4,5 millions d'euros HT, incluant la démolition et l'impact ferroviaire ainsi que quelques aléas et surtout la réalisation de l'accessibilité extrêmement efficace de part et d'autre du sillon ferré.

Voilà pour cette passerelle qui sera une des signatures du réaménagement du quartier de la gare.

M. le Maire : *Avez-vous des questions ? Oui, Xavier Dubourg.*

Xavier Dubourg : *Une fois de plus, nous avons des difficultés à saisir la cohérence de vos actions. Vous nous avez annoncé au début du conseil municipal que le projet global de l'aménagement de la gare allait être présenté au mois de juin. Or aujourd'hui, vous nous demandez de voter non pas un petit budget, certes il s'agit d'une demande de subvention, mais vous nous demandez d'engager une partie de ce projet dont nous n'avons pas de vision globale, voire aucune vision, car pour l'instant nous n'avons rien vu. Vous nous demandez d'engager 4,5 millions sans tenir compte de la passerelle.*

Il faut agir maintenant alors que les riverains du quartier de la gare, dont je fais partie, attendent depuis longtemps la rénovation de cette passerelle. Il est vrai, nous allons devenir coutumier du fait que vous nous promettiez des passerelles : il devait y en avoir une sur la Mayenne et elle n'arrivera probablement pas, nous l'espérons d'ailleurs.

Depuis 2008, il ne se passe rien. Vous nous annoncez un projet pour juin et il nous faut voter précipitamment une partie de cette enveloppe de 4,5 millions d'euros.

Vous allez demander une subvention, or nous n'avons pas le projet global. Cela ne nous semble pas très cohérent, nous avons des difficultés à saisir l'ensemble de l'opération.

M. le Maire : *Jean-Christophe, peux-tu répondre ?*

Jean-Christophe Boyer : *Ce que nous vous proposons, c'est d'accrocher le wagon « passerelle de la gare » au train FEDER, mais peut-être êtes-vous contre le fait d'obtenir une subvention d'un million d'euros ? Il s'agit concrètement de déposer un dossier qui s'inscrit dans les grands projets soutenus par le FEDER, pour une enveloppe maximale de 4,5 millions d'euros, pour une subvention maximale d'un million d'euros. La question est donc simple : êtes-vous pour ou contre le fait de toucher une subvention d'un million d'euros ?*

M. le Maire : *Le choix est aussi simple que cela. Êtes-vous pour ou contre une subvention qui peut aller jusqu'à un million d'euros pour la passerelle ? C'est l'objet de cette délibération que je vais mettre aux voix.*

Xavier Dubourg : *Non, ce n'est pas cette question qui est derrière cette délibération. Certes, il y a là la demande d'une subvention au FEDER, je l'ai compris. J'ai eu les documents tardivement et pas suffisamment tôt pour la commission, mais depuis j'ai pris le temps de les lire. Je comprends bien qu'il s'agit d'une demande de subvention, néanmoins je vous le redis, vous décidez de fait, de consacrer 4,5 millions d'euros à cette passerelle, qui est un morceau du projet global dont nous ne commencerons à avoir la vision qu'en juin. C'est cela qui me gêne.*

Depuis que vous êtes à la tête de la ville, nous n'avons pas vu un début de projet pour ce quartier global incluant cette passerelle. Aujourd'hui, nous ne savons pas où nous allons.

Nous ne tenons pas voter contre, mais nous allons nous abstenir.

M. le Maire : *J'ai du mal à vous suivre. Tout à l'heure, votre collègue, François Zocchetto, nous reprochait de ne pas aller assez vite sur l'aménagement de la gare. Ici, nous vous proposons justement de gagner du temps en déposant dès à présent un dossier de demande de subvention pour le FEDER, de telle sorte qu'au moment où nous aurons le projet global, y compris le projet d'aménagement de la passerelle, tout soit finalisé et que nous puissions à ce moment précis connaître l'ensemble des financements sur lesquels nous pourrions compter. Voilà ce que nous vous proposons, et voilà ce que vous refusez ! Qui va comprendre ? Je mets aux voix sur cette demande de subvention qui peut aller jusqu'à un million d'euros.*

Juste une précision, au Conseil général il y a eu unanimité sur ce dossier.

Samia Soutani-Vignerou : *Ils sont peut-être plus cohérents.*

M. le Maire : *C'est le même projet qu'ils ont voté !*

Samia Soutani-Vignerou : *M. le Maire ayez un peu de respect pour les élus de l'opposition et arrêtez de rire à chacune de nos interventions.*

M. le Maire : *C'est vous qui êtes incohérents.*

Samia Soutani-Vignerou : *Nous vous disons depuis tout à l'heure que vous proposez d'exposer pour la concertation un projet au mois de juin, et vous budgétisez une partie de ce projet à 4,5 millions d'euros. Sur quelle base l'avez-vous budgétisé ? Vous le savez ?*

M. le Maire : *Madame Soutani-Vignerou, attendez, la gestion municipale s'anticipe, se prévoit et se déroule. Si nous voulons être prêt et présenter un projet détaillé en juin, il est préférable de savoir sur quels financements nous pourrions compter. C'est tout l'objet de cette délibération.*

Vous ne pouvez pas à la fois nous reprocher de prendre du retard sur un projet et à la fois nous reprocher de prendre de l'avance lorsque nous le voulons. Personne n'y comprend rien, pas nous en tout cas.

J'ai bien compris que vous vous absteniez, vous avez compris que nous nous la votons, cette délibération est donc adoptée.

PROTOCOLE ANTICIPÉ POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX DE LA PASSERELLE DANS LE CADRE DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE LA GARE (PEM)

N°S 436 - CVEU - 12

Rapporteur : Jean-Christophe Boyer

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 juin 2011 approuvant la convention d'association de gouvernance générale du projet de création d'un pôle d'échanges multimodal,

Considérant que les partenaires signataires de la convention d'association ont élaboré un projet de protocole anticipé pour la réalisation des études et des travaux de la passerelle,

Que ce projet peut bénéficier de financements extérieurs sous forme de subventions,

Qu'il convient d'autoriser le maire à signer le protocole anticipé pour la réalisation des études et des travaux de la passerelle et à solliciter les subventions correspondantes,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le protocole anticipé pour la réalisation des études et des travaux de la passerelle dans le cadre du projet de création du pôle d'échanges multimodal de la gare est approuvé.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer le protocole anticipé pour la réalisation des études et des travaux de la passerelle dans le cadre du projet de création du pôle d'échange multimodal de la gare.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions correspondantes.

Article 4

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

Article 5

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée, dix conseillers municipaux s'étant abstenus.

M. le Maire : *Poursuivons avec Hubert Brillet qui va nous entretenir sur les conventions de servitude avec ERDF sur les sites eau et assainissement.*

RAPPORT

CONVENTIONS DE SERVITUDE AVEC ERDF SUR LES SITES EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Hubert Brillet

ERDF intervient sur plusieurs ouvrages de la ville de Laval, exploités par la direction de l'eau et de l'assainissement, dans le cadre de travaux de vérification, d'entretien et de dépannage d'installations de consommation d'énergie électrique.

Les installations se trouvent sur les sites suivants :

- la station d'épuration (225, rue du Bas des Bois sur la commune de Laval),
- la prise d'eau (La Briquetterie sur la commune de Changé),
- les stations de relèvement sur le réseau d'assainissement.

ERDF a sollicité la ville de Laval pour l'autorisation d'accès sur ces terrains privés afin d'effectuer les opérations de dépannage et de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de ses postes de livraison.

Il convient donc d'autoriser, pour 2012, ERDF à entreprendre les interventions nécessaires via des conventions de servitude.

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer les différentes conventions de servitude à intervenir avec ERDF sur les sites eau et assainissement de la ville.

CONVENTIONS DE SERVITUDE AVEC ERDF SUR LES SITES EAU ET ASSAINISSEMENT

N°S 436 - CVEU - 13
Rapporteur : Hubert Brillet

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant qu'Électricité réseau distribution France (ERDF) a sollicité de la ville de Laval des autorisations d'intervention sur divers sites, propriétés de la ville de Laval, dans le cadre de travaux de vérification, d'entretien et de dépannage d'installations de consommation d'énergie électrique,

Qu'il convient d'autoriser Électricité réseau distribution France (ERDF) à effectuer ces interventions via des conventions de servitude,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval autorise Électricité réseau distribution France (ERDF) à entreprendre les interventions nécessaires, en 2012, sur les sites suivants :

- la station d'épuration (225, rue du Bas des Bois sur la commune de Laval),
- la prise d'eau (La Briquetterie sur la commune de Changé),
- les stations de relèvement sur le réseau d'assainissement.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Claude Gourvil pour un avenant n°4 au marché d'étude du schéma directeur d'alimentation en eau potable.*

RAPPORT

AVENANT N° 4 AU MARCHÉ D'ÉTUDE DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Rapporteur : Claude Gourvil

L'usine des eaux de Pritz produit environ 5,5 millions de m³ d'eau par an pour environ 90 000 usagers. Environ 1,5 million de m³ sont distribués aux collectivités appartenant aux communes rurales utilisatrices de l'eau de Laval (CRUEL).

Par délibération en date du 25 janvier 2008, il a été constitué un groupement de commandes pour la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable. Ce groupement de commandes est constitué des communes suivantes : ville de Laval, communes du CRUEL et communes du SIAEP de Louverné. Une convention pour la constitution de ce groupement de commandes a été signée le 13 février 2009. La ville de Laval est le coordonnateur de ce groupement.

Par délibération en date du 14 décembre 2009, l'étude du schéma directeur en eau potable a été attribuée à la société Guigues Environnement.

Le montant du marché initial était de 316 665 € HT, décomposé de la façon suivante :

- offre de base : 263 820 € HT,
- options pour la recherche de fuites : 52 845 € HT.

Le lancement de la 1ère phase de l'étude est intervenu le 29 avril 2010.

En septembre 2010, le groupement de commandes a décidé la pose de 34 compteurs de sectorisation, nécessaires à la campagne de mesures et facilitant les recherches de fuites ultérieures. La maîtrise d'œuvre pour la pose de ces compteurs a été confiée à la société Guigues Environnement sous forme d'un avenant n°1 au marché initial passé en décembre 2010.

Suite au rachat de la société Guigues Environnement par la société Egis Eau, un avenant n°2 a été passé en avril 2011 pour le transfert du marché de maîtrise d'œuvre au profit d'Egis Eau.

Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour la pose des compteurs de sectorisation a été à 30 380 € HT par le biais d'un avenant n°3 passé en mai 2011.

Cet avenant portait le montant du marché à 347 045 € HT.

La pose des compteurs de sectorisation a généré une extension de la campagne de mesures et une charge de travail supplémentaire non prévue au marché initial.

De plus, la commune de Changé a souhaité l'harmonisation de son SIG au format Vendée Eau. Cette prestation n'était pas prévue au marché initial.

Par conséquent, la société Egis Eau a formulé une demande de plus-values au montant du marché initial nécessitant de passer un avenant n°4 de 26 095,57 € HT se décomposant de la manière suivante :

- extension de la campagne de mesures pour l'ensemble des communes du groupement : 23 890,57 € HT,
- homogénéisation du SIG de la commune de Changé au format Vendée Eau : 2 205 € HT (à la charge de la commune de Changé).

Le nouveau montant du marché est porté à 373 140,57 € HT.

Il vous est proposé d'approuver cet avenant.

Claude Gourvil : *C'est le quatrième avenant pour ce schéma directeur d'alimentation en eau potable, dont la ville de Laval est le coordinateur du groupement de commandes. Cela concerne la ville de Laval, les communes du CRUEL et les communes du SIAEP de Louverné, pour un total d'environ vingt communes. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable est réalisé comme dans la plupart des collectivités du département avec pour objet d'affiner la connaissance de nos réseaux et des flux qui transitent, de planifier nos investissements et aussi de sécuriser l'alimentation notamment en inter-collectivités.*

Nous avons déjà eu trois avenants à ces marchés : le premier avenant en date de septembre 2010 où nous avons décidé de poser 34 compteurs de sectorisation définitifs plutôt que des systèmes de comptage temporaire. Le deuxième avenant concernait le rachat de la société Guigues Environnement qui avait eu le marché par la société Egis Eau, et un troisième avenant fixait la rémunération définitive du maître d'œuvre en mai 2011.

Aujourd'hui, le quatrième avenant porte sur l'extension de la campagne de mesures et la charge de travail supplémentaire due à la pose de ces 34 compteurs de sectorisation, mais aussi sur le changement et l'harmonisation à la commune de Changé du SIG, le système d'information géographique au format Vendée Eau qui est un système de fichiers. Cette prestation n'était pas prévue au marché initial.

L'avenant porte sur 26 095,57 € qui se décompose de deux façons : 23 890,57 € HT pour l'extension de la campagne de mesures pour l'ensemble des communes du groupement et 2 205 € HT à la charge de commune de Changé pour le changement et l'homogénéisation de son système d'information géographique.

Cela porte l'ensemble du marché à 373 140,57 € HT. Nous vous proposons d'approuver ce quatrième avenant.

AVENANT N° 4 AU MARCHÉ D'ÉTUDE DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

N°S 436 - CVEU - 14
Rapporteur : Claude Gourvil

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code des marchés publics et notamment l'article 28,

Vu la délibération du 25 janvier 2008 constituant un groupement de commandes pour l'étude du schéma directeur d'eau potable avec les communes rurales utilisatrices de l'eau de Laval (CRUEL) et celles du SIAP de Louverné,

Vu la délibération du 14 décembre 2009 relative à l'attribution du marché d'élaboration du schéma directeur à l'entreprise Guigues Environnement,

Vu la délibération du 18 octobre 2010 relative à la signature de l'avenant n°1 concernant la maîtrise d'œuvre pour la pose de compteurs de sectorisation,

Vu la délibération du 11 avril 2011 relative à la signature des avenants n°2 (transfert du marché de maîtrise d'œuvre au profit d'Egis Eau) et n°3 (forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour la pose des compteurs de sectorisation),

Vu l'avis favorable donné par la commission d'appel d'offres du groupement de commande, réunie le 16 février 2012,

Considérant que la pose des compteurs de sectorisation a généré une extension de la campagne de mesures non prévue au marché initial,

Que la commune de Changé a souhaité l'harmonisation de son SIG au format Vendée Eau, qu'elle prendra financièrement à sa charge, ce qui n'était pas prévu au marché initial,

Qu'il convient d'autoriser le maire à signer l'avenant au marché initial,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le maire est autorisé à signer l'avenant n° 4 au marché d'étude du schéma directeur d'alimentation en eau potable d'un montant de 26 095,57 € HT avec la société Egis Eau. Cet avenant a pour effet de porter le montant du marché à 373 140,57 € HT.

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Jean-Christophe Boyer sur le lancement de consultations pour différents marchés publics pour 2012, en rapport avec les grands chantiers ou les travaux que nous conduisons sur toute la ville.*

RAPPORT

LANCEMENT DE CONSULTATIONS DE MARCHÉS PUBLICS POUR 2012

Rapporteur : Jean-Christophe Boyer

Le maire a reçu le 18 novembre 2009 délégation du conseil municipal pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 206 000 € HT.

Au delà de ce montant, le conseil municipal doit autoriser le maire ou son représentant à lancer des procédures et à signer tout document nécessaire à ces procédures.

Un premier recensement des marchés publics devant être conclus au cours de l'année 2012 a été effectué. Au vu de ce recensement, plusieurs procédures indiquées en annexe de la délibération nécessitent l'autorisation du conseil municipal pour être lancées.

Il vous est proposé d'autoriser le maire à lancer ces diverses procédures.

MARCHES NÉCESSITANT L'AUTORISATION DE LANCEMENT DE PROCÉDURE DU CONSEIL MUNICIPAL

1) Fournitures techniques pour les services municipaux

Marché de fournitures diverses pour les services techniques municipaux. Ce marché est composé de 9 lots. La durée du marché est d'un an. Il sera reconductible 3 fois. Il est passé sous la forme d'un marché à bons de commande dont le montant maximum annuel est indiqué ci-dessous pour chacun des lots :

- Lot n°1 : Produits métallurgiques	montant maximum : 100 000 € HT
- Lot n°2 : Quincaillerie	montant maximum : 60 000 € HT
- Lot n°3 : Plomberie chauffage	montant maximum : 35 000 € HT
- Lot n°4 : Bois	montant maximum : 80 000 € HT
- Lot n°5 : Lampes	montant maximum : 85 000 € HT
- Lot n°6 : Fournitures électriques	montant maximum : 100 000 € HT
- Lot n°7 : Peintures, revêtements muraux et sols	montant maximum : 50 000 € HT
- Lot n°8 : Matériaux de voirie	montant maximum : 60 000 € HT
- Lot n°9 : Matériaux de construction	montant maximum : 50 000 € HT

Compte tenu des montants, de la durée du marché, et du type de prestation (fournitures), la procédure retenue sera l'appel d'offres.

2) Fourniture de produits d'entretien pour les services municipaux

Marché de fourniture de produits d'entretien et d'hygiène pour les services municipaux (éponges, brosses, détachants, produits de lavage, sacs poubelle, papier toilette, essuie-mains, savon...).

La durée du marché est d'un an. Il sera reconductible 3 fois. Il est passé sous la forme d'un marché à bons de commande dont le montant maximum annuel est de 200 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (fournitures), la procédure retenue sera l'appel d'offres.

3) Location nettoyage et entretien des vêtements de travail

Cette prestation consiste à assurer la fourniture, le nettoyage et l'entretien des vêtements salissants des agents municipaux. Cette prestation a pour objectif de respecter la réglementation qui oblige un employeur à fournir - lorsque cela est nécessaire - une tenue de travail adaptée et de procéder à son entretien.

Cette prestation fait l'objet d'un groupement de commandes avec l'agglomération de Laval. La ville est coordinateur de ce groupement.

La durée du marché est d'un an. Il sera reconductible 3 fois. Il est passé sous la forme d'un marché à prix global et forfaitaire. Son montant annuel pour la ville est estimé à 160 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (services), la procédure retenue sera l'appel d'offres.

4) Acquisition de livres non scolaires, d'enregistrements sonores et de documents multimédias pour la bibliothèque et les autres services municipaux

Le présent marché a pour objet l'acquisition de livres (fictions, documentaires, bandes dessinées, nouveautés...) pour adultes et jeunesse, et l'acquisition d'enregistrements sonores et de documents multimédias (CD musicaux, DVD de films et fictions, documentaires multimédias).

La durée du marché est d'un an. Il sera reconductible 3 fois. Il est passé sous la forme d'un marché à bons de commande. Ce marché sera alloti.

Le montant maximum annuel, tous lots confondus sera de 120 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (fournitures), la procédure retenue sera l'appel d'offres.

5) Prestations topographiques

Marché de réalisation de prestations topographiques. Les prestations consistent en l'implantation, la matérialisation durable et le repérage des points de repère sur le terrain, la réalisation des mesures et des calculs complets nécessaires à la matérialisation de ces points, ainsi que la fourniture de la documentation de ces points (fiches signalétiques) sous forme papier et numérique.

La durée du marché est d'un an. Il sera reconductible 3 fois. Il est passé sous la forme d'un marché à bons de commande dont le montant maximum annuel est de 70 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (services), la procédure retenue sera l'appel d'offres.

6) Marché de suppression des branchements de plomb

La directive européenne du 3 novembre 1998 ainsi que le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine (exceptées les eaux minérales) fixent la teneur en plomb à 25 microgrammes par litre d'eau. À partir du 25 décembre 2013 cette teneur sera abaissée à 10 µg/l.

Afin de respecter cette échéance réglementaire, la ville de Laval a mis en œuvre un programme de suppression des branchements en plomb.

L'objet de ce marché est de confier la réalisation des travaux de suppression des branchements en plomb à un prestataire extérieur.

La durée du marché est d'un an. Il sera reconductible 3 fois. Il est passé sous la forme d'un marché à bons de commande dont le montant maximum annuel est de 700 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (travaux), la procédure retenue sera la procédure adaptée.

7) Fourniture pour réseaux d'eau potable et d'assainissement

Marché de fourniture de matériel pour le réseau d'eau potable et d'assainissement (canalisations pour le réseau d'eau potable, canalisations pour le réseau d'assainissement, raccords, robinetterie...). Ce marché est composé de 2 lots. La durée du marché est d'un an. Il sera reconductible 3 fois. Il est passé sous la forme d'un marché à bons de commande dont le montant maximum annuel est indiqué ci-dessous pour chacun des lots :

- Lot n°1 : Canalisations et accessoires pour les réseaux d'eau potable et de voirie / robinetterie - fontainerie pour les réseaux d'eau - montant maximum : 110 000 € HT ;
- Lot n°2 : Canalisations et accessoires pour les réseaux d'assainissement et de voirie - montant maximum : 70 000 € HT.

Compte tenu des montants, de la durée du marché, et du type de prestation (fournitures), la procédure retenue sera l'appel d'offres.

8) Fourniture et transport de réactifs pour la station d'épuration et l'usine d'eau potable

Les procédés de potabilisation de l'eau et d'épuration des eaux usées nécessitent l'utilisation de produits chimiques (réactifs).

L'objet de ce marché est de confier à un prestataire extérieur l'approvisionnement en réactifs de l'usine d'eau potable et de la station d'épuration.

Ce marché est composé de 12 lots . La durée du marché est d'un an. Il sera reconductible 3 fois. Il est passé sous la forme d'un marché à bons de commande dont le montant maximum annuel est indiqué ci-dessous pour chacun des lots :

- Lot n°1 : Fourniture et transport de chaux vive pour le service assainissement (station d'épuration) - montant maximum : 45 000 € HT ;
- Lot n°2 : Fourniture et transport de polymères pour le service assainissement (station d'épuration) - montant maximum : 80 000 € HT ;
- Lot n°3 : Fourniture et transport de chlorure ferrique pour le service assainissement (station d'épuration) - montant maximum : 60 000 € HT ;
- Lot n°4 : Fourniture et transport de réactif de désodorisation pour le service assainissement (station d'épuration) - montant maximum : 18 000 € HT ;
- Lot n°5 : Fourniture et transport de sulfate d'alumine pour le service eau (usine eau potable) - montant maximum : 104 000 € HT ;
- Lot n°6 : Fourniture et transport de coagulant basique d'aluminium pour le service eau (usine eau potable) - montant maximum : 96 000 € HT ;
- Lot n°7 : Fourniture et transport d'anhydride carbonique pour le service eau (usine eau potable) - montant maximum : 240 000 € HT ;
- Lot n°8 : Fourniture et transport de chaux calcide fleur pour le service eau (usine eau potable) - sans montant maximum ;
- Lot n°9 : Fourniture et transport de chlorite de soude pour le service eau (usine eau potable) - montant maximum : 23 000 € HT ;
- Lot n°10 : Fourniture et transport de lessive de soude tech 30 % pour le service eau (usine eau potable) - sans montant maximum ;
- Lot n°11 : Fourniture et transport d'extrait de javel pour le service eau (usine eau potable) - sans montant maximum ;
- Lot n°12 : Fourniture et transport de chlore gazeux (usine eau potable) - sans montant maximum.

Compte tenu des montants, de la durée du marché, et du type de prestation (fournitures), la procédure retenue sera l'appel d'offres.

9) Prestation de levés topographiques pour les réseaux eau et assainissement

L'objet de ce marché est de confier à un prestataire extérieur la réalisation de levés topographiques des réseaux d'eau et d'assainissement afin de mettre à jour les bases de données géographiques.

En effet, l'information géographique est un outil d'aide à la décision dont la performance et l'efficacité sont conditionnées par la fiabilité des données.

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, les bases de données géographiques existantes sont issues d'une digitalisation de deux plans de gestion réalisée au début des années 2000.

Ces bases de données ont hérité de la mauvaise qualité des plans d'origine : manque de précision et d'exhaustivité. Elles ne permettent plus de répondre aux besoins des services municipaux et aux évolutions de la réglementation.

Le coût prévisionnel de la prestation est estimée à 450 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (services), la procédure retenue sera l'appel d'offres.

10) Mise en place d'une canalisation entre l'usine d'eau potable "Pritz" et le château d'eau "Les Vignes"

Les canalisations de refoulement existantes entre l'usine d'eau potable et les réservoirs des Vignes présentent des problèmes importants de fuites.

Par ailleurs, ces canalisations sont situées dans un environnement urbain dense. De ce fait, les interventions sur ces canalisations sont délicates et les risques de détérioration ne sont pas négligeables.

Par conséquent, la ville de Laval envisage de remplacer ces canalisations par une nouvelle canalisation de refoulement. Afin de s'affranchir des contraintes citées précédemment, le tracé de la nouvelle canalisation a été orienté pour éviter le centre-ville.

Ce tracé prévoit un passage de la canalisation sous la rivière de la Mayenne. La ville prévoit de réaliser ce passage lors des écourues de l'année 2012.

L'objet de ce marché est de confier à un prestataire extérieur la réalisation des travaux de réalisation de cette nouvelle canalisation. Compte tenu de l'importance du chantier, le marché comprendra plusieurs tranches annuelles de travaux. Les modalités précises de ces tranches (nombre, montant de chacune d'elles) restent à définir.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 600 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (travaux), la procédure retenue sera la procédure adaptée.

11) Réhabilitation de réseaux (chemisage)

L'objet de ce marché est de confier à un prestataire extérieur la réalisation des réhabilitations par "chemisage" de réseaux d'assainissement prévus au programme de l'année 2012.

Les techniques de réhabilitation des réseaux d'assainissement par "chemisage" ont l'avantage d'être non destructives permettant ainsi de s'affranchir de la réalisation de tranchées. De plus, les évolutions technologiques ont permis d'accroître la performance de ces techniques et d'obtenir des résultats équivalents à la pose de nouvelles conduites.

La durée du marché est d'un an. Il est passé sous la forme d'un marché à bons de commande dont le montant maximum est de 250 000 € HT.

Compte tenu des montants, de la durée du marché, et du type de prestation (travaux), la procédure retenue sera la procédure adaptée.

12) Pommeraies PRU

La définition précise des besoins nécessaires à la rédaction du cahier des charges est en cours de finalisation par le cabinet Forma6, maître d'œuvre de l'opération.

Les travaux porteront de manière générale sur les aménagements de surface y compris le mobilier et le réseau d'éclairage public, ainsi que sur les travaux de réseau sur la voie nouvelle.

En matière d'assainissement pluvial, l'objectif poursuivi est le développement des techniques alternatives notamment par la conception d'espaces multifonctions qui associent une fonction technique de stockage des eaux pluviales à une autre fonction (espace de jeux, espace vert, stationnement).

Le calendrier des différents travaux prévus dans ce projet est le suivant :

Engagement des travaux suivants à partir de septembre 2012 :

- aménagement de la voie nouvelle (prolongement ouest de la rue Hébert) : voirie et espaces verts,
- résidentialisation des Pommeraies : résidentialisation des n°6/12/16/20/24 de la rue Hébert et des n° 14/18/22/32 de la rue du Préfet Bonnefoy,
- requalification de la rue Hébert et aménagement d'un petit espace vert au nord-est de la rue Hébert.

Engagement des travaux suivants en 2013 :

- requalification de la rue des Grands Carrés (jusqu'au croisement des rues Hébert et Préfet Bonnefoy) et réaménagement du parvis de la maison de quartier,
- aménagement d'une place de vie sur le parking du foyer Habitat Jeunes,
- cheminements piétons vers la voie nouvelle et vers le nouvel espace urbanisé du stade Le Basser,
- requalification de la rue du Préfet Bonnefoy et aménagement d'un petit espace vert au sud de la rue du Préfet Bonnefoy.

Le coût estimatif des travaux est fixé à 5 000 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (travaux), la procédure retenue sera l'appel d'offres.

13) Travaux de voirie divers

Marché de travaux de voirie divers. Ce marché regroupe plusieurs interventions :

- création d'un parking et de sa voie d'accès aux Gandonnières ;
- rénovation des cours des écoles Badinter et Kergomard ;
- rénovation des trottoirs de la rue de la Senelle et du parking de la rue Marcel Cerdan.

Le coût estimatif des travaux est fixé à 250 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (travaux), la procédure retenue sera la procédure adaptée.

14) Travaux de requalification de la rue Crossardière

La rue Crossardière représente l'une des principales liaisons de circulation entre l'est et l'ouest de la ville. Cette voie majeure possède des espaces de répartition de circulation peu lisibles (vélos, véhicules légers). Les trottoirs sont trop restreints compte tenu de leur fréquentation en heures de pointe par les élèves des établissements scolaires, les revêtements de chaussées et trottoirs sont dégradés.

La requalification globale de la rue est nécessaire afin de permettre l'amélioration de la qualité des espaces publics et de la sécurité.

Le groupement TECAM-CETE DE L'OUEST a été retenu pour effectuer la maîtrise d'œuvre de l'opération. Ses missions sont de deux ordres : études préliminaires pour définir l'aménagement de la rue et réalisation et suivi du projet retenu.

Le coût estimatif des travaux est fixé à 1 100 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (travaux), la procédure retenue sera la procédure adaptée.

15) Maison quartier des fourches (VRD)

Les travaux, objet du présent marché, concernent l'aménagement en voirie et réseaux divers de la maison de quartier des Fourches.

Les travaux consisteront en l'aménagement des réseaux d'eau et assainissement, la rénovation de la voirie, l'installation de l'éclairage public et l'aménagement des espaces verts aux abords du bâtiment.

Le coût estimatif des travaux est fixé à 250 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (travaux), la procédure retenue sera la procédure adaptée.

16) Rénovation de toitures sur différents bâtiments communaux

Les toitures de plusieurs bâtiments communaux nécessitent des réparations.

Les travaux concernent la rénovation des toitures de la bibliothèque Albert Legendre, du gymnase Alain Gerbault, du groupe scolaire Badinter, du bâtiment des Francs Archers, des travaux d'étanchéité de la toiture du gymnase Jules Renard, ainsi que le remaniement de l'évacuation des eaux pluviales de certains bâtiments du groupe scolaire Dolto.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 325 000 € HT.

Compte tenu des montants, de la durée du marché, et du type de prestation (travaux), la procédure retenue sera la procédure adaptée.

17) Travaux de rénovation du bateau lavoir Saint-Julien

À la suite du naufrage du bateau-lavoir Saint-Julien en 2009, la ville de Laval s'est engagée à le restaurer avec priorités données à :

- la conservation pérenne et respectueuse de son état d'origine,
- son accessibilité à tous les publics,
- son intégration dans le paysage urbain des quais.

À cette fin, le cabinet d'architecture navale Seine Design, retenu via la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre, a été chargé de réaliser un diagnostic du bâtiment et de conduire l'opération de restauration.

Seine Design a remis à la ville son rapport technique validé par la DRAC. Ce diagnostic préconise :

- la construction d'une nouvelle coque dans les règles de l'art avec pour référence l'année 1970,
- la mise en place de nouvelles structures d'amarrage plus respectueuses du bâtiment et de l'environnement urbain,
- la création d'un gril technique destiné à l'entretien du bateau pendant les écourues,
- la restauration de la superstructure (charpente, boiseries, peintures et ferronneries) dans le respect de l'éthique des monuments historiques (le bateau-lavoir est classé monument historique depuis le 2 décembre 1993),
- la remise aux normes réglementaires afin de permettre l'accueil de groupes de plus de 20 personnes et de visiteurs handicapés.

Le coût estimatif des travaux est fixé à 280 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (travaux), la procédure retenue sera la procédure adaptée.

18) Travaux d'aménagement des abords du Château Neuf

La ville procède actuellement à la rénovation du Château Neuf. Afin de permettre une meilleure intégration de ce monument ainsi que du Vieux-Château dans le centre ancien, il est s'avère nécessaire de restructurer l'espace public autour du Château Neuf et de la place de la Trémoille.

Ces travaux ont pour vocation :

- de réinscrire le Château-Neuf, futur espace culturel et patrimonial au cœur de l'ensemble place des Acacias/place de la Trémoille,
- de faire de ces espaces requalifiés, au cœur du centre historique, des lieux de déambulation et d'animation au service des citoyens,
- de respecter et renforcer la qualité des espaces patrimoniaux et naturels.

Le coût estimatif des travaux est fixé à 1 155 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (travaux), la procédure retenue sera la procédure adaptée.

Jean-Christophe Boyer : *Je m'étais entraîné à dire tout le texte, mais je lirai simplement les titres. Il s'agit de marchés nécessitant l'autorisation de lancement de procédures du conseil municipal, d'abord pour les fournitures techniques pour les services municipaux avec un certain nombre de lots extrêmement importants puisqu'il s'agit de l'entretien et de la rénovation de nos bâtiments. Un marché pour la durée d'un an. Il s'agit aussi de fournitures de produits d'entretien, locations, nettoyage et entretien de vêtements de travail, afin de favoriser et de continuer à améliorer les conditions de travail de nos agents ; de l'acquisition de livres non scolaires, d'enregistrements sonores et de prestations topographiques ; du marché de suppression des branchements plomb, un vaste programme porté par Claude Gourvil ; de fournitures pour réseaux d'eau potable et d'assainissement ; de fournitures et transport de réactifs pour la station d'épuration ; de la prestation de levés topographiques pour les réseaux eau et assainissement ; de la mise en place d'une canalisation entre l'usine d'eau potable de Pritz et le château d'eau des Vignes ; de la réhabilitation de réseaux dit « chemisage », ainsi que pour le PRU des Pommeraies, la définition précise des besoins nécessaires à la rédaction d'un cahier des charges porté par Forma6 avec des engagements de travaux 2012-2013 ; des travaux de voirie ; des travaux de requalification de la rue Crossardière ; de la maison de quartier des Fourches ; de la rénovation de toitures sur différents bâtiments communaux ; de travaux de rénovation du bateau lavoir Saint-Julien, et enfin, il s'agit de travaux d'aménagement des abords du Château-Neuf.*

Tout un programme, que vous avez rappelé en introduction M. le Maire pour cette année 2012. De belles réalisations qu'attendent les Lavallois.

M. le Maire : *Très bien, je vous remercie. C'est une délibération importante qui nous permet d'avancer.*

Oui, Didier Pillon.

Didier Pillon : *M. le Maire je voudrais intervenir à ce moment du débat, car je trouve que le rapport qui vient de nous être fait est tout à fait révélateur de votre conception de la démocratie et du non-respect de l'opposition. J'aimerais que l'assemblée, les conseillers municipaux, mais aussi les médias et le public ici présent se rendent compte que sur le brillant rapport de Jean-Christophe Boyer extrêmement détaillé, on nous autorise une dépense de 25 millions d'euros. 25 millions d'euros en dix-huit rapports. Vous avez vu à quoi les dépenses correspondent ?*

Voilà ce que j'appelle moi, le non-respect de l'opposition : lorsque l'on est capable de nous « enfoncer » sur des dettes de certaines années de la municipalité précédente, nous avons droit à des schémas bien préparés et en couleur expliquant la très mauvaise gestion de la ville par vos prédécesseurs, nous-mêmes, nous en prenons pour notre grade à chaque conseil. Et comme le fait remarquer à juste titre Xavier Dubourg, nous n'avons jamais les documents à l'avance.

Là, c'est encore mieux, je vous demande vraiment de détailler les rapports du conseil municipal tels que vient de le faire Monsieur Boyer. Avez-vous compris les uns, les autres, membres du conseil municipal, à quoi allaient servir les 25 millions d'euros ?

J'ai choisi d'y revenir car je trouve cela scandaleux. Je vais reprendre un exemple tout à l'heure, car nous sommes exactement dans le même cheminement que le square de Boston où vous confondez volontairement « concertation et information », « démocratie et débat » et un certain nombre de mots. Monsieur Garot, comme vous avez toujours des références du côté Chinois, je vais vous citer deux proverbes intéressants :

« Si je devais prendre le pouvoir, je redonnerai aux mots leur sens exact et leur valeur ».

Je vous redis encore une fois ma pensée sur la concertation de la place de la Trémoille. Peu m'importe aujourd'hui le nombre et l'emplacement de places vertes, pour la simple et unique raison qu'en conseil municipal nous n'avons jamais eu un seul document nous présentant le projet. Je sais très bien ce que vous allez me répondre une fois de plus, « mais M. Pillon, vous n'avez qu'à vous rendre aux réunions d'information », ce à quoi je vous réponds M. le Maire « une réunion d'information comme son nom l'indique est l'endroit où vous présentez votre projet, alors que le seul lieu du débat démocratique auquel nous sommes tous théoriquement attachés est le conseil municipal ».

J'attends donc à un conseil municipal, que nous ayons le même document à discuter et à débattre, que dans une réunion d'information. Nous ne pouvons pas juger de la qualité de votre sens de la concertation ou de l'évolution des projets, puisque vous prétendez que lors de vos huit ou neuf réunions d'information, le projet a évolué. J'en suis ravi, sauf que je ne sais pas quel était le projet initial et quel est le projet final. Ce que je sais ce soir c'est que vous allez dépenser 1,2 million d'euros sur ce projet dont nous n'avons pas vu un seul schéma !

Je veux bien que vous mettiez en place un conseil des sages, un conseil des jeunes et des conseils de quartier, mais vous ne m'ôtez pas l'idée que le débat démocratique doit avoir lieu ici au conseil municipal, chacun représentant une partie des Lavallois. Je le dis d'autant plus gravement que je suis ulcéré, quand je vois ce qui s'est passé pour le square de Boston, où nous n'avons jamais vu à l'avance ce qui allait se produire, jusqu'au jour où le conseil municipal devait se prononcer formellement et légalement sur un dépassement de 300 000 euros, et ce jour-là nous avons pu le voir. Ce soir, j'affirme devant tout le monde que je ne sais pas ce qui va se faire sur la place de la Trémoille.

Pire que tout, vous gâchez votre sens de démocrate car je pourrais être d'accord avec votre projet, sauf que je ne l'ai pas vu. Sauf que ce soir, dans un rapport à la va-vite et à la va-tout où tout est mélangé, nous avons voté 1,2 million d'euros, Mesdames, Messieurs, pour faire des travaux dont nous n'avons pas eu connaissance en conseil municipal.

Quand vous achetez un garage à 5 000 euros amené à être démoli, nous avons, au conseil municipal, un plan nous expliquant son emplacement, c'est très bien. Mais quand vous dépensez 1,2 million sur la place de la Trémoille, nous n'avons pas un seul dessin précisant ce qui va se passer.

Nous avons ici des débats surréalistes à l'image de celui de Chantal Grandière qui vous interpelle sur les places de stationnement. Vous dites, M. le Maire, nous avons sept vertes, onze vertes, mais je défie quiconque de me dire où vont-elles être placées et où sont-elles situées ! Pire que tout, vous parlez d'un périmètre élargi, mais entre 5 mètres et 300 mètres du lieu, il y a une sacrée différence !

Je vous accuse, M. le Maire, d'avoir un sens très particulier de la concertation et de la démocratie. Il est facile de présenter dans une réunion d'information de beaux projets, sans dire combien cela va coûter, et il est facile en conseil municipal de dire cela va coûter 1,2 million d'euros sans présenter le projet. À l'arrivée, vous n'aurez donné qu'une partie de la vérité à chaque fois, je prétends qu'un dossier de cette importance pourrait être débattu.

Comme vous le dites vous-même et c'est là la preuve que nous n'avons pas le même sens de la démocratie : j'ai lu dans la presse par laquelle nous apprenons ce qui se passe, que vous avez répondu à une commerçante qui vous interrogeait sur le moment où elle pouvait donner son avis, « cela s'appelle les élections ». Autrement dit, pendant cinq ans, nous n'avons plus qu'à nous taire car vous aurez toujours raison. Je trouve cela grave ! Et je vais vous dire pourquoi.

Lorsque nous faisons le réaménagement de la place de la Trémoille, touchée par des problèmes de stationnement de résidents et de commerces, comme l'a dit Chantal Grandière et comme je me suis renseigné, nous pourrions bénéficier de l'avis éclairé d'un certain nombre de services en particulier ceux de la Chambre de commerce et d'industrie, qui pourrait réaliser des études d'impact sur le commerce. Mais vous préférez dire : « j'ai un projet et comme je suis un démocrate, ce sera ce projet là qui passera ! »

Nous n'en parlons pas en conseil municipal, vous ne demandez pas l'avis des artisans, des commerçants et des chambres consulaires. Vous faites simplement de la concertation. Quand bien même vous feriez quinze réunions de plus, si c'est pour arriver au même résultat car vous n'êtes pas capable de mettre les acteurs autour d'une table : les résidents, les commerçants, les usagers, etc., pour essayer d'améliorer le projet. Cela ne sert à rien.

Je trouve pour ma part que c'est tout à fait révélateur de ce qui se passe en ce moment dans notre ville de Laval et je voudrais que les gens en aient conscience. Quand l'opposition n'a pas les dossiers au bon moment, quand lors d'un conseil municipal nous sommes amenés à donner notre avis sur 25 millions d'euros sur une liste lue à la va-vite, sans nous expliquer pourquoi...

Non, je ne m'arrêterai pas car je trouve cela révélateur, mais totalement révélateur de votre méthode ! Je vais vous dire une dernière chose, le sage dans la sagesse chinoise tel que le dit Confucius :

« Le sage n'a pas d'idée car il est ouvert à tous les possibles. »

Vous refermez tous les possibles M. le Maire, parce que vous décidez comme cela, que cela doit être fait, point barre. Croyez-moi ma colère n'est pas feinte et ce n'est pas un effet de manche. Je suis une fois de plus ulcéré, car nous avons déjà eu le square de Boston aux résultats improbables que nous savons, et au coût final que nous connaissons, nous allons avoir la même chose place de la Trémoille. Nous allons avoir un projet ficelé sur lequel personne n'aura été capable de donner son avis.

En tant que conseiller municipal, j'aurais aimé savoir à quoi allait servir les 1,2 million d'euros, mais encore une fois, nous n'avons pas le même sens de la démocratie, et je me répète, je trouve que c'est extrêmement révélateur de ce qui se passe ce soir. Je n'insisterai pas sur les autres dossiers comme les bateaux lavoirs sur lesquels nous n'avons pas été capables de préserver les cuves, heureusement que les Sœurs de la Miséricorde sont généreuses pour nous en donner d'autres.

À Laval, je trouve qu'il n'y a pas de respect de la démocratie. M. le Maire, encore une fois je le dis, « action » ne veut pas dire « communication » et « démocratie » cela signifie « respect des autres y compris des avis opposés », c'est en écoutant les avis contraires que nous grandissons. Ce soir nous ne sommes pas dans le dialogue, nous sommes dans l'imposition. Braves gens, ne vous inquiétez pas cela ne va pas changer d'ici les prochaines élections, puisque elles sont le seul débat démocratique qui à vos yeux existe. Ce n'est pas ma conception et je le regrette !

Personnellement et pour toutes ces raisons, je voterai contre cette délibération car voter 25 millions d'euros en trois minutes, je trouve cela proprement honteux !

M. le Maire : *Monsieur Pillon, nous allons essayer de répondre tranquillement sans nous mettre en colère, pour amener quelques éléments de précision et d'explication mais surtout, Didier Pillon, pour vous répondre sur le fond. Je vais d'abord laisser Jean-Christophe Boyer vous répondre sur la délibération qui vient d'être présentée, et si j'ai bien compris, que vous ne voterez pas. Vous ne voterez pas ce soir les travaux qui vont permettre d'améliorer la vie de nos quartiers.*

Didier Pillon : *Cela s'appelle un régime Stalinien ce que vous êtes en train de faire. Je n'ai pas dit cela M. le Maire. C'est votre méthode. Je ne suis pas contre les travaux mais contre la présentation que vous en avez faite ! La preuve, c'est que nous sommes obligés de nous justifier maintenant.*

M. le Maire : *Je laisse Jean-Christophe Boyer vous apporter quelques éléments de réponse et je conclurai.*

Jean-Christophe Boyer : *Je suis atterré par autant de malhonnêteté intellectuelle ! Attendez, je vous ai laissé parler. Je suis désolé qu'un expert en musique soit également un passionné de théâtre. M. Pillon, si nous en restons aux faits et si vous voulez bien m'écouter, il s'agit d'une délibération qui autorise le lancement de consultations.*

Je vais reprendre avec vous très précisément les moments où nous avons décidé de l'ouverture de ces marchés :

- fournitures techniques : budget primitif 2012,*
- fournitures de produits d'entretien : budget primitif 2012,*
- location et nettoyage : budget primitif 2012.*

Tous ces items ont été présentés à l'occasion du budget primitif 2012, que ce soit la rue Crossardière ou les travaux d'eau potable et d'assainissement de Claude Gourvil qui font l'objet d'une présentation très précise. L'ensemble de ces dossiers a fait l'objet d'une présentation détaillée au conseil municipal. Vous scénarisez aujourd'hui votre colère sur des dossiers qui ont fait l'objet d'un vote avec des montants à la clé concernant par exemple : le projet de PRU des Pommeraias pour lequel la programmation est connue depuis plusieurs années maintenant, les différents travaux de voirie votés au budget primitif 2012, la maison de quartier des Fourches votée au budget primitif 2012 et les travaux de rénovation de Saint-Julien également.

Votre colère, si c'en est une ce dont je doute, est une colère décalée, une colère d'à propos par rapport à votre volonté de faire votre numéro habituel. Il s'agit bien de décisions de mise en marché et de dossiers clairement explicités lors du dernier conseil. Ne feignez pas de découvrir aujourd'hui les travaux d'aménagement du Château-Neuf, qui ont fait l'objet d'une présentation budgétaire en décembre. Ne feignez pas de découvrir aujourd'hui les travaux de réhabilitation de réseaux ou le marché de suppression des branchements de plomb que nous avons lancé depuis 2008.

Nous sommes là dans le lancement de marchés publics, dans l'exécution budgétaire de décisions prises lors du conseil municipal de décembre.

M. le Maire : *Merci beaucoup. Didier Pillon, je vais quand même avant de vous ... non, je vais vous donner la parole maintenant. Allez-y.*

Didier Pillon : *Ne me prenez pas pour un idiot ! Je sais très bien que le budget primitif a été voté. Je ne mets pas au même niveau, comme vous le faites, les fournitures industrielles et les travaux d'aménagement des abords du Château-Neuf. Je suis une fois de plus désolé, mais je sais très bien que les sommes sont budgétées. Seulement à aucun moment, que ce soit au moment du vote du budget ou que ce soit aujourd'hui lors du lancement des travaux que l'on nous demande de financer, vous nous avez présenté ces dits travaux. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je sais aussi très bien que les engagements de certaines conventions ont été votés, pas tous pour notre cas, mais pour certains assurément, je vous attaque sur des dossiers sensibles sur lesquels vous êtes incapable de nous présenter le moindre schéma.*

Je ne suis donc pas contre les travaux de la place de la Trémoille, comme M. le Maire vous voudriez faussement le faire croire. Je vous répète que je suis contre le fait de voter 1,2 million d'euros lorsque je ne sais pas, en tant que conseiller municipal et représentant d'une partie des Lavallois, ce qui va s'y faire. C'est cela que je vous dis et je ne dis pas autre chose. Ne détournez pas mes propos !

Si vous pensez que ma colère est feinte, vous avez tort, car vous la renchérissez si je puis dire en tentant de me faire passer pour un « crétin » ou un menteur.

M. le Maire : *Monsieur Pillon, je regarde à chaque fois vos colères sur commande et ce soir nous avons droit à une leçon de démocratie. Nous allons aller au fond des choses, d'abord sur le Château-Neuf et la place de la Trémoille, est-ce que vous connaissez beaucoup d'équipes municipales en France qui ont pris le temps sur un projet de tenir dix réunions de dialogue, d'échanges et de concertation avec les acteurs intéressés au dossier ? La dernière réunion a eu lieu dans cette salle, elle a réuni 60 personnes il y a deux semaines. Je me répète et vous pose la question : combien d'équipes municipales et de maires en France ont pris le temps de dix réunions pour corriger, enrichir, améliorer un projet ? Moi, je n'en connais pas beaucoup.*

Deuxième chose, pourquoi le projet n'est-il pas présenté ce soir ? Si vous m'aviez attentivement écouté, Didier Pillon, vous ne seriez pas dans cet état de colère sur commande. Que vous ai-je dit tout à l'heure ? Nous avons pris le temps de la concertation, et entendu ce que chacun a exprimé. À nous maintenant, il s'agit bien de notre responsabilité, de présenter le projet définitif qui au moment où je vous parle n'est pas finalisé. Lors d'un prochain conseil municipal, je présenterai bien évidemment ce projet définitif. Que ceci soit clair.

Didier Pillon : *Pourquoi ne le faites-vous pas en même temps que l'argent ?*

M. le Maire : *C'est ce que j'ai indiqué tout à l'heure, je le répète d'une manière beaucoup plus claire pour vous, cher Didier Pillon.*

Enfin, sur les leçons de démocratie, excusez-moi, mais cela ne me paraît pas très sérieux et crédible. Qui depuis 2008 a rénové de façon profonde l'exercice de la démocratie locale à Laval si ce n'est cette équipe, notre équipe municipale ?

Qui a créé les assemblées de quartier ? Notre équipe municipale.

Qui a créé le conseil des sages ? Notre équipe municipale.

Qui a créé le conseil des jeunes citoyens ? Notre équipe municipale.

Et qui a créé à l'agglomération le conseil de développement réunissant les forces vives de notre territoire ? L'équipe municipale et la majorité de l'agglomération.

Voilà comment les choses se passent, et peut-être cela ne vous convient-il pas ? Sachez que les Lavallois jugeront. Vous avez une nouvelle équipe au travail, avec de nouvelles méthodes qui sont celles de l'échange, du partage, du dialogue et de la concertation avec les citoyens et puis, il y a ceux qui font des effets de manche en conseil municipal. Je peux vous dire qu'entre les méthodes d'hier et les pratiques d'aujourd'hui, il n'y a pas « photo ».

Nous allons voter maintenant cette délibération présentée par Jean-Christophe Boyer.

Oui, Madame Sultani.

Samia Sultani-Vignerot : *Je souhaiterais poser une question aux élus de la majorité : qui parmi vous a eu connaissance du projet initial de la place de la Trémoille ? Parce que nous, nous sommes des sous-élus, c'est normal que nous n'ayons pas eu connaissance de ce dossier. Qui parmi vous a eu connaissance de ce dossier, les Lavallois vous regardent ? Répondez sincèrement. Qui est au courant ?*

Nicole Peu : *Je ne réponds pas à la demande de Madame Sultani.*

M. le Maire : *Nicole Peu vous a répondu Madame Sultani. Je mets aux voix la délibération présentée par Jean-Christophe Boyer, avec les éléments de réponse que nous avons apportés.*

LANCEMENT DE CONSULTATIONS DE MARCHÉS PUBLICS POUR 2012

N°S 436 - CVEU - 15

Rapporteur : Jean-Christophe Boyer

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-22,

Considérant que le maire a reçu par délibération en date du 18 novembre 2009 délégation du conseil municipal pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 206 000 € HT,

Qu'au delà de ce montant, le conseil municipal doit autoriser le maire ou son représentant à lancer des procédures et à signer tout document nécessaire à ces procédures,

Qu'il a été procédé à un premier recensement des marchés devant être conclus au cours de l'année 2012,

Qu'au vu de ce recensement, plusieurs procédures ne peuvent être lancées qu'après autorisation du conseil municipal,

Que ces procédures sont indiquées en annexe de la présente délibération,

Que ces procédures doivent être lancées dans les meilleurs délais pour permettre d'effectuer les prestations dans les délais impartis,

Sur proposition de proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le maire ou son représentant est autorisé à lancer les marchés indiqués en annexe de la présente délibération.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tous les documents nécessaires à ces procédures.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions les plus larges possibles pour les opérations indiquées en annexe.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée, dix conseillers municipaux ayant voté contre.

MARCHÉS NÉCESSITANT L'AUTORISATION DE LANCEMENT DE PROCÉDURE DU CONSEIL MUNICIPAL

1) Fournitures techniques pour les services municipaux

Marché de fournitures diverses pour les services techniques municipaux. Ce marché est composé de 9 lots. La durée du marché est d'un an. Il sera reconductible 3 fois. Il est passé sous la forme d'un marché à bons de commande dont le montant maximum annuel est indiqué ci-dessous pour chacun des lots :

- Lot n°1 : Produits métallurgiques	montant maximum : 100 000 € HT
- Lot n°2 : Quincaillerie	montant maximum : 60 000 € HT
- Lot n°3 : Plomberie chauffage	montant maximum : 35 000 € HT
- Lot n°4 : Bois	montant maximum : 80 000 € HT
- Lot n°5 : Lampes	montant maximum : 85 000 € HT
- Lot n°6 : Fournitures électriques	montant maximum : 100 000 € HT
- Lot n°7 : Peintures, revêtements muraux et sols	montant maximum : 50 000 € HT
- Lot n°8 : Matériaux de voirie	montant maximum : 60 000 € HT
- Lot n°9 : Matériaux de construction	montant maximum : 50 000 € HT

Compte tenu des montants, de la durée du marché, et du type de prestation (fournitures), la procédure retenue sera l'appel d'offres.

2) Fourniture de produits d'entretien pour les services municipaux

Marché de fourniture de produits d'entretien et d'hygiène pour les services municipaux (éponges, brosses, détachants, produits de lavage, sacs poubelle, papier toilette, essuie-mains, savon...).

La durée du marché est d'un an. Il sera reconductible 3 fois. Il est passé sous la forme d'un marché à bons de commande dont le montant maximum annuel est de 200 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (fournitures), la procédure retenue sera l'appel d'offres.

3) Location, nettoyage et entretien des vêtements de travail

Cette prestation consiste à assurer la fourniture, le nettoyage et l'entretien des vêtements salissants des agents municipaux. Cette prestation a pour objectif de respecter la réglementation qui oblige un employeur à fournir - lorsque cela est nécessaire - une tenue de travail adaptée et de procéder à son entretien.

Cette prestation fait l'objet d'un groupement de commandes avec l'agglomération de Laval. La ville est coordinateur de ce groupement.

La durée du marché est d'un an. Il sera reconductible 3 fois. Il est passé sous la forme d'un marché à prix global et forfaitaire. Son montant annuel pour la ville est estimé à 160 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (services), la procédure retenue sera l'appel d'offres.

4) Acquisition de livres non scolaires, d'enregistrements sonores et de documents multimédias pour la bibliothèque et les autres services municipaux

Le présent marché a pour objet l'acquisition de livres (fictions, documentaires, bandes dessinées, nouveautés...) pour adultes et jeunesse, et l'acquisition d'enregistrements sonores et de documents multimédias (CD musicaux, DVD de films et fictions, documentaires multimédias).

La durée du marché est d'un an. Il sera reconductible 3 fois. Il est passé sous la forme d'un marché à bons de commande. Ce marché sera alloti.

Le montant maximum annuel, tous lots confondus sera de 120 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (fournitures), la procédure retenue sera l'appel d'offres.

5) Prestations topographiques

Marché de réalisation de prestations topographiques. Les prestations consistent en l'implantation, la matérialisation durable et le repérage des points de repère sur le terrain, la réalisation des mesures et des calculs complets nécessaires à la matérialisation de ces points, ainsi que la fourniture de la documentation de ces points (fiches signalétiques) sous forme papier et numérique.

La durée du marché est d'un an. Il sera reconductible 3 fois. Il est passé sous la forme d'un marché à bons de commande dont le montant maximum annuel est de 70 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (services), la procédure retenue sera l'appel d'offres.

6) Marché de suppression des branchements de plomb

La directive européenne du 3 novembre 1998 ainsi que le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine (exceptées les eaux minérales) fixent la teneur en plomb à 25 micros gramme par litre d'eau. À partir du 25 décembre 2013 cette teneur sera abaissée à 10µg/l.

Afin de respecter cette échéance réglementaire, la ville de Laval a mis en œuvre un programme de suppression des branchements en plomb.

L'objet de ce marché est de confier la réalisation des travaux de suppression des branchements en plomb à un prestataire extérieur.

La durée du marché est d'un an. Il sera reconductible 3 fois. Il est passé sous la forme d'un marché à bons de commande dont le montant maximum annuel est de 700 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (travaux), la procédure retenue sera la procédure adaptée.

7) Fourniture pour réseaux d'eau potable et d'assainissement

Marché de fourniture de matériel pour le réseau d'eau potable et d'assainissement (canalisations pour le réseau d'eau potable, canalisations pour le réseau d'assainissement, raccords, robinetterie...).

Ce marché est composé de 2 lots. La durée du marché est d'un an. Il sera reconductible 3 fois. Il est passé sous la forme d'un marché à bons de commande dont le montant maximum annuel est indiqué ci-dessous pour chacun des lots :

- Lot n°1 : Canalisations et accessoires pour les réseaux d'eau potable et de voirie / Robinetterie - fontainerie pour les réseaux d'eau - montant maximum : 110 000 € HT ;
- Lot n°2 : Canalisations et accessoires pour les réseaux d'assainissement et de voirie - montant maximum : 70 000 € HT.

Compte tenu des montants, de la durée du marché, et du type de prestation (fournitures), la procédure retenue sera l'appel d'offres.

8) Fourniture et transport de réactifs pour la station d'épuration et l'usine d'eau potable

Les procédés de potabilisation de l'eau et d'épuration des eaux usées nécessitent l'utilisation de produits chimiques (réactifs).

L'objet de ce marché est de confier à un prestataire extérieur l'approvisionnement en réactifs de l'usine d'eau potable et de la station d'épuration.

Ce marché est composé de 12 lots . La durée du marché est d'un an. Il sera reconductible 3 fois. Il est passé sous la forme d'un marché à bons de commande dont le montant maximum annuel est indiqué ci-dessous pour chacun des lots :

- Lot n°1 : Fourniture et transport de chaux vive pour le service assainissement (station d'épuration) - montant maximum : 45 000 € HT ;
- Lot n°2 : Fourniture et transport de polymères pour le service assainissement (station d'épuration) - montant maximum : 80 000 € HT ;
- Lot n°3 : Fourniture et transport de chlorure ferrique pour le service assainissement (station d'épuration) - montant maximum : 60 000 € HT ;
- Lot n°4 : Fourniture et transport de réactif de désodorisation pour le service assainissement (station d'épuration) - montant maximum : 18 000 € HT ;
- Lot n°5 : Fourniture et transport de sulfate d'alumine pour le service eau (usine eau potable) - montant maximum : 104 000 € HT ;
- Lot n°6 : Fourniture et transport de coagulant basique d'aluminium pour le service eau (usine eau potable) - montant maximum : 96 000 € HT ;
- Lot n°7 : Fourniture et transport d'anhydride carbonique pour le service eau (usine eau potable) - montant maximum : 240 000 € HT ;
- Lot n°8 : Fourniture et transport de chaux calcid e fleur pour le service eau (usine eau potable) - sans montant maximum ;
- Lot n°9 : Fourniture et transport de chlorite de soude pour le service eau (usine eau potable) - montant maximum : 23 000 € HT ;
- Lot n°10 : Fourniture et transport de lessive de soude tech 30 % pour le service eau (usine eau potable) - sans montant maximum ;
- Lot n°11 : Fourniture et transport d'extrait de javel pour le service eau (usine eau potable) - sans montant maximum ;
- Lot n°12 : Fourniture et transport de chlore gaze ux (usine eau potable) - sans montant maximum.

Compte tenu des montants, de la durée du marché, et du type de prestation (fournitures), la procédure retenue sera l'appel d'offres.

9) Prestation de levés topographiques pour les réseaux eau et assainissement

L'objet de ce marché est de confier à un prestataire extérieur la réalisation de levés topographiques des réseaux d'eau et d'assainissement afin de mettre à jour les bases de données géographiques.

En effet, l'information géographique est un outil d'aide à la décision dont la performance et l'efficacité sont conditionnées par la fiabilité des données.

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, les bases de données géographiques existantes sont issues d'une digitalisation de deux plans de gestion réalisée au début des années 2000.

Ces bases de données ont hérité de la mauvaise qualité des plans d'origine : manque de précision et d'exhaustivité. Elles ne permettent plus de répondre aux besoins des services municipaux et aux évolutions de la réglementation.

Le coût prévisionnel de la prestation est estimée à 450 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (services), la procédure retenue sera l'appel d'offres.

10) Mise en place d'une canalisation entre l'usine d'eau potable "Pritz" et le château d'eau "Les Vignes"

Les canalisations de refoulement existantes entre l'usine d'eau potable et les réservoirs des Vignes présentent des problèmes importants de fuites.

Par ailleurs, ces canalisations sont situées dans un environnement urbain dense. De ce fait, les interventions sur ces canalisations sont délicates et les risques de détérioration ne sont pas négligeables.

Par conséquent, la ville de Laval envisage de remplacer ces canalisations par une nouvelle canalisation de refoulement. Afin de s'affranchir des contraintes citées précédemment, le tracé de la nouvelle canalisation a été orienté pour éviter le centre-ville.

Ce tracé prévoit un passage de la canalisation sous la rivière de la Mayenne. La ville prévoit de réaliser ce passage lors des écourues de l'année 2012.

L'objet de ce marché est de confier à un prestataire extérieur la réalisation des travaux de réalisation de cette nouvelle canalisation. Compte tenu de l'importance du chantier, le marché comprendra plusieurs tranches annuelles de travaux. Les modalités précises de ces tranches (nombre, montant de chacune d'elles) restent à définir.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 600 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (travaux), la procédure retenue sera la procédure adaptée.

11) Réhabilitation de réseaux (chemisage)

L'objet de ce marché est de confier à un prestataire extérieur la réalisation des réhabilitations par "chemisage" de réseaux d'assainissement prévus au programme de l'année 2012.

Les techniques de réhabilitation des réseaux d'assainissement par "chemisage" ont l'avantage d'être non destructives permettant ainsi de s'affranchir de la réalisation de tranchées. De plus, les évolutions technologiques ont permis d'accroître la performance de ces techniques et d'obtenir des résultats équivalents à la pose de nouvelles conduites.

La durée du marché est d'un an. Il est passé sous la forme d'un marché à bons de commande dont le montant maximum est de 250 000 € HT.

Compte tenu des montants, de la durée du marché, et du type de prestation (travaux), la procédure retenue sera la procédure adaptée.

12) Pommeraiès PRU

La définition précise des besoins nécessaires à la rédaction du cahier des charges est en cours de finalisation par le cabinet Forma6, maître d'œuvre de l'opération.

Les travaux porteront de manière générale sur les aménagements de surface y compris le mobilier et le réseau d'éclairage public, ainsi que sur les travaux de réseau sur la voie nouvelle.

En matière d'assainissement pluvial, l'objectif poursuivi est le développement des techniques alternatives notamment par la conception d'espaces multifonctions qui associent une fonction technique de stockage des eaux pluviales à une autre fonction (espace de jeux, espace vert, stationnement).

Le calendrier des différents travaux prévus dans ce projet est le suivant :

Engagement des travaux suivants à partir de septembre 2012 :

- aménagement de la voie nouvelle (prolongement ouest de la rue Hébert) : voirie et espaces verts,
- résidentialisation des Pommeraiès : résidentialisation des n°12/16/20/24 de la rue Hébert et des n°14/18/22/32 de la rue du Préfet Bonnefoy,
- requalification de la rue Hébert et aménagement d'un petit espace vert au nord-est de la rue Hébert.

Engagement des travaux suivants en 2013 :

- requalification de la rue des Grands Carrés (jusqu'au croisement des rues Hébert et Préfet Bonnefoy) et réaménagement du parvis de la maison de quartier,
- aménagement d'une place de vie sur le parking du foyer Habitat Jeunes,
- cheminements piétons vers la voie nouvelle et vers le nouvel espace urbanisé du stade Le Basser,
- requalification de la rue du Préfet Bonnefoy et aménagement d'un petit espace vert au sud de la rue du Préfet Bonnefoy.

Le coût estimatif des travaux est fixé à 5 000 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (travaux), la procédure retenue sera l'appel d'offres.

13) Travaux de voirie divers

Marché de travaux de voirie divers. Ce marché regroupe plusieurs interventions :

- création d'un parking et de sa voie d'accès aux Gandonnières ;
- rénovation des cours des écoles Badinter et Kergomard ;
- rénovation des trottoirs de la rue de la Senelle et du parking de la rue Marcel Cerdan.

Le coût estimatif des travaux est fixé à 250 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (travaux), la procédure retenue sera la procédure adaptée.

14) Travaux de requalification de la rue Crossardière

La rue Crossardière représente l'une des principales liaisons de circulation entre l'est et l'ouest de la ville. Cette voie majeure possède des espaces de répartition de circulation peu lisibles (vélos, véhicules légers). Les trottoirs sont trop restreints compte tenu de leur fréquentation en heures de pointe par les élèves des établissements scolaires, les revêtements de chaussées et trottoirs sont dégradés.

La requalification globale de la rue est nécessaire afin de permettre l'amélioration de la qualité des espaces publics et de la sécurité.

Le groupement TECAM-CETE DE L'OUEST a été retenu pour effectuer la maîtrise d'œuvre de l'opération. Ses missions sont de deux ordres : études préliminaires pour définir l'aménagement de la rue et réalisation et suivi du projet retenu.

Le coût estimatif des travaux est fixé à 1 100 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (travaux), la procédure retenue sera la procédure adaptée.

15) Maison quartier des Fourches (VRD)

Les travaux, objet du présent marché, concernent l'aménagement en voirie et réseaux divers de la maison de quartier des Fourches.

Les travaux consisteront en l'aménagement des réseaux d'eau et assainissement, la rénovation de la voirie, l'installation de l'éclairage public et l'aménagement des espaces verts aux abords du bâtiment.

Le coût estimatif des travaux est fixé à 250 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (travaux), la procédure retenue sera la procédure adaptée.

16) Rénovation de toitures sur différents bâtiments communaux

Les toitures de plusieurs bâtiments communaux nécessitent des réparations.

Les travaux concernent la rénovation des toitures de la bibliothèque Albert Legendre, du gymnase Alain Gerbault, du groupe scolaire Badinter, du bâtiment des Francs Archers, des travaux d'étanchéité de la toiture du gymnase Jules Renard, ainsi que le remaniement de l'évacuation des eaux pluviales de certains bâtiments du groupe scolaire Dolto.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 325 000 € HT.

Compte tenu des montants, de la durée du marché, et du type de prestation (travaux), la procédure retenue sera la procédure adaptée.

17) Travaux de rénovation du bateau-lavoir Saint-Julien

À la suite du naufrage du bateau-lavoir Saint-Julien en 2009, la ville de Laval s'est engagée à le restaurer avec priorités données à :

- la conservation pérenne et respectueuse de son état d'origine,
- son accessibilité à tous les publics,
- son intégration dans le paysage urbain des quais.

À cette fin, le cabinet d'architecture navale Seine Design, retenu via la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre, a été chargé de réaliser un diagnostic du bâtiment et de conduire l'opération de restauration.

Seine Design a remis à la ville son rapport technique validé par la DRAC. Ce diagnostic préconise :

- la construction d'une nouvelle coque dans les règles de l'art avec pour référence l'année 1970,
- la mise en place de nouvelles structures d'amarrage plus respectueuses du bâtiment et de l'environnement urbain,
- la création d'un gril technique destiné à l'entretien du bateau pendant les écourues,
- la restauration de la superstructure (charpente, boiseries, peintures et ferronneries) dans le respect de l'éthique des monuments historiques (le bateau-lavoir est classé monument historique depuis le 2 décembre 1993),
- la remise aux normes réglementaires afin de permettre l'accueil de groupes de plus de 20 personnes et de visiteurs handicapés.

Le coût estimatif des travaux est fixé à 280 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (travaux), la procédure retenue sera la procédure adaptée.

18) Travaux d'aménagement des abords du Château Neuf

La ville procède actuellement à la rénovation du Château Neuf. Afin de permettre une meilleure intégration de ce monument ainsi que du Vieux-Château dans le centre ancien, il est s'avère nécessaire de restructurer l'espace public autour du Château Neuf et de la place de la Trémoille.

Ces travaux ont pour vocation :

- de réinscrire le Château Neuf, futur espace culturel et patrimonial au cœur de l'ensemble place des Acacias/place de la Trémoille,
- de faire de ces espaces requalifiés, au cœur du centre historique, des lieux de déambulation et d'animation au service des citoyens,
- de respecter et renforcer la qualité des espaces patrimoniaux et naturels.

Le coût estimatif des travaux est fixé à 1 155 000 € HT.

Compte tenu du montant, de la durée du marché, et du type de prestation (travaux), la procédure retenue sera la procédure adaptée.

M. le Maire : *Poursuivons Nicole Peu avec le plan de financement pour la rénovation de la maison de quartier des Fourches.*

RAPPORT

PLAN DE FINANCEMENT DE LA RÉNOVATION DE LA MAISON DE QUARTIER DES FOURCHES

Rapporteur : Nicole Peu

La Communauté d'agglomération de Laval a répondu à un appel à projets urbains régional afin de pouvoir bénéficier des fonds européens FEDER. L'objectif de cet appel à projets est de permettre une approche cohérente entre la « ville attractive » et la « ville solidaire », afin que les quartiers et les populations en difficulté profitent davantage et mieux du dynamisme économique des territoires urbains.

Ce projet comporte des opérations portées par la ville de Laval, et, en particulier, celles visant à la rénovation du quartier des Fourches, comme la rénovation et la mise aux normes de la maison de quartier.

Deux délibérations portant respectivement sur l'approbation du programme de travaux de la troisième tranche et sur l'autorisation de solliciter les subventions d'une part, de lancer la consultation marché d'autre part, ont été votées en janvier et septembre 2011.

À l'issue de cette consultation, et conformément aux règles du FEDER, il convient d'adopter une délibération individualisée, arrêtant le plan de financement détaillé de l'opération.

Le coût de l'opération s'élève à 328 802,06 € HT, soit 393 247,26 € TTC, sachant que la région des Pays de la Loire peut financer cette opération jusqu'à concurrence de 90 000 €, que la CAF de la Mayenne a accordé des financements (moitié subvention, moitié prêt à taux 0 %) pour un montant de 75 000 € et que le FEDER peut être sollicité à hauteur de 98 041,65 €.

Le coût restant à la charge de la ville est par conséquent de 65 760,41 € HT.

Il vous est proposé d'approuver ce plan de financement.

Nicole Peu : *Le projet de rénovation de la maison de quartier des Fourches est, je crois, bien connu. Je voudrais juste donner certaines explications, M. le Maire, puisque cette maison de quartier est fermée depuis déjà quelques semaines. Avec toutes les équipes, nous nous sommes engagés pour ce qui est de l'accueil des enfants gérés par la Croix Rouge, l'accueil se fait maintenant dans l'ancienne école « Enfant Jésus ». Pour toute la partie administrative de la maison de quartier, Méduane Habitat a mis à disposition, à titre gracieux, deux appartements. Pour les autres activités, elles sont réparties entre la résidence de la Meslerie d'Habitat Jeunes, les espaces de l'école, les espaces de « l'ex-Chat Botté ». Je dois dire que c'était un peu compliqué, mais les choses se sont bien déroulées. Le service des fêtes et cérémonies de la ville a bien fonctionné, malgré les intempéries, pour que tout se passe dans de bonnes conditions et dans les bons délais.*

La proposition qui vous est faite dans cette délibération est d'autoriser M. le Maire à chercher des financements, à hauteur de 80 % du projet. Je ne doute pas que la région des Pays de la Loire, la CAF de la Mayenne, qui va appuyer le financement de la rénovation de la maison de quartier par un prêt à taux zéro ou par une subvention, mais aussi le FEDER vont approuver cette demande.

Globalement, nous avons un projet qui pourra être financé à 80 % de son coût.

PLAN DE FINANCEMENT DE LA RÉNOVATION DE LA MAISON DE QUARTIER DES FOURCHES

N°S 436 - CVEU - 16
Rapporteur : Nicole Peu

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération de cadrage du 12 novembre 2008 approuvant le projet de rénovation urbaine du quartier des Fourches (1ère et 2ème tranche),

Vu la délibération du 31 janvier 2011 approuvant le programme de travaux de 3ème tranche,

Vu la délibération du 26 septembre 2011 permettant de lancer une consultation de marché selon une procédure adaptée et de solliciter toutes subventions concernant ce projet,

Vu l'arrêté du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 19 décembre 2008 accordant une subvention de l'opération à hauteur de 30 % et dans les limites de l'enveloppe accordée pour la "rénovation du quartier des Fourches - espaces publics et maison de quartier",

Vu le contrat d'aide à l'investissement signé avec la Caisse d'allocations familiales de la Mayenne en date du 1er février 2011 accordant à cette opération un financement de 75 000 € composé d'une subvention de 37 500 € sur fonds propres et d'un prêt à taux 0 % de même montant,

Considérant que le coût de l'opération s'élève à 328 802,06 € HT,

Qu'une aide européenne du FEDER peut être sollicitée jusqu'à concurrence de 35 % dans la limite de 80 % de financements publics,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le plan de financement de l'opération de rénovation et de mise aux normes de la maison de quartier des Fourches est approuvé.

Article 2

Le maire est autorisé à solliciter les financements correspondants.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Poursuivons avec la commission vie quotidienne.*

*

VIE QUOTIDIENNE

M. le Maire : *Yan Kiessling nous présente les subventions aux associations.*

RAPPORT

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2012

Rapporteur : Yan Kiessling

L'année 2011 a été riche en réalisations en direction du monde associatif : travail préalable à la mise en place de l'association France Bénévolat Laval 53, qui gèrera le passeport du bénévole lavallois, réunion du cercle de réflexion pour esquisser une nouvelle formule du forum des associations et, enfin, tenue des comités de concertation pour l'élaboration des critères d'attribution des subventions.

Chacun de ces chantiers a été conduit en concertation avec les associations.

La JAVA et la nouvelle formule du forum des associations ont connu un succès indéniable, prouvant l'engouement pour le monde associatif lavallois, porteur de dynamisme, de lien social et de rayonnement de la ville. Lors du forum, et pour la première fois à Laval, des médailles de l'engagement associatif ont été remises à des bénévoles méritants.

La ville de Laval reconnaît la vitalité des associations et leur contribution au renforcement du lien social. Les interventions de milliers de bénévoles méritent d'être valorisées et facilitées.

Aussi, pour l'année 2012, pour accompagner les associations et leurs projets, il vous est proposé de voter l'attribution de 2 529 140 € à 313 associations ou sections d'associations. Ces subventions comprennent la mise à disposition d'agents municipaux pour un montant de 251 300 €.

Il vous est également demandé d'autoriser le maire à signer les conventions ou avenants permettant le versement des subventions supérieures à 23 000 € ou destinées à formaliser la contractualisation entre la ville et les associations.

Yan Kiessling : *Je ne ferai pas de propos préliminaires très importants car vous l'avez rappelé tout à l'heure une des grandes priorités de la politique municipale lavalloise a toujours été le soutien au tissu associatif et aux associations, qui composent tous les domaines de la vie quotidienne et qui sont des acteurs et les partenaires de la vie publique lavalloise dans de nombreux cas et notamment dans de nombreuses manifestations.*

Soutenir les associations, c'est un engagement, alors que d'autres collectivités ont parfois fait le choix effectivement de diminuer les subventions à ses associations, associations qui pour certaines n'ont pas manqué de nous le rappeler et de demander à la ville, ce que nous n'avons pas pu honorer à chaque fois, de compenser les pertes sèches de l'État ou du Conseil général de la Mayenne.

Soutenir les associations, c'est bien sûr soutenir la vitalité de la ville, mais également l'activité économique de cette ville. Nous l'oublions trop souvent, les associations sont vecteurs d'économie sociale et solidaire. L'organisation d'une manifestation sur le territoire induit le travail de nombreux artisans et de nombreuses personnes. Cela permet de créer de l'emploi, c'est le sens de notre soutien et je prendrai l'exemple du secteur sportif : ce sont 27 emplois dans dix structures que nous permettons de faire vivre grâce aux subventions municipales.

Évidemment cela demande un partenariat qui est quelque chose d'exigeant. Je laisserai la parole à Georges Poirier dans un instant afin qu'il vous indique les différentes étapes que nous avons franchies avec les différents acteurs du monde associatif et avec les associations elles-mêmes. Quand nous mettons en face une subvention portée cette année à 2 529 140 millions d'euros et que nous apportons une aide matérielle d'environ 2,5 millions d'euros, cela représente un budget de 5 millions d'euros, ce qui était notre engagement lors du débat d'orientations budgétaires en décembre. Ainsi, 313 associations ou sections sont concernées pour ce budget qui est invariable depuis 2009.

Les grandes tendances de ce budget : par rapport aux autres années, nous avons voulu donner un coup de pouce aux associations de solidarité qui globalement perçoivent des subventions en augmentation de 5 %. Ces associations œuvrent aux côtés des Lavallois les plus en difficultés, et il nous a semblé important que dans ce budget ces associations soient valorisées. Autre coup de pouce donné en conformité aux engagements pris aux Assises de la culture, à la culture et la solidarité, avec notamment l'arrivée d'une nouvelle subvention pour le festival du Chaînon Manquant, une subvention supplémentaire importante.

De façon transversale, les associations œuvrant pour la culture et dans le domaine de la solidarité ont été les grandes bénéficiaires de cette édition 2012.

Nous avons aussi travaillé sur un processus qui permettra aux associations d'avoir des critères beaucoup plus lisibles et nous l'avons appliqué dans le domaine de la jeunesse, ce qui nous a permis de valoriser l'implication de certaines associations. Je pense à l'association Action catholique enfants de la Mayenne qui a une vraie action dans les quartiers en lien avec la municipalité.

Voilà en quelques mots notre politique en la matière, je vais laisser la parole à Georges Poirier qui va rappeler les grandes étapes de notre travail car la ville a engagé ce chantier depuis quelques années et c'est lui l'animateur de ce chantier.

Nous étions par ailleurs à Saint-Nazaire, il y a quelques temps, avec Georges Poirier, je vous assure que la ville de Laval n'a pas à rougir du chantier engagé dans le cadre de ce partenariat associatif.

Georges Poirier : *En effet, la ville de Laval a été repérée au niveau national associatif et invitée à témoigner avec la ville de Parthenay : nous sommes les deux villes qui avons été repérées dans un colloque du mouvement associatif. Je vais vous expliquer la démarche engagée depuis quatre ans.*

Première étape, nous avons commencé à installer un seul guichet afin que les associations ne s'éparpillent pas dans les services de la mairie, mais passent uniquement par les services du partenariat associatif.

La deuxième étape, à la demande d'un certain nombre d'associations, fut la création d'un seul dossier de demande de subventions : les responsables associatifs parfois investis dans plusieurs associations de domaine différent nous disaient que le dossier était différent, selon qu'il était lié à une association culturelle ou autre, d'où l'instauration de ce dossier unique.

Troisième étape, la création de la JAVA pour la journée annuelle de la vie associative, un nom qu'il va falloir peut-être breveter car on nous l'envie dans de nombreux endroits !

La rédaction de la déclaration commune de la ville de Laval, le fruit d'une année de concertation avec les associations pour co-rédiger ensemble ce document. La méthode était de se donner rendez-vous ici, de se revoir la semaine suivante avec un projet de rédaction et de le corriger ensemble. Cela a donc bien été co-écrit.

Cette démarche a aussi permis de déboucher sur un certain nombre de chantiers et de créer une nouvelle formule du forum des associations ». De nombreuses associations estimaient qu'engager des bénévoles sur deux journées complètes était difficile, le forum des associations sera donc organisé sur une seule journée, le dimanche. La JAVA 2011 a permis également de créer la médaille du bénévolat. M. le Maire, vous avez remis cette médaille à un certain nombre de bénévoles qui avaient en moyenne 40 ans de bénévolat dans tous les domaines.

Le chantier n'est pas terminé, nous sommes en train de travailler sur les critères d'attribution aux associations. Cinq réunions ont déjà eu lieu avec le mouvement associatif, une par secteur, et plus de 80 associations y ont participé. Des critères ont d'ores et déjà été définis avec elles. Parmi ces critères de base : avoir une vie associative réelle car certaines associations se plaignent de ne pas avoir de fonctionnement démocratique ; avoir une activité d'intérêt général local, ce qui est la moindre des choses ; être accessible à tous les Lavallois, car des associations sont parfois un peu fermées ; avoir un bilan budgétaire, il est évident que l'analyse du budget est essentielle, une association qui a plusieurs années d'avance pose peut-être parfois question et enfin lorsque les projets sont définis s'assurer que la subvention ait bien été utilisée pour le projet pour lequel la demande de subvention a été faite.

Ces critères commencent à être appliqués pour un certain nombre de secteurs à la demande du mouvement associatif et nous allons travailler dorénavant sur d'autres secteurs plus fins : la formation des bénévoles, la présence des jeunes dans les conseils d'administration, etc.

Yan Kiessling : *La délibération vous présente le détail de toutes les subventions qui sont faites aux associations, mais aussi les conventions que nous sommes tenues d'avoir avec certaines associations, car au-delà de la somme de 23 000 euros la loi nous oblige à avoir un conventionnement. Un certain nombre d'associations citées dans le rapport font donc l'objet d'une convention particulière.*

Les associations sont donc des partenaires. Petit clin d'œil, vous avez peut-être pu remarquer avant le conseil municipal qu'une jeune association, une junior association ou association en devenir, était en train de se créer sur le quartier des Pommeraies. Les jeunes n'ont pas réellement demandé de subvention à la ville de Laval, nous les avons incités à autofinancer au maximum leur projet. Bien sûr, ils ont été aidés par la région des Pays de la Loire qui soutient ce type de projet, par l'Europe puisqu'il s'agit d'un séjour à Londres et le mécénat.

À Laval, il y a deux associations de ce genre, cette association de jeunes des Pommeraies et l'association K-danse avec qui nous travaillons vraiment. K-danse qui part cette année en Grèce n'a demandé aucune subvention à la ville. Ces jeunes autofinancent complètement leur action, c'est une démarche intéressante et c'est une éducation que nous apportons auprès des jeunes. L'objectif est de leur apprendre à gérer une association et de savoir comment trouver des fonds supplémentaires pour développer leur(s) action(s).

M. le Maire : *Avez-vous des questions après cette présentation à deux voix.*

Oui, Marie-Cécile Clavreul.

Marie-Cécile Clavreul : *Je voulais revenir moins sur les montants attribués que sur l'organisation des conventionnements. Nous avons longuement parlé, lors du dernier vote concernant les associations, des conventions avec les comités d'animation et nous constatons cette année les premiers éléments d'application de ces conventions avec des variations à la hausse et à la baisse qui peuvent aller de 13 900 euros à 10 500 euros pour Laval Nord par exemple. Pour d'autres c'est identique, vous baissez de 200 euros, augmentez de 500 ou de 200 euros, etc.*

Nous avons bien compris que les conventions proposées étaient élaborées en fonction des critères techniques faisant varier chaque année le montant de la subvention, comme le nombre d'adhérents et de manifestations, etc., nous ne revenons pas là-dessus.

Je fais le parallèle avec la délibération qui suit, les conventions triennales en matière culturelle où vous avez trois ans de prévus avec des montants identifiés et conséquents. Nous sommes face à des associations qui ont toutes, pour la plupart, du personnel permanent, donc qui en terme de gestion et d'organisation ont beaucoup moins de difficultés que les bénévoles de comités d'animation. Je ne vous demande pas de comparer, mais l'opposition vous avait déjà alerté sur ce sujet : signer des conventions avec des comités d'animation sur une période de trois ans est une bonne chose, mais il aurait fallu des engagements sur les montants.

Quand vous voyez le montant d'une subvention d'une association passer de 13 900 à 10 500 euros, gérer un budget dans ces conditions me paraît impossible pour des bénévoles. Certes, nous ne sommes pas sur les mêmes schémas d'associations, mais il aurait été judicieux de donner aux bénévoles une plus grande lisibilité sur les montants qu'ils pouvaient avoir. Sur trois ans, cela n'aurait pas été un handicap en termes de finances municipales.

À regarder les conventions à venir et les montants engagés chaque année, ils sont relativement conséquents et cela ne choquera personne. Moi, cela ne m'aurait pas choquée de voir trois années bien identifiées pour les comités d'animation. Eux s'étaient engagés, la ville n'a qu'à faire de même.

Yan Kiessling : *Je ne vous rejoins que partiellement. Pour le secteur associatif, il est très important, notamment pour les associations qui emploient du personnel, d'avoir des conventions qui leur permettent d'avoir une plus grande lisibilité à trois ans. Je pense qu'au contraire de ce que vous avez dit, il était important pour les associations qui emploient des personnes...*

Marie-Cécile Clavreul : *Pour les comités d'animation aussi.*

Yan Kiessling : *Non, il n'y a pas d'employés dans les comités d'animation de la ville, ils n'emploient plus de personnel.*

Mis à part le comité d'animation du Bourny, les comités d'animation n'emploient plus de personnel.

Concernant les comités d'animations, nous avons engagé un travail avec eux, trois groupes ont été constitués pour travailler sur une nouvelle façon de collaborer et de coopérer notamment sur la construction du budget. Sachez que la plupart des comités d'animation ont bien compris la règle. Nous avons juste une interrogation par rapport à la taille des comités d'animation qui n'ont pas le même périmètre.

Nous avons établi une règle que nous avons appliquée, Jean-Christophe Boyer pourra vous la rappeler, mais il s'agit d'une règle de calcul simple constituée d'une part fixe, ou subvention socle, et d'une part variable en fonction des actions et des événements organisés et que peuvent avoir à financer les comités d'animation. Sur Laval Nord, il s'agit d'une subvention malheureusement en diminution, au regard de l'activité en baisse de ce comité d'animation.

Nous votons bien la subvention pour l'année 2012, le comité d'animation Laval Nord nous a présenté ses projets pour l'année 2012, or il se trouve que ce comité est un peu en difficultés. Il est porté depuis très longtemps par quelques personnes et aujourd'hui elles s'essouffent. Nous sommes d'ailleurs en train de travailler avec les autres associations qui s'engagent dans le PRU pour redynamiser ce comité. Mais le nombre de projets de ce comité est moindre que l'année dernière, automatiquement comme nous appliquons la règle de calcul en fonction des projets, la subvention de la ville est en diminution.

Georges Poirier le disait tout à l'heure, une subvention n'est pas seulement un acte de reconnaissance du travail des bénévoles, mais c'est être au plus près de la réalité de la vie de l'association dans les règles établies ensemble dans le cadre du partenariat. La règle de calcul des comités d'animation a été décidée en concertation avec eux. Nous avons eu...

[Plus que Château-Neuf, s'exclame l'opposition]

Plus que Château-Neuf, oui. Si nous cumulons les trois groupes de travail qui étaient installés et nous étions à cinq ou six réunions de concertation par groupe, multipliées par trois, voyez ce que cela peut donner, une quinzaine de réunions !

Les règles sont connues et certains comités d'animation ont tellement bien compris la règle qu'ils sont arrivés à la même somme au centime près que les services. Cela s'est fait en toute transparence et en toute collaboration avec les comités d'animation. Et ce n'est pas parce qu'un comité d'animation connaît une baisse de régime une année, que l'année suivante il n'aura pas une augmentation de sa subvention. Nous sommes très regardants et très à l'écoute de ce que demandent

les associations. Il y a dans ce budget, des associations qui voient leur subvention baisser car leur activité diminue, et à l'inverse des associations enregistrer une hausse de leur budget car leur activité est en progression. Je peux vous assurer que Georges Poirier et moi-même, lorsqu'il y a des variations très importantes de subvention pour une association, nous attachons à rencontrer cette association et à comprendre les raisons de cette différence.

Il existe aussi une règle, que nous nous sommes donnée, qui permet à toute nouvelle association, en dehors du domaine culturel, de bénéficier d'une subvention de 300 euros. Les associations savent désormais qu'elles pourront compter sur cette somme pour le démarrage de leur activité la première année.

M. le Maire : *Merci Yan Kiessling pour ces explications très précises. S'il n'y a pas d'autres demandes d'explication, je vais mettre aux voix le rapport présenté par Yan Kiessling et Georges Poirier.*

Didier Pillon.

Didier Pillon : *Simplement pour dire que je ne participerai pas au vote, étant moi-même président de l'OGEC Immaculée Conception. Je vous demande de bien noter ma non-participation à ce vote.*

M. le Maire : *J'imagine que vous n'êtes pas le seul dans ce cas, de nombreux élus ici ont un engagement associatif.*

Yan Kiessling : *Je vous propose la rédaction suivante, nous votons le global de la somme des associations. Concernant la ventilation, elle est donnée pour connaissance au conseil municipal. Ne prennent pas part au vote toutes les personnes siégeant dans un conseil d'administration d'une association.*

Enfin, je ne sais pas comment nous le libellerons, mais sans cela la moitié du conseil municipal ne votera pas.

M. le Maire : *Nous allons poser cette règle comme principe. Je mets aux voix ce rapport présenté.*

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2012

N°S 436 - VQ - 1
Rapporteur : Yan Kiessling

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2011 portant adoption du budget primitif 2012,

Considérant que le budget primitif 2012 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations,

Qu'il convient de procéder à la répartition de ces subventions,

Que les dispositions législatives et réglementaires susvisées font obligation aux personnes publiques attribuant une subvention d'un montant supérieur à 23 000 € d'établir avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention,

Qu'il convient donc de conclure une convention en ce sens avec chacune des associations concernées,

Sur proposition de la commission vie quotidienne,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les subventions sont attribuées conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Article 2

Les subventions attribuées ne pourront être versées aux associations qu'à la condition que celles-ci respectent l'ensemble des droits et obligations auxquels elles sont tenues en vertu de dispositions législatives ou réglementaires et de tout engagement contractuel à l'égard de tiers.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer les conventions ou avenants aux conventions avec les associations suivantes :

- Office des retraités et personnes de l'agglomération lavalloise (ORPAL),
- Centre local d'information et de coordination (CLIC) de Laval Agglomération,
- Union sportive lavalloise (USL),
- ASPTT,
- Francs-archers,
- Stade lavallois omnisports,
- Laval cyclisme 53,
- Grimper en agglomération lavalloise (GRAL),
- Judo club lavallois,
- Association sportive et culturelle maghrébine lavalloise,
- Association sportive canoë-kayak Laval,
- Pégase organisation courses cyclistes (POCC),
- Musée vivant de l'école publique,
- Centre lavallois d'éducation populaire (CLEP),
- Centre information jeunesse (CIJ),
- Croix-rouge française (halte garderie Pomme d'api),
- Aid'à dom - micro-crèche d'Hilard,
- Office de tourisme,
- Sauvegarde Mayenne-Sarthe,
- Comité des œuvres sociales des employés municipaux (COSEM),
- Secours populaire français,
- OGEC Saint-Jean Baptiste de la Salle,
- Les pupilles de l'enseignement public de la Mayenne,
- Comité de jumelage Laval Garango.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Yan KIESSLING, vice-président du Centre information jeunesse, Gisèle CHAUVEAU et Emmanuel DOREAU, membres du conseil d'administration de l'Orchestre d'Harmonie de Laval, Véronique BAUDRY, présidente du Centre local d'information et de coordination de Laval Agglomération, Emmanuel DOREAU, membre du conseil d'administration du Comité d'animation du musée vivant de l'école publique, Claudette LEFEBVRE, membre des conseils d'administration de Mayenne nature, Revivre, Hébergement des deux rives, Société protectrice des animaux et les Restos du chat, Idir AÏT-ARKOUB, vice-président de l'ASCAPE 53, Florence FABRE-DUREAU, présidente de l'Office de tourisme, Hubert BRILLET et Florian DEROUET, membres du conseil d'administration de l'association Quest handi, Quentin MAUJEUL, président du Centre information jeunesse et administrateur d'Habitat jeunes Laval, Didier PILLON, membre du conseil d'administration de l'OGEC Immaculée conception, Chantal GRANDIÈRE, présidente du Comité d'animation du quartier des Fourches, Martine MAUGUIN, vice-présidente de l'association Vivre à Grenoux, Xavier DUBOURG, trésorier de l'OGEC Saint Pierre et Samia SOULTANI-VIGNERON, membre du bureau du Comité d'animation Laval Nord Ouest ne prennent pas part au vote en ce qui concerne la subvention pour ces associations.

La délibération est adoptée.

mission	association	fonct	mise à dispo pers	aide emploi et sportifs	projets	Somme total subv 2012
		396 310	31 500	52 920	127 500	608 230
CULTURE ET PATRIMOINE		396 310	31 500	52 920	127 500	608 230
ANIMATION DU PATRIMOINE		30 980	31 500	2 750	8 150	73 380
	AAA 53 PROMOTION DE L'ART	2 000			500	2 500
	AMIS DE SAINT VENERAND	0			500	500
	ARCHEOLOGIE ET HISTOIRE MAYENNE	500			1 000	1 500
	ASSOCIATION RECHERCHE ET CULTURE EN PEDOPSYCHIATRIE	300			200	500
	ATELIER 17	100			400	500
	ATMOSPHERES 53	14 750		2 750	2 300	19 800
	CERCLE GENEALOGIQUE DE LA MAYENNE	100				100
	CLUB CARTHOPHILE DE LAVAL ET DE LA MAYENNE	150				150
	CLUB LAVALLOIS DE SCRABBLE	200				200
	CLUB PHOTO DES FOURCHES	200				200
	CULTURE DANS LA VILLE	4 500				4 500
	CULTURE DU CŒUR MAINE	4 800				4 800
	LAVAL IMAGE	200				200
	L'ŒIL MECANIQUE	500			250	750
	L'ORIBUS	780				780
	M53 MAYENNE ASTRONOMIE	100				100
	MODELISTES FERROVIAIRES DE LA MAYENNE	700				700
	MUSEE VIVANT ECOLE PUBLIQUE	0	31 500			31 500
	OBSERVATOIRE POPULAIRE	1 000				1 000
	RADIO CLUB DES FOURCHES	100				100
	VIEILLES MAISONS FRANCAISES	0			3 000	3 000
FESTIVALS		130 700		4 800	83 000	218 500
	ASDA FESTIVAL LES 3 ELEPHANTS	102 700		4 800		107 500
	CHAINON MANQUANT	0			80 000	80 000
	LECTURE EN TETE	28 000			3 000	31 000
LIVRES ET LECTURE		2 250			1 000	3 250
	AMIS DU LIVRE ET DE LA BIBLIOTHEQUE	500				500
	ASSOCIATION LAVALLOISE DES AMATEURS DE BD	0			1 000	1 000
	GRAINE DE MOTS	1 000				1 000
	UN OISEAU SUR L'EPAULE	750				750
MUSIQUE ET DANSE		29 150			3 850	33 000
	ASSOCIATION DES PROFESSEURS ET ANCIENS ELEVES DU CRD	100				100
	BIS REPETITA ANTENNE STE CATHERINE	350			350	700
	CAFE SUCRE CHORALE A COEUR JOIE	350				350
	CHANTERIE PERRINETTE A COEUR JOIE	350				350
	CHORALE FLORILEGE	350				350
	CHORALE VOCALITE	350				350
	COMPAGNIE PULPE	500				500
	ENSEMBLE INSTRUMENTAL LA MAYENNE	4 500				4 500
	ENSEMBLE VOCAL UNA VOCE	350				350
	JMF EN PAYS DE LOIRE	2 500			1 500	4 000
	LES PAPILLONS AZUR DE LAVAL	350				350
	LYRE ST TUGAL	350				350
	MADIBA	350				350
	ORCHESTRE D'HARMONIE DE LAVAL	13 200			2 000	15 200
	ORCHESTRES SYMPHONIQUES LAVAL-MAYENNE	1 500				1 500
	USL CIRQUE RIB	300				300
	USL DANSE	3 400				3 400
PRODUCTION DE SPECTACLES		203 230		45 370	31 500	280 100
	AMLET	1 500				1 500
	ART ZYGOTE	10 000			5 000	15 000
	CHANTIER	7 000			3 000	10 000
	COMPAGNIE AUTREMENT DIT	1 000			750	1 750
	CULTURE & LOISIRS JEAN MACE	23 000				23 000
	FAL 53 DIFFUSION ET MEDIATION CULTURELLES EN MILIEU SCOLAIRE	62 230		35 770		98 000
	FAL 53 FOYER CULTUREL	50 200		4 800		55 000
	LA FEMINIME ARTISTIQUE MOBILISATION	300				300
	LA PAPERIE	5 000				5 000

mission	association	fonct	mise à dispo pers	aide emploi et sportifs	projets	Somme total subv 2012
	POC POK	2 700		4 800		7 500
	THEATRE D'AIR	14 000			12 000	26 000
	THEATRE DE LA SOTTISE	300				300
	THEATRE DE L'ECHAPPEE	7 000			3 000	10 000
	THEATRE DU TIROIR	18 000			5 000	23 000
	VLAN PRODUCTION	1 000			2 750	3 750
ECOLOGIE URBAINE		8 150			4 500	12 650
VIE MUNICIPALE		8 150			4 500	12 650
RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS		8 150			4 500	12 650
	HORTICULTURE MAYENNE	150				150
	LES ABEILLES MAYENNAISES	1 500			1 500	3 000
	MAYENNE NATURE ENVIRONNEMENT	3 000			1 500	4 500
	PECHE & PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LAVAL	3 000				3 000
	VILLE CAMPAGNE BOIS GAMATS	500			1 500	2 000
EDUCATION - SPORTS		487 421		123 059	87 850	698 330
SCOLARITE		133 221				133 221
ACCUEIL ET ETUDES		55 185				55 185
	OGEC COURS STE THERESE	9 213				9 213
	OGEC DE LA PROMDENCE	3 330				3 330
	OGEC HAUTE FOLLIS	3 420				3 420
	OGEC IMMACULEE CONCEPTION	8 182				8 182
	OGEC NOTRE DAME AVESNIERES	10 890				10 890
	OGEC SAINT JOSEPH	9 690				9 690
	OGEC SAINT PIERRE	3 610				3 610
	OGEC ST JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE	3 315				3 315
	OGEC STE MARIE	3 535				3 535
ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES		44 750				44 750
	EUGENE ET PAULINE	250				250
	FAL 53 COULEUR D'ECOLE	1 600				1 600
	OCCE	6 000				6 000
	PEP 53	25 000				25 000
	RESEAU DES ECOLES CATHOLIQUES DE LAVAL (RECLA)	10 000				10 000
	USEP 53 UNION SPORTIVE ENSEIGNEMENT PREMIER DEGRE	1 900				1 900
RESTAURATION SCOLAIRE		33 286				33 286
	OGEC ST JEAN BAPTISTE DE LA SALLE	33 286				33 286
SPORT		354 200		123 059	87 850	565 109
DEVELOPPEMENT CLUBS SPORTIFS		354 200		123 059	87 850	565 109
	AERO CLUB DE LA MAYENNE	1 000				1 000
	AERO MODEL CLUB DE LA MAYENNE	1 000				1 000
	ALASCA	500				500
	AMICALE CYCLISTE DU PAYS DE LAVAL	0			7 000	7 000
	AMICALE DE CROISIERE	80				80
	ARTS MARTIAUX (GRACIE BARRA)	520				520
	ASPTT LAVAL COMPLEXE SPORTIF DE VILOISEAU	19 560		9 994	1 000	30 554
	ASS SPORTIVE ET CULTURELLE LAVAL MAGHREB	4 140				4 140
	ASS SPORTIVE LYCEE AMBROISE PARE - LIGUE DU MAINE DU FOOTBALL	0			1 500	1 500
	ASSOCIATION DU GOLF PAYS DE LAVAL ET DU 53	1 200				1 200
	ASSOCIATION SPORTIVE CULTURE PORTUGAISE	250				250
	ASSOCIATION SPORTIVE DU BOURNY	11 020				11 020
	ASSOCIATION SPORTIVE DU CFA	600				600
	ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE AGRICOLE	0			500	500
	ASSOCIATION STADE LAVALLOIS MAYENNE FC	19 020				19 020
	ATSCAF SECTION DE LA MAYENNE	3 520				3 520
	AUDAX LAVALLOIS	700			250	950
	BADMINTON CLUB LAVALLOIS	1 570				1 570
	BATON VOLANT LAVALLOIS	80				80
	BOULES BRETONNES LAVALLOISES	530				530
	CANOE KAYAK LAVAL	6 700		2 145	2 000	10 845
	CARPE MAYENNE NATURE	160				160
	CENTRE ECOLE VOL A VOILE DE LA MAYENNE	730			800	1 530
	CENTRE EQUESTRE DE LAVAL	5 560		500	0	6 060

mission	association	fonct	mise à dispo pers	aide emploi et sportifs	projets	Somme total subv 2012
	CERCLE D'ESCRIME LAVAL	2 500			4 100	6 600
	CERCLE JULES FERRY SECTION HALTEROPHILIE	5 830				5 830
	CLEFF CENTRE LAVALLOIS D'EDUCATION ET FORMATION AU FOOTBALL	500				500
	CLUB LAVALLOIS CHIEN TRAVAIL	550				550
	CLUB LES STALLIONS DE L'ALFA 53	930				930
	CLUB NAUTIQUE DE LAVAL AVIRON	8 600				8 600
	CLUB SPORTIF TORBALL LAVALLOIS	450				450
	CLUB SUBAQUATIQUE LAVALLOIS	2 800				2 800
	COME 53 MARATHON DES ECLUSES	0			3 000	3 000
	COMITE ANIMATION DU BOURNY	3 820			350	4 170
	COMITE ANIMATION LAVAL NORD BASKET	2 290				2 290
	COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT	0			400	400
	CYCLO RANDONNEE LAVAL NORD	850				850
	DOJO LAVAL AVESNIERES	2 460				2 460
	ESPACE CLUB ULM	450				450
	ETOILE LAVALLOISE FUTSAL CLUB	1 000				1 000
	ETOILE SPORTIVE LAVALLOISE	4 440				4 440
	FRANCS ARCHERS LAVAL	25 520		14 290	450	40 260
	G.R.A.L (EX NEPAL)	2 780			1 000	3 780
	GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE LAVALLOISE	2 010				2 010
	HANDI CHEVAL MAYENNE	1 200				1 200
	HILARD ECHECS	480				480
	JUDO CLUB LAVALLOIS	8 260		2 145	6 500	16 905
	KARATE DEFENSE LAVALLOIS	440				440
	LAVAL AQUATIQUE CLUB	2 430				2 430
	LAVAL AU COMPLET	80			1 000	1 080
	LAVAL BOURNY GYM	11 550		10 275		21 825
	LAVAL BOURNY TENNIS DE TABLE	4 780		4 600		9 380
	LAVAL COURT COOL	100			500	600
	LAVAL CYCLISME 53	14 450			500	14 950
	LAVAL HANDISPORT	1 500				1 500
	LAVAL KARATE 53	5 610				5 610
	LAVAL PETANQUE	1 800			500	2 300
	LAVAL RANDONNEES PEDESTRES	250				250
	LAVAL TENNIS CLUB	8 720		1 070		9 790
	LAVAL TRIATHLON CLUB	1 950			4 000	5 950
	LES PIRATES ULTIMATE CLUB LAVAL	80				80
	LES PLUMES LAVALLOISES	790				790
	OLYMPIQUE TIR 53	1 850				1 850
	PARACHUTISME LAVAL	1 500				1 500
	PECHEURS A LA MOUCHE	200				200
	POCC BOUCLES DE LA MAYENNE	0			20 000	20 000
	RIVER CARPE	160				160
	RUGBY CLUB LAVALLOIS	7 370		4 360		11 730
	SOCIETE DE TIR LAVALLOISE	2 860				2 860
	STADE LAVALLOIS OMNISPORTS	57 380		24 580	7 500	89 460
	SUBTERRA SPELEO LAVAL	80				80
	TENNIS BOURNY LAVALLOIS	8 320				8 320
	TIR SPORTIF LAVALLOIS	2 180				2 180
	UGSEL 53	1 950				1 950
	UNION SPORTIVE REUNIONNAISE LAVALLOISE	990				990
	UNSS LAVAL UNION NATIONALE SPORT	3 700				3 700
	USEP 53 UNION SPORTIVE ENSEIGNEMENT PREMIER DEGRE	1 200				1 200
	USL	53 770		49 100	25 000	127 870
EMPLOI - ATTRACTIVITE		80 250			500	80 750
VIE MUNICIPALE		80 250			500	80 750
RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS		80 250			500	80 750
	AMICALE DE LA GARE	500			500	1 000
	ARTISANS D'ART DE LA MAYENNE	800				800
	ARTISANS ET COMMERCANTS DU PONT DE MAYENNE	1 000				1 000
	ASCAPE	2 000				2 000
	CONCOURS MEILLEURS APPRENTIS DE FRANCE	1 250				1 250
	FEDERATION DES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES	3 200				3 200
	LAVAL EN VILLE	18 500				18 500
	OFFICE DE TOURISME LAVAL	52 700				52 700
	UFC 53 UNION FEDERALE CONSOMMATEURS	300				300

mission	association	fonct	mise à dispo pers	aide emploi et sportifs	projets	Somme total subv 2012
FAMILLES - PETITE ENFANCE - SENIOR		239 650	61 000			300 650
COHESION SOCIALE		239 650	61 000			300 650
ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL		99 150				99 150
AID'A DOM		3 900				3 900
AID'A DOM MICRO-CRECHE HILARD		33 000				33 000
CROIX ROUGE FRANCAISE HALTE GARDERIE POMME D'API		62 000				62 000
JUMEAUX ET PLUS		250				250
ACTION SOCIALE		140 500	61 000			201 500
CLIC DE LAVAL		55 600				55 600
ORPAL		83 700	61 000			144 700
VAL RETRAITE SPORTIVE		1 200				1 200
PERSONNEL - SECURITE		197 950				197 950
RESSOURCES ET COORDINATION DES SERVICES		194 000				194 000
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES		194 000				194 000
COSEM		194 000				194 000
VIE MUNICIPALE		3 950				3 950
RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS		3 950				3 950
LAVAL MOTO 53		300				300
LES RESTOS DU CHAT		150				150
SPA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX		3 500				3 500
RELATIONS INTERNATIONALES		58 500			3 300	61 800
VIE MUNICIPALE		58 500			3 300	61 800
RELATIONS INTERNATIONALES		58 500			3 300	61 800
ASSOCIATION KAERU		0			300	300
CASI 53 (COORDINATION DES ASSO DE SOLIDARITE INTERNATIONALE)		1 000				1 000
COMITE LAVAL-SUCEAVA		5 000				5 000
LA MAISON DE L'EUROPE EN MAYENNE		2 000				2 000
LAVAL BOSTON COMITE JUMELAGE		5 000				5 000
LAVAL GANDIA COMITE JUMELAGE		4 000				4 000
LAVAL GARANGO JUMELAGE		28 000				28 000
LAVAL GRECE COMITE DE JUMELAGE		3 000			1 000	4 000
LAVAL METTMANN		5 000			1 500	6 500
LAVAL QUEBEC		5 000				5 000
MAYENNE USA		500			500	1 000
SANTE - SOLIDARITE - HANDICAP		124 800		4 300	16 000	145 100
COHESION SOCIALE		124 800		4 300	16 000	145 100
ACTION SOCIALE		124 800		4 300	16 000	145 100
ADASA		5 000			5 000	10 000
ADAVIP (ASS DEP INF VICTIMES D'INFRACTIONS PENALES)		2 400				2 400
AIDES AUX INSUFFISANTS RENAUX FNAR PAYS-DE-LA-LOIRE		300				300
AIDES DELEGATION DE LA MAYENNE		1 000				1 000
ANDATAC		500				500
ANPAA 53		3 000			1 000	4 000
APF ASS PARALYSEES DE FRANCE		3 500		2 150		5 650
APIC 53		200				200
ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE ET SPORTIVE DE LA MAISON D'ARRET		1 000				1 000
ATD QUART MONDE		1 000				1 000
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA MAYENNE		10 500				10 500
BOUCHONS D'AMOUR		150				150
CHIENS GUIDE D'AVEUGLE		200				200
CIDFF		4 000				4 000
CRIDES FORUM S CONTINENTS		2 000				2 000
CROIX D'OR DE LA MAYENNE		1 800				1 800
CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION LOCALE DE LAVAL		650				650
DIABETIQUES LA MAYENNE		150				150
DIMANCHE LOISIRS		300				300
DON D'ORGANES ET DE TISSUS HUMAINS		1 000				1 000
DONNEURS DE SANG BENEVOLES		900			100	1 000
ESPACE DECOUVERTES ET INITIA A LA CROISEE		5 000			1 000	6 000
FEMMES SOLIDAIRES		200			500	700
FNATH FED.NAT.ACCIDENTES DU TRAVAIL		150				150
GESTION DE LA MAISON LA FAMILLE ET ENFANT DE DETENUS		1 100				1 100
HABITAT JEUNES LAVAL		5 000				5 000
HEBERGEMENT DES DEUX RIVES		3 000				3 000
JALMALV 53 JUSQU'A LA MORT ACCOMPAGNER		600				600
LA BELLE OUVRAGE		0			2 500	2 500
LES P'TITS SOLEILS		750				750
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER COMITE DEPARTEMENTAL		1 000				1 000
LILAVIE		0		2 150		2 150
LUTTONS CONTRE LA MUCOVISCIDOSE		900				900
PROTECTION CIVILE ADPC 53		300			500	800
QUEST'HANDI		200			2 000	2 200
RESTAURANTS DU COEUR		10 500				10 500
REVIVRE		3 000				3 000

mission	association	fonct	mise à dispo pers	aide emploi et sportifs	projets	Somme total subv 2012
	SAUVEGARDE MAYENNE SARTHE SERVICE FORMATION	27 150				27 150
	SAUVEGARDE MAYENNE SARTHE SERVICE SEMO	0			1 000	1 000
	SECOURS CATHOLIQUE DELEGATION LAVAL	8 000				8 000
	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION DE LA MAYENNE	10 500				10 500
	SEVE ET RACINE	800				800
	SOURDS DE LA MAYENNE	700				700
	ST VINCENT DE PAUL CONSEIL DEPARTEMENTAL	4 000				4 000
	UDAF DE LA MAYENNE	1 000				1 000
	UNAFAM SECTION DE LA MAYENNE	400				400
	UNISSONS NOS DIFFERENCES	0			2 400	2 400
	VOIR ENSEMBLE CROISADE DES AVEUGLES	1 000				1 000
VIE DES QUARTIERS - VIE ASSOCIATIVE - JEUNESSE		253 480	158 800		11 400	423 680
COHESION SOCIALE		247 380	158 800		10 700	416 880
JEUNESSE		14 380	102 300		8 100	124 780
	ACTION CATHOLIQUE ENFANTS DE LA MAYENNE	400			100	500
	CENTRE D' INFORMATION JEUNESSE	7 430	102 300		8 000	117 730
	FRANCAS	2 500				2 500
	LA PREVENTION ROUTIERE 53 MAYENNE	2 000				2 000
	L'OUTIL EN MAIN	300				300
	LUDIQU & CULTURELLE	250				250
	PLEIN AIR EVASION ETE	500				500
	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE GROUPE LAVAL CATHEDRALE	500				500
	SCOUTS UNITAIRES DE France	300				300
	SIMMS CLUB	100				100
	TRANS EURO STOP	100				100
MAISONS DE QUARTIER		233 000	56 500		2 600	292 100
	AMICALE CNL DU MURAT	200				200
	AMICALE CNL DU VIVAING	100				100
	AQUARIOPHILIE & TERRARIOPHIL LAVALLOISE	2 000				2 000
	ASSOCIATION DU QUARTIER DE THEVALLES	400				400
	CLEP LAVAL CENTRE LAVALLOIS EDUCATION	129 000	56 500		2 000	187 500
	CLUB FEMININ DE LAVAL	200				200
	COMITE ANIMATION DU BOURNY	12 600				12 600
	COMITE ANIMATION LAVAL NORD	10 500				10 500
	COMITE ANIMATION LAVAL NORD OUEST	12 000				12 000
	COMITE D'ANIMATION AGIR	15 000				15 000
	COMITE D'ANIMATION BIEN ETRE AUX FOURCHES	12 000				12 000
	COMITE D'ANIMATION LA GRANGE DU PAVEMENT	12 950				12 950
	COMITE D'ANIMATION VIVRE AUTOUR D'AVESNIERES	13 300				13 300
	COMITE DE SOUTIEN DES LOCATAIRES DES FOURCHES	200				200
	VIVAING LA VIE	300			600	900
	VIVRE A GRENOUX	12 250				12 250
VIE MUNICIPALE						
RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS		6 100			700	6 800
	ADIF DE LA MAYENNE DEPORTES & INERNES DE FRANCE	250				250
	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	300				300
	COMITE DES FETES GUE D'ORGER	3 000			700	3 700
	COMITE ENTENTE ASS ANCIENS COMBATTANTS MAYENNE	250				250
	CREMATISTE DE LA MAYENNE	300				300
	FONDATION MARECHAL DE LATTRE	250				250
	MAY LUG	300				300
	MAYENNE.ORG	300				300
	RESISTANTS ET DEPORTES DE LA MAYENNE	1 000				1 000
	VETERANS ET AMIS DE LA FRANC	150				150
Total		1 846 511	251 300	180 279	251 050	2 529 140

M. le Maire : *Passons, Emmanuel Doreau, aux conventions d'objectifs et de moyens avec les associations culturelles.*

RAPPORT

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Rapporteur : Emmanuel Doreau

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la ville de Laval a établi un partenariat avec différentes associations culturelles. La ville souhaite pérenniser ce partenariat avec les associations suivantes, et selon les modalités énoncées ci-après :

1 - L'association Art Zygote

L'association Art Zygote produit et diffuse ses créations théâtrales et artistiques sur la ville de Laval et plus largement sur le territoire régional et national. Elle mène tout au long de l'année un travail de sensibilisation, d'information et d'actions culturelles auprès d'un large public.

Parallèlement, l'association Art Zygote apporte son concours à la mise en place de projets culturels dans les musées (création d'un spectacle autour de l'Art Naïf pour la réouverture du musée - 2009), dans les écoles (mise en scène d'un spectacle à l'école Eugène Hairy - 2010) et dans la classe théâtre du conservatoire (interventions autour de la dimension chorégraphique - 2011).

La ville de Laval a décidé de pérenniser le partenariat avec l'association Art Zygote pour le maintien et le développement d'actions à destination du public le plus large avec une attention spécifique pour le public jeune et le public des quartiers et de le formaliser par l'établissement d'une convention.

La ville de Laval met également à disposition de l'association Art Zygote un local mutualisé, au palindrome, destiné aux répétitions théâtrales de la compagnie et à son travail administratif. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention spécifique entre les compagnies concernées et la ville de Laval.

Afin de soutenir pleinement cette mission, la ville de Laval s'engage à attribuer annuellement, sous réserve du vote des budgets 2013 et 2014, les subventions suivantes :

- en 2012 : 15 000 euros dont 5 000 euros au titre d'aide à la création,
- en 2013 : 17 000 euros dont 6 000 euros au titre d'aide à la création,
- en 2014 : 19 000 euros dont 7 000 euros au titre d'aide à la création.

2 - L'association Réseau Chainon

Créée il y a un peu plus de 20 ans, l'association Réseau Chainon est un regroupement de professionnels en charge de projets artistiques et culturels. Attachée aux valeurs de l'éducation populaire et à celles de l'éducation artistique, elle travaille sur des principes de mutualisation des connaissances, des moyens et des savoir-faire.

C'est ainsi qu'est né le festival "Le Chainon Manquant" qui a pour objectif de devenir un véritable tremplin pour la création dans de multiples disciplines artistiques : théâtre, danse, chansons, musiques actuelles, musiques du monde, spectacles pour le jeune public, nouveau cirque, etc...

La ville de Laval, dans le cadre de sa politique culturelle, a décidé de compléter son action en faveur de jeunes créations pluridisciplinaires en accueillant sur son territoire le festival de renommée nationale et internationale "Le Chainon Manquant".

Afin de soutenir pleinement cette mission, la ville de Laval s'engage à attribuer annuellement, sous réserve du vote des budgets 2013 et 2014, les subventions suivantes :

- en 2012 : 80 000 €,
- en 2013 : 100 000 €,
- en 2014 : 120 000 €.

3 - L'association Culture et loisirs Jean Macé

L'association Culture et loisirs Jean Macé met en place et anime depuis de nombreuses années des ateliers théâtraux à destination du jeune public et des adultes.

La ville de Laval a décidé de renouveler le partenariat avec l'association Culture et loisirs Jean Macé pour soutenir, développer et pérenniser les activités théâtrales.

Afin de soutenir pleinement cette mission, la ville de Laval s'engage à attribuer annuellement, sous réserve du vote des budgets 2013 et 2014, les subventions suivantes :

- en 2012 : 23 000 €,
- en 2013 : 23 500 €,
- en 2014 : 23 500 €.

4 - La compagnie Chantier

Créée en 2004, la compagnie Chantier produit et diffuse ses créations de danse contemporaine sur la ville de Laval.

Accueillie en résidence en 2010 au Théâtre de Laval pour sa nouvelle création "L'Anneau de Salomon", la compagnie Chantier et son travail chorégraphique ont été salués par le Conseil régional des Pays de la Loire qui a intégré ce nouveau spectacle à son dispositif d'aide à la diffusion "Voisinage 2011".

Afin de soutenir pleinement cette compagnie, la ville de Laval s'engage à attribuer, sous réserve du vote des budgets 2013 et 2014, les subventions suivantes :

- en 2012 : 10 000 euros dont 3 000 euros au titre de l'aide à la création,
- en 2013 : 11 000 euros dont 4 000 euros au titre de l'aide à la création,
- en 2014 : 12 000 euros dont 5 000 euros au titre de l'aide à la création.

5 - La Fédération des associations laïques de la Mayenne (FAL 53)

La Fédération des associations laïques de la Mayenne met à disposition de la ville de Laval le foyer culturel, ce qui permet d'organiser la diffusion de spectacles (théâtre, danse, musique classique, cinéma ou documentaires, concerts de musiques actuelles), la tenue d'ateliers "théâtre" mis en place par des associations culturelles lavalloises, l'accueil des compagnies ou associations culturelles en résidence pour des répétitions ou créations, de favoriser la pratique amateur du spectacle vivant.

Afin de mettre en place le planning d'occupation de cette salle, un comité de gestion (composé de neuf membres dont deux élus de la ville, d'un représentant de la direction des affaires culturelles et d'un représentant du théâtre) se réunira trois fois par an au minimum.

En compensation de cette mise à disposition, la ville de Laval s'engage à attribuer annuellement, sous réserve du vote des budgets 2013 et 2014, les subventions suivantes :

- en 2012 : 55 000 euros,
- en 2013 : 55 000 euros,
- en 2014 : 55 000 euros.

Ces montants comprennent la participation de la ville à l'emploi tremplin, conformément à la délibération du 26 septembre 2011 et à la convention du 7 novembre 2011, correspondant à 20 % du SMIC (rémunération brute + contributions sociales) estimée pour 2012 à 4 800 €.

Par ailleurs, la FAL 53 s'est engagée à organiser l'animation scolaire, par des spectacles vivants, à destination des établissements scolaires sur le territoire lavallois.

Afin de mener à bien cette mission, la ville de Laval s'engage à attribuer, sous réserve du vote des budgets 2013 et 2014, les subventions suivantes :

- en 2012 : 98 000 euros,
- en 2013 : 100 000 euros,
- en 2014 : 102 000 euros.

Ces montants comprennent la participation de 36,50 % annuelle au titre de l'aide à l'emploi d'un poste de médiateur.

6 - L'association La Paperie

Issue de la compagnie Jo Bithume, l'association La Paperie a obtenu de l'État le label de centre national des arts de la rue en 2010. Au nombre de neuf, ces centres ont pour missions : le soutien et l'aide à la création, la mise en place de résidences d'artistes, la diffusion des spectacles de rue sur le territoire, la mise en place de rencontres entre artistes, populations et territoires, et la reconnaissance et la qualification des arts de la rue (du niveau local au niveau international).

La ville de Laval, dans le cadre de sa politique culturelle autour des arts de la rue et notamment par sa programmation lors du festival les 3 Éléphants, souhaite développer et soutenir cette pratique artistique à travers un partenariat avec La Paperie.

Afin de soutenir pleinement cette mission, la ville de Laval s'engage à attribuer annuellement en 2012 et 2013, sous réserve du vote du budget 2013 : 5 000 €, au titre de participation au développement et à la diffusion de la pratique des arts de la rue.

7 - L'association Lecture en Tête

L'association Lecture en Tête organise, depuis 20 ans, le festival du Premier Roman. Ce festival a pour but de promouvoir auprès de tous les publics la lecture, source privilégiée de créativité et d'échanges. L'association connaît un grand succès auprès du public et a atteint une renommée régionale, voire nationale.

Parallèlement à cet événement, l'association Lecture en Tête s'est engagée dans une démarche de découverte de la littérature contemporaine en organisant des actions sous la forme de cafés littéraires, de débats et de rencontres autour de deux thèmes principaux : l'actualité littéraire et les assises de la littérature contemporaine.

La ville de Laval a décidé de renouveler le partenariat avec l'association Lecture en tête pour l'organisation du festival du Premier Roman ainsi que pour le maintien et le développement d'actions à destination du public le plus large avec une attention spécifique pour le public jeune et le public des quartiers.

Afin de soutenir pleinement cette mission, la ville de Laval s'engage à attribuer, sous réserve du vote des budgets 2013 et 2014, les subventions suivantes :

- au titre de l'aide au fonctionnement :
 - en 2012 : 28 000 €,
 - en 2013 : 28 000 €,
 - en 2014 : 28 000 €,

- au titre de l'aide à la résidence d'écrivain : 3 000 € chaque année.

8 - L'association de l'Orchestre d'Harmonie de Laval

L'association de l'Orchestre d'Harmonie de Laval contribue à l'animation de la vie culturelle locale en organisant des concerts et en participant aux cérémonies commémoratives notamment.

Parallèlement, l'association de l'Orchestre d'harmonie de Laval accueille des élèves du Conservatoire à rayonnement départemental de Laval dans le cadre de la validation des pratiques collectives définies dans le cursus d'études de l'établissement.

La ville de Laval a décidé de pérenniser le partenariat avec l'association de l'Orchestre d'Harmonie de Laval pour le maintien et le développement de l'apprentissage de la pratique musicale et chorégraphique et de le formaliser par l'établissement d'une convention.

La ville de Laval met également à disposition de l'association de l'Orchestre d'Harmonie de Laval des salles de cours du Conservatoire à rayonnement départemental destinées aux répétitions de l'orchestre et à son travail administratif. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention spécifique.

Afin de soutenir pleinement cette mission, la ville de Laval s'engage à attribuer, sous réserve du vote des budgets 2013 et 2014, les subventions suivantes :

- en 2012 : 15 200 €
 - . 6 500 € au titre de la participation au fonctionnement de l'association et à l'accueil des élèves du CRD,
 - . 6 700 € au titre de la participation à la rémunération du chef d'orchestre,
 - . 2 000 € au titre de l'aide au projet ;

- en 2013 : 15 700 €
 - . 6 700 € au titre de la participation au fonctionnement de l'association et à l'accueil des élèves du CRD,
 - . 7 000 € au titre de la participation à la rémunération du chef d'orchestre,
 - . 2 000 € au titre de l'aide au projet ;

- en 2014 : 16 200 €
 - . 6 900 € au titre de la participation au fonctionnement de l'association et à l'accueil des élèves du CRD,
 - . 7 300 € au titre de la participation à la rémunération du chef d'orchestre,
 - . 2 000 € au titre de l'aide au projet.

9 - L'association Théâtre d'Air

L'association Théâtre d'Air produit et diffuse ses créations théâtrales sur la ville de Laval. En 2009, le spectacle Marcia Hesse a d'ailleurs reçu un accueil très favorable du Conseil régional des Pays de la Loire qui, en soutien à la qualité de ce travail, a intégré cette création au dispositif d'aide à la diffusion "Voisinage".

En parallèle à ces créations, l'association Théâtre d'Air mène tout au long de l'année un travail de sensibilisation, d'information et d'actions culturelles auprès d'un large public.

La ville de Laval a décidé de pérenniser le partenariat avec l'association Théâtre d'Air pour le maintien et le développement d'actions à destination du public le plus large.

La ville de Laval met également à disposition de l'association Théâtre d'Air, au palindrome, un local mutualisé destiné aux répétitions théâtrales de la compagnie et à son travail administratif. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention spécifique entre les compagnies concernées et la ville de Laval.

Afin de soutenir pleinement cette mission, la ville de Laval s'engage à attribuer, sous réserve du vote des budgets 2013 et 2014 :

- au titre de participation au développement de la pratique théâtrale :

- en 2012 : 14 000 euros,
- en 2013 : 15 000 euros,
- en 2014 : 16 000 euros ;

- au titre de la diffusion : 4 000 euros en 2012 ;

- au titre de la création : 8 000 euros en 2012, 2013 et 2014.

10 - L'association Le Théâtre du Tiroir

L'association Le Théâtre du Tiroir est l'un des intervenants de l'animation de la vie culturelle lavalloise. En effet, cette association crée et diffuse des spectacles théâtraux à l'échelon local et au delà. Elle participe à divers évènements culturels sur la ville et intervient également pour sensibiliser différents publics au théâtre sous diverses formes : ateliers et stages à l'intention de tous les publics, animations littéraires, lectures et répétitions publiques.

La ville de Laval a décidé de renouveler le partenariat avec l'association Le Théâtre du Tiroir pour soutenir, développer et pérenniser les activités théâtrales.

Afin de soutenir pleinement cette mission, la ville de Laval s'engage à attribuer annuellement, sous réserve du vote des budgets 2013 et 2014, les subventions suivantes :

- | | | |
|---------------------------------------|-----------|--------------------------|
| - au titre de fonctionnement : | 15 000 €, | } en 2012, 2013 et 2014. |
| - au titre de l'aide à la création : | 5 000 €, | |
| - au titre de l'aide à la diffusion : | 3 000 €, | |

11 - L'association Atmosphères 53

L'association Atmosphères 53 œuvre depuis de nombreuses années à la promotion d'un cinéma de qualité et de proximité. La diversification de ses actions vise à sensibiliser des publics différents et de plus en plus nombreux. C'est dans ce cadre que sont organisés, notamment, le festival "Reflets du cinéma", ciné enfants, ciné et justice, ciné en plein air et tout au long de l'année, la programmation arts et essai au Cinéville.

La ville de Laval a décidé de renouveler le partenariat avec l'association Atmosphères 53 pour l'organisation du festival "Reflets du cinéma", ainsi que pour le maintien et le développement d'actions à destination du public le plus large avec une attention spécifique pour le public jeune et le public des quartiers.

Afin de soutenir pleinement cette mission, la ville de Laval s'engage à attribuer annuellement, sous réserve du vote des budgets 2013 et 2014, une subvention de 19 800 €.

Ce montant comprend l'aide à la mise en place du festival "Reflets du cinéma" (2 300 €) ; la participation, jusqu'en 2014, de la ville à l'emploi tremplin pour le territoire au poste de médiateur culturel déterminée par délibération du conseil municipal en date du 18 mai 2009 (soit 2 750 € en 2012, 2 450 € en 2013 et 2 250 € en 2014).

	2012	2013	2014
- au titre du fonctionnement :	14 750 €	15 050 €	15 250 €
- au titre de l'aide à l'emploi :	2 750 €	2 450 €	2 250 €
- festival Reflets du cinéma :	2 300 €	2 300 €	2300 €

12 - L'association l'Avant-Scène Des Artouyés (ASDA)

L'association l'Avant-Scène Des Artouyés (ASDA) organise le festival des 3 Éléphants depuis 14 ans déjà, dont 4 ans à Laval.

La ville de Laval a décidé de pérenniser le partenariat avec l'ASDA pour l'organisation de ce festival afin de compléter son action de développement des musiques actuelles. Afin de soutenir pleinement cette mission, la ville de Laval s'engage à attribuer annuellement, sous réserve du vote des budgets 2013 et 2014, les subventions suivantes :

- en 2012 : 107 500 €,
- en 2013 : 120 000 €,
- en 2014 : 140 000 €.

Ces montants comprennent la participation de la ville à l'emploi tremplin, conformément à la délibération du 25 janvier 2008 et à la convention du 12 février 2008, correspondant à 20 % du SMIC (rémunération brute + contributions sociales) estimée pour 2012 à 4 800 €.

Il vous est proposé d'approuver le partenariat avec ces différentes associations et d'autoriser le maire à signer les conventions pluriannuelles unissant la ville et ces différentes associations culturelles.

Emmanuel Doreau : *Oui, M. le Maire, le premier adjoint a rappelé tout à l'heure que les subventions au monde associatif culturel étaient de 608 000 euros, il nous a semblé nécessaire de conventionner un certain nombre d'associations avec lesquelles nous entretenons des relations fortes et avec lesquelles les Lavallois entretiennent des relations fortes. Il y a bien évidemment une obligation au-delà de 23 000 euros, cela a été rappelé,*

mais nous avons également tenu à travailler avec d'autres associations qui ont une véritable implication sur le territoire et participent à la vie culturelle. Nous avons une exception française en matière d'associations culturelles puisque la quasi-totalité des artistes est payée par le biais d'associations, ce qui fait que des sommes peuvent parfois paraître importantes mais elles sont créatrices d'emploi.

C'est le cas de l'association Art Zygote, qui n'avait pas de convention jusqu'à présent et qui avait des subventions relativement faibles. Nous sommes passés à une subvention de 15 000 euros pour l'année 2012, dont 5 000 euros d'aides à la création. Art Zygote est une compagnie de théâtre reconnue sur le plan régional. Elle a un vrai travail d'implication et d'animation régulier dans la ville et est à l'origine de la création notamment du Lapindrome.

L'association Chainon Manquant, qui viendra en octobre prochain et qui est un évènement important sur le plan culturel pour la ville de Laval et sur le plan économique. Nous avons là aussi prévu des subventions relativement fortes, mais je crois que le jeu en vaut la chandelle. Je précise que nous bénéficions aussi d'aides importantes de la part de la région.

Pour l'association Culture et Loisirs Jean Macé, nous avons reconduit les subventions à hauteur de 23 000 euros.

La compagnie Chantier est une compagnie de danse très intéressante, qui s'est installée à Laval il y a trois ans. Elle réalise un véritable travail et nous avons déjà pu voir « L'anneau de Salomon » l'année dernière. Elle est aussi soutenue par la région et la DRAC. C'est une compagnie que nous aidons à hauteur de 10 000 euros pour 2012, très en dessous de ce qu'elle mériterait.

La Fédération des Associations Laiques de la Mayenne, la FAL 53 : nous aurons la possibilité d'avoir accès à la salle de la FAL puisque c'est la ville qui va gérer cette salle avec un certain nombre de représentants de la FAL. Elle aura une orientation encore plus culturelle qu'avant et nous permettra d'avoir une complémentarité avec le Théâtre, notamment sur les pratiques amateurs, les répétitions et les formats de spectacles moins importants que ceux donnés au Théâtre à l'heure actuelle. Il y a aussi avec la FAL, un travail considérable en direction du public scolaire, qui est un axe de notre politique culturelle. Vous avez les sommes : 98 000 euros pour l'année 2012. La subvention s'élève à 55 000 euros. Dans ces 55 000 euros, il y a des parts d'emploi-tremplin. Vous avez le détail dans les conventions.

L'association La Paperie est une nouvelle association implantée à Trélazé, près d'Angers si ma mémoire est bonne, qui travaille énormément avec l'art de la rue et avec nous sur « Les 3 Éléphants » notamment, puisque nous avons décidé de compléter cette année les musiques actuelles avec l'art de la rue, de façon à rendre ce festival encore plus populaire et familial.

L'association Lecture en Tête, qui va fêter ces 20 ans et que l'on ne présente plus : nous avons reconduit la subvention. J'indique la somme de 4 000 euros supplémentaire pour l'écrivain en résidence qui fournit un travail tout à fait intéressant.

Pour l'association de l'Orchestre d'Harmonie de Laval, nous n'avons pas de difficulté. Les subventions sont reconduites à la hausse pour tenir compte de la rémunération du chef d'orchestre. L'association fournit deux concerts gratuits par an et un certain nombre d'activités en dehors. Nous aurons notamment en fin de programme au Théâtre un concert avec Brigitte Fontaine, que je vous invite à venir découvrir.

L'association Théâtre d'Air est l'association qui vient de créer « Push Up » vendredi dernier, c'était une grande réussite, le théâtre était absolument complet. Un travail tout à fait intéressant avec une vraie volonté de s'impliquer dans la vie culturelle lavalloise. L'association vient de s'installer au Palindrome et de créer une salle de répétition mutualisée avec d'autres compagnies. Elle fait un véritable travail et est présente autour du territoire.

L'association Théâtre du Tiroir pour laquelle nous sommes également à 23 000 euros : nous avons reconduit purement et simplement les subventions données les années précédentes. Elle produit un travail très intense qui occupe véritablement le Théâtre du Tiroir, qui crée et fait venir des compagnies extérieures. Un travail militant très intéressant.

Pour l'association Atmosphères 53, nous reconduisons les subventions.

Et puis je terminerai avec l'association ASDA pour « Les 3 Éléphants ». Espérons que cette année, le festival connaisse le succès de l'année précédente. Nous espérons que le temps sera de la partie. Les subventions ont été reconduites pour ce travail qui est tout à fait intéressant sur le plan du rayonnement national, car nous avons réellement un festival de qualité.

M. le Maire : *Avez-vous des questions sur ces conventions d'objectifs et de moyens ?*

Marie-Cécile Clavreul : *Je voulais juste dire que le schéma de conventionnement où nous avons les trois années avec les montants définis serait pour les comités d'animation un schéma très intéressant et beaucoup plus sécurisant que celui que vous avez mis en place.*

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS CULTURELLES

N°S 436 - VQ - 2

Rapporteur : Emmanuel Doreau

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 février 2012 relative aux subventions aux associations 2012,

Considérant que la ville de Laval, dans le cadre de sa politique culturelle, souhaite soutenir, développer et pérenniser les actions en faveur du théâtre, de la production et de la diffusion des musiques actuelles, de la danse, des pratiques musicales et cinématographiques, des arts de la rue, de la lecture,

Que les associations Art Zygote, Réseau Chainon, Culture et loisirs Jean Macé, la Compagnie Chantier, la Fédération des associations laïques de la Mayenne, La Paperie, Lecture en tête, l'Orchestre d'harmonie, Théâtre d'air, Théâtre du tiroir, ASDA et Atmosphère 53 répondent à cette demande,

Qu'il convient de signer une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle avec ces associations,

Sur proposition de la commission vie quotidienne,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations Art Zygote, Réseau Chainon, Culture et loisirs Jean Macé, la Compagnie Chantier, la Fédération des associations laïques de la Mayenne, La Paperie, Lecture en tête, l'Orchestre d'harmonie, Théâtre d'air, Théâtre du tiroir, Atmosphère 53 et ASDA sont approuvées.

Article 2

La ville de Laval attribue, au titre des années 2012, 2013 et 2014, sous réserve du vote du budget, les subventions suivantes :

Association	subvention 2012	subvention 2013	subvention 2014
Art Zygote	15 000,00 €	17 000,00 €	19 000,00 €
Réseau Chainon	80 000,00 €	100 000,00 €	120 000,00 €
Culture et loisirs Jean Macé	23 000,00 €	23 500,00 €	23 500,00 €
Compagnie Chantier	10 000,00 €	11 000,00 €	12 000,00 €
FAL Diffusion et médiation culturelles	98 000,00 €	100 000,00 €	102 000,00 €
FAL Foyer culturel	55 000,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €
La Paperie	5 000,00 €	5 000,00 €	
Lecture en tête	31 000,00 €	31 000,00 €	31 000,00 €
Orchestre d'Harmonie	15 200,00 €	15 700,00 €	16 200,00 €
Théâtre d'air	26 000,00 €	23 000,00 €	24 000,00 €
Théâtre du tiroir	23 000,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €
Atmosphère 53	19 800,00 €	19 800,00 €	19 800,00 €
ASDA	107 500,00 €	120 000,00 €	140 000,00 €

Les subventions seront versées selon les modalités définies dans les conventions.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toutes ces conventions et documents à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Gisèle CHAUVEAU et Emmanuel DOREAU, membres du conseil d'administration de l'Orchestre d'Harmonie de Laval ne prennent pas part au vote en ce qui concerne la subvention pour ces associations.

La délibération est adoptée.

M. le Maire : *Passons à la commission attractivité et développement.*

*

ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT

M. le Maire : *Pascale Cupif va rapporter sur une convention avec le département.*

RAPPORT

CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE POUR UNE LICENCE DE RÉUTILISATION D'INFORMATIONS PUBLIQUES DÉTENUES PAR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Rapporteur : Pascale Cupif

La mission archéologique municipale souhaite, dans le cadre de l'enrichissement patrimonial des bases de données d'urbanisme, une intégration au système d'information géographique de la ville (SIG) des données cadastrales anciennes.

Les données ayant été numérisées par le service départemental des archives, la ville peut en disposer après obtention de la licence de réutilisation des informations publiques auprès du département de la Mayenne.

La licence est accordée gratuitement à la ville de Laval compte-tenu du caractère non commercial de la réutilisation. La licence est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de la signature de la convention avec le département. Tout renouvellement fera l'objet d'une nouvelle demande de licence.

La fourniture des images est facturée à partir d'un devis conformément au tarif fixé. Ce prix est fixe pour la durée de la licence. Il s'agit de reproductions d'images numériques préexistantes entre 1 - 1000 nombres de vues au prix unitaire de 0,50 €, s'y ajoute le prix du support DVD 5 € TTC. Le coût de ces reproductions pour la ville sera de 28,50 € TTC (achat de 47 reproductions à 0,50 € l'unité soit, 23,50 € TTC et le support DVD à 5 €).

La ville de Laval souhaite utiliser les informations pour le SIG et son portail Internet.

Il vous est proposé d'approuver l'enrichissement des bases de données d'urbanisme et d'autoriser le maire à signer la convention avec le Conseil général de la Mayenne relative à la licence de réutilisation des informations publiques détenues par les archives départementales.

Pascale Cupif : *L'intégration du cadastre numérisé des archives départementales au système d'information géographique (SIG) de la ville, souhaité par les missions archéologiques municipales, présente un intérêt certain. Il convient d'obtenir pour une licence de réutilisation des informations publiques par les archives départementales, via l'établissement d'une convention avec le Conseil général. La licence est accordée gratuitement à la ville de Laval, compte tenu du caractère non commercial de la réutilisation, celle-ci est valable pour une durée de 5 ans.*

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer la convention avec le Conseil général de la Mayenne.

CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE POUR UNE LICENCE DE RÉUTILISATION D'INFORMATIONS PUBLIQUES DÉTENUES PAR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

N°S 436 - AD - 1
Rapporteur : Pascale Cupif

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que l'intégration du cadastre numérisé des archives départementales au système d'informations géographiques (SIG) de la ville présente un intérêt certain,

Que pour ce faire, il convient d'obtenir une licence de réutilisation des informations publiques détenues par les archives départementales de la Mayenne via l'établissement d'une convention avec le Conseil général de la Mayenne,

Sur proposition de la commission attractivité et développement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'acquisition des données numériques cadastrales des archives départementales est approuvée.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer, à cet effet, une convention avec le Conseil général de la Mayenne.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Emmanuel, tu enchaînes avec des demandes de subventions.*

RAPPORT

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES ACTIONS CULTURELLES ET TOURISTIQUES "VILLE D'ART ET D'HISTOIRE" 2012

Rapporteur : Emmanuel Doreau

Au terme des Assises de la culture, la ville de Laval a souhaité renforcer les actions de médiation dans l'ensemble des services culturels. Dans le domaine du patrimoine sous convention "ville d'art et d'histoire", trois priorités ont été arrêtées :

1 - Renforcement des actions en faveur des publics sensibles :

- La ville souhaite continuer à travailler autour des handicaps visibles physiques et mentaux. Une nouvelle priorité a également été définie pour intégrer tous les publics empêchés et notamment ceux actuellement en maison d'arrêt ou à l'hôpital ;

- Les actions envers le jeune public doivent s'inscrire désormais dans un travail plus global de partenariat entre structures culturelles pour créer un véritable parcours des arts. Pour le service patrimoine, il s'agit donc de se recentrer sur les arts à l'école et non sur la substitution ou l'illustration du programme d'histoire.

➤ Coût : 10 000 €.

2 - Renforcement des actions concourant au rayonnement de la ville :

Il s'agit de conforter le rôle d'opérateur culturel et touristique du service sous label "ville d'art et d'histoire" en lien avec l'office touristique de pôle. Pour cela, les actions autour des visites spectacles (musicales et théâtrales) seront renforcées. Celles-ci seront accompagnées d'expositions de "petit format" ou expositions "dossier".

➤ Coût : 24 000 €.

3 - Renforcement des actions générales de communication scientifique et grand public :

- Le service patrimoine s'est doté d'une stratégie forte de publications scientifiques en matière urbaine et cela en lien direct avec son activité archéologique et la mise en place de référents sur le pan de bois et l'archéologie du bâti. Le chantier de fouilles du Château-Neuf permettra d'ailleurs le développement d'une communication spécialisée auprès du plus large public ;

- Le service publie, dans le cadre de la charte "ville d'art et d'histoire", de nombreuses plaquettes annuelles. Ces publications ont vocation à être renforcées sur le territoire.

➤ Coût : 12 000 €.

Il vous est proposé d'approuver ces actions culturelles et touristiques sous le label "ville d'art et d'histoire" et d'autoriser le maire à solliciter les subventions les plus larges possibles.

Emmanuel Doreau : *Il s'agit de demandes de recherche de subventions sur des projets culturels autour du patrimoine. Vous savez que la ville de Laval est une "ville d'art et d'histoire", nous sommes en train de travailler sur la reconduction du label pour 2013, et dans le cadre de cette labellisation, nous souhaitons pouvoir sensibiliser le plus grand public au patrimoine et développer un certain nombre d'actions.*

Trois actions phares :

- Renforcement des actions en faveur des publics sensibles et empêchés, publics en situation de handicap physique et mental, publics se trouvant à la maison d'arrêt ou à l'hôpital. Pour se faire, nous avons la volonté de créer un parcours des arts. Le coût de cette opération serait de 10 000 euros. Cela existait déjà, mais nous essayons de le renforcer en mettant des sommes un peu plus ambitieuses que celles précédemment existantes ;

- Renforcement des actions concourant au rayonnement de la ville, il s'agit d'un travail avec l'Office de tourisme dans le but de réaliser des actions de plus grande qualité, avec des représentations musicales et théâtrales réellement fortes, et la création d'expositions qui pourront être de « petit format » et des expositions « dossier ». Un travail de 24 000 euros qui correspond principalement au coût des représentations musicales et théâtrales et à la création de ces expositions de création faites par les services de la ville ;

- Renforcement des actions générales de communication scientifique et de grand public : nous réalisons un travail considérable dans la cour du Château-Neuf et sur la place de la Trémoille, puisque cela correspond à peu près à 10 % de la surface Laval intra-muros de la motte castrale qui va être fouillée pendant une année. Nous aurons vraisemblablement des publications scientifiques et de grand public à réaliser suite à ces fouilles et nous aurons aussi tout un travail autour du Château-Neuf. Pour ces publications, il est sollicité une somme de 12 000 euros.

M. le Maire : *Merci Emmanuel Doreau, avez-vous des questions sur cela ?*

Martine Mauguin.

Martine Mauguin : *Il s'agit d'une question d'ordre générale. Comme Xavier Dubourg, j'ai reçu la convocation un peu tardivement et je n'ai pas pu assister à cette commission. Je m'aperçois que la demande de subvention pour les bateaux lavoirs a été supprimée, j'aimerais une explication sachant que j'ai retrouvé le montant des travaux HT, 280 000 euros, or à l'origine, dans la demande de subventions, les travaux étaient estimés à 337 000 euros.*

Y aura-t-il une nouvelle demande de subvention ?

Emmanuel Doreau : *Les travaux sur les bateaux lavoirs sont estimés à 337 000 euros. C'est bien ce chiffre-ci qu'il faut retenir.*

Martine Mauguin : *D'accord, alors l'autre dossier présenté par Jean-Christophe Boyer ? Le rapport n°17 sur les travaux de rénovation du bateau lavoir de Saint-Julien.*

M. le Maire : *Il s'agit de l'ensemble des travaux, sauf la maîtrise d'œuvre.*

Martine Mauguin : *C'est du copié collé entre les deux dossiers.*

M. le Maire : *Le delta correspond à la maîtrise d'œuvre.*

Martine Mauguin : *Et la demande de subvention ?*

M. le Maire : *Notre directeur général des services me précise que la délibération sur les appels d'offres intègre les demandes de subventions.*

Martine Mauguin : *Et la demande de subvention officielle, elle devait être logiquement dans le dossier si j'avais assisté à la commission. Peut-être aurais-je eu la réponse, pourquoi cela a-t-il été enlevé entre la commission et le conseil municipal de ce soir ?*

M. le Maire : *Elle est intégrée dans la délibération de l'autre commission, la commission cadre de vie. Au final, pour le conseil municipal, c'est la même chose.*

Martine Mauguin : *D'accord, j'ai peut-être mal lu. Je le découvre.*

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES ACTIONS CULTURELLES ET TOURISTIQUES "VILLE D'ART ET D'HISTOIRE" 2012

N°S 436 - AD - 2

Rapporteur : Emmanuel Doreau

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la convention Laval ville d'Art et d'Histoire du 21 octobre 1993,

Considérant que la ville de Laval a arrêté pour l'année 2012 son programme d'actions de démocratisation culturelles pour le patrimoine,

Que ce programme culturel est assorti d'actions pédagogiques et d'animations en direction des publics jeunes, scolaires et touristiques et qu'il comporte également la création de matériel pédagogique et la réalisation d'actions estivales,

Que ces actions peuvent faire l'objet de subventions et de mécénats,

Sur proposition de la commission attractivité et développement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les actions culturelles et touristiques 2012 sous le label "ville d'art et d'histoire" sont approuvées.

Article 2

Le maire est autorisé à solliciter les subventions les plus larges auprès des partenaires institutionnels et privés de la ville dans le cadre des activités pédagogiques et d'animations du patrimoine prévues en 2012.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Nous venons de voter la délibération sur les demandes de subventions pour les actions culturelles et touristiques du label « ville d'art et d'histoire ».*

Passons maintenant à une convention de mise à disposition de personnel au foyer Thérèse Vohl pour l'animation d'une chorale.

Pascal Cupif rapporte.

RAPPORT

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AU FOYER THÉRÈSE VOHL POUR L'ANIMATION D'UNE CHORALE

Rapporteur : Pascale Cupif

Le foyer Thérèse Vohl est une association d'accueil gérée par l'Association des paralysés de France (APF). Cette association aide au développement chez les personnes en situation de handicap, d'une autonomie dans la vie de tous les jours et leur propose d'être acteurs de la structure.

Ainsi, à l'initiative d'un groupe de résidents, le souhait de monter une chorale a émergé.

Dans le cadre de ses missions de centre ressource territorial en matière d'enseignement artistique, le Conservatoire à rayonnement départemental possède des professionnels formés à ce type d'intervention.

Il est proposé, à titre expérimental, l'intervention d'un enseignant du Conservatoire, à titre gratuit, auprès du foyer Thérèse Vohl, afin d'animer une chorale de résidents et de favoriser des rencontres culturelles.

Pour ce faire, une convention doit être établie afin de définir les modalités d'intervention de l'enseignant au foyer Thérèse Vohl, à compter du mercredi 7 mars 2012.

Il vous est proposé d'approuver cette mise à disposition de personnel et d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention afférente.

Pascale Cupif : *À l'initiative de résidents du foyer Thérèse Vohl, la mise en place d'une chorale a émergé. Il est proposé, à titre expérimental, l'intervention d'un enseignant du conservatoire, à titre gratuit, afin d'animer la chorale des résidents et de favoriser les rencontres culturelles. Pour ce faire, une convention doit être établie pour définir les modalités d'intervention de l'enseignant, à compter du mercredi 7 mars prochain.*

Il vous est proposé d'approuver cette mise à disposition de personnel et d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AU FOYER THÉRÈSE VOHL POUR L'ANIMATION D'UNE CHORALE

N°S 436 - AD - 3

Rapporteur : Pascale Cupif

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que dans le cadre de la mise en place d'une chorale au foyer Thérèse Vohl, un enseignant du Conservatoire de la ville de Laval peut être mis à disposition afin d'animer la chorale de résidents et de favoriser des rencontres culturelles,

Que l'intervention d'un enseignant du Conservatoire au foyer Thérèse Vohl doit être formalisée par voie de convention,

Sur proposition de la commission attractivité et développement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'intervention, à titre gratuit, d'un enseignant du Conservatoire auprès des résidents du foyer Thérèse Vohl pour animer une chorale de résidents et pour ouvrir l'accès à la culture pour tous est approuvée.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer, à cet effet, la convention entre la ville de Laval et le foyer Thérèse Vohl.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *En l'absence de Zohra Boutimah, Emmanuel Doreau rapporte pour un additif au programme d'action culturelle des bibliothèques.*

RAPPORT

ADDITIF AU PROGRAMME D'ACTION CULTURELLE DES BIBLIOTHÈQUES

Rapporteur : En l'absence de Zohra Boutimah, Emmanuel Doreau expose

Le programme d'action culturelle des bibliothèques municipales, de janvier à avril 2012, a été adopté par délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2011.

Dans le cadre de la participation des bibliothèques aux manifestations locales ou nationales organisées par les partenaires, comme par exemple la Journée des femmes, le printemps des poètes, "À vous lire"..., il convient, dans le cadre des Reflets du cinéma, de compléter cette programmation par un spectacle pour enfants intitulé "Le Voyage de Paquita", prévu le dimanche 18 mars 2012.

Ce spectacle est réalisé par la compagnie Air d'Ailleurs pour un montant de 425 € (droits d'auteur en sus).

Afin de préciser les modalités artistiques, techniques, administratives et financières de cette animation, il convient d'établir une convention avec le prestataire intervenant pour la mise en œuvre.

Il vous est proposé d'approuver cet additif au programme d'action culturelle des bibliothèques et d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents à cet effet.

Emmanuel Doreau : *Nous avons voté, le 12 décembre dernier, le programme d'action culturelle des bibliothèques. De façon à coller au plus près de l'actualité culturelle, nous souhaitons ajouter à ce programme une manifestation, à savoir un spectacle pour enfants qui s'intitule « Le Voyage de Paquita », prévu le dimanche 18 mars 2012, dans le cadre du festival « Les Reflets du cinéma », de façon à ce que nous puissions faire le lien entre la bibliothèque Albert Legendre et le festival. Le coût de cette manifestation est estimé à 425 euros.*

ADDITIF AU PROGRAMME D'ACTION CULTURELLE DES BIBLIOTHÈQUES

N°S 436 - AD - 4

En l'absence de Zohra Boutimah, Emmanuel Doreau rapporte.

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2011 approuvant le programme d'action culturelle des bibliothèques municipales de janvier à avril 2012,

Considérant que la ville de Laval propose différentes expositions, rencontres ou animations dans le cadre de la programmation culturelle des bibliothèques municipales,

Que la ville de Laval souhaite la participation des bibliothèques aux manifestations locales et nationales organisées par ses partenaires,

Que la ville de Laval a décidé, dans le cadre des Reflets du cinéma, d'intégrer dans les animations des bibliothèques le spectacle pour enfants intitulé "Le Voyage de Paquita",

Qu'il convient de préciser les modalités artistiques, techniques, administratives et financières de cette animation par voie de convention ou contrat avec le prestataire intervenant pour la mise en œuvre,

Sur proposition de la commission attractivité et développement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'animation pour enfants "Le Voyage de Paquita", programmée le dimanche 18 mars 2012, dans le cadre des Reflets du cinéma, est approuvée.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Nous poursuivons avec des demandes de subventions.*

RAPPORT

DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROJET PARTENARIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'UTILISATION DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET SCOLAIRES DANS LES QUARTIERS

Rapporteur : En l'absence de Zohra Boutimah, Emmanuel Doreau expose

La ville de Laval souhaite mettre en place un partenariat avec le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), pour un programme axé sur le développement de l'utilisation des bibliothèques municipales et des bibliothèques scolaires par le public jeune et familial des quartiers.

Ce programme est défini et mis en œuvre dans une logique de mutualisation des ressources et de construction avec les enseignants, les partenaires et les habitants des quartiers.

Deux actions composent ce programme :

- la première consiste à prévoir à la médiathèque Saint-Nicolas, ainsi qu'aux bibliothèques Badinter et des Pommeraies, un cycle de contes ou lectures articulé de la manière suivante :
 - . programmation en fin d'après-midi, pour une ouverture à la fois au tout public et aux enfants bénéficiant des formules d'activités périscolaires du type CLAS ou 1+1=1,
 - . cycle de trente rendez-vous sur l'année scolaire 2012-2013, soit dix rendez-vous par site,
 - . recours à plusieurs intervenants professionnels pour diversifier la programmation ;
- la deuxième action consiste à créer un fond de documents géré par la bibliothèque Badinter et destiné à circuler par rotation dans les bibliothèques scolaires des quartiers de Saint-Nicolas, des Pommeraies et des Fourches, de façon à renforcer leur attractivité.

Le budget prévisionnel global maximum pour ces deux actions est de 6 000 €. Ce budget comprend la rémunération des intervenants, les droits et charges en sus et les acquisitions de documents.

Ce programme étant éligible à subventions, il vous est proposé d'approuver ce programme et d'autoriser le maire à solliciter les subventions les plus larges possibles.

Emmanuel Doreau : *Là encore, des demandes de subventions dans le cadre du projet partenarial avec le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et les actions des bibliothèques municipales, notamment dans les quartiers. Nous souhaitons travailler sur deux orientations :*

- *la première consiste à prévoir à la médiathèque Saint-Nicolas, ainsi qu'aux bibliothèques Badinter et des Pommeraies, qui se trouvent essentiellement dans les quartiers, un cycle de contes ou de lectures qui aura lieu en fin d'après-midi et dans le cadre des activités du type CLAS ou du type 1+1=1,*
- *nous souhaitons aussi pouvoir travailler avec un fond de documents géré par la bibliothèque Badinter qui aura pour fonction de circuler dans les bibliothèques scolaires des quartiers Saint-Nicolas, Pommeraies et Fourches, de façon à renforcer leur attractivité.*

Le coût de ces actions est estimé au total à une somme de 6 000 euros. Nous vous demandons d'autoriser le maire à rechercher les plus larges subventions.

M. le Maire : *Ce que nous ferons si vous nous y autorisez. Je mets aux voix.*

DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROJET PARTENARIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'UTILISATION DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET SCOLAIRES DANS LES QUARTIERS

N°S 436 - AD - 5

En l'absence de Zohra Boutimah, Emmanuel Doreau rapporte.

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que la ville de Laval souhaite mettre en place un partenariat avec le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) pour un programme axé sur le développement de l'utilisation des bibliothèques municipales et des bibliothèques scolaires par le public jeune et familial des quartiers,

Que pour ce faire, il convient de constituer un fonds documentaire et de faire intervenir des professionnels dans le cadre de la diversité du programme,

Que ce programme peut bénéficier de subventions,

Sur proposition de la commission attractivité et développement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le projet de partenariat entre le CUCS et la ville de Laval relatif à l'utilisation des bibliothèques municipales et scolaires par le public jeune et familial des quartiers est approuvé.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions les plus larges possibles dans le cadre de ce partenariat.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce programme, tant en matière de conventions avec les intervenants pour le cycle de contes ou lectures articulées, que pour la création du fond documentaire.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Sylvie Deslandes pour nous entretenir sur les semaines d'éducation contre le racisme et les discriminations.*

RAPPORT

SEMAINES D'ÉDUCATION CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS

Rapporteur : Sylvie Deslandes

Le 21 mars a été proclamé "Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale" en 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies. Cette journée commémore le 21 mars 1960 où, à Sharpeville (Afrique du Sud), 69 personnes ont été tuées par la police lors d'une manifestation pacifique contre les lois relatives aux laissez-passer imposés par l'apartheid. L'Assemblée générale des Nations unies a également voté une résolution engageant la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes de discriminations raciales.

En France, l'association "SOS Racisme" a créé en 1984 le collectif national des "Semaines d'éducation contre le racisme". Composé de 24 organisations (associations, syndicats, mouvements d'éducation populaires...), ce collectif se mobilise tous les ans pour mettre en place des événements au service de la lutte contre le racisme et toutes les discriminations.

En Mayenne, de nombreuses associations (Fal 53, Alter Égaux, Les 3 Mondes, l'AMAV...) et structures (FJT, centres sociaux...) s'inscrivent dans ce projet et déclinent des actions à Laval et dans tout le département.

En 2006, le collectif mayennais des "Semaines d'éducation contre le racisme", composé d'acteurs associatifs ou institutionnels, a souhaité élargir son champ d'intervention afin de combattre toutes les formes de discriminations : genre, orientation sexuelle, origine, handicap... Ainsi, à l'initiative de la FAL 53 et des associations "Les 3 Mondes" et "Alter Égaux", est né le collectif mayennais "Unissons nos différences".

Ce collectif départemental souhaite promouvoir des valeurs citoyennes telles que le respect, l'humanisme, l'Éducation, la laïcité, la solidarité... La ville de Laval participe au comité de pilotage du collectif et en assure la coordination logistique.

Tout au long du mois de mars 2012, le collectif mettra en œuvre différentes actions fédératives, éducatives et pédagogiques : expositions, cinés-débat, conférences spectacles, soirées-jeux, cafés-citoyens... L'inauguration des festivités est prévue le 6 mars 2012 à 18 h 00 à la Gauffrie.

Le collectif organisera son temps fort annuel le 24 mars 2012 de 10 h 30 à 18 h 00, dans le centre-ville de Laval. À cette occasion, une quinzaine de partenaires proposeront une vingtaine d'animations culturelles et festives. Le conseil des jeunes citoyens de la ville de Laval animera un jeu de l'oie sur les discriminations.

La ville de Laval propose trois manifestations spécifiques :

- une conférence sur le racisme avec l'intervention du MRAP de Rennes (mouvement contre le racisme et l'amitié entre les peuples), le 13 mars 2012, à 20 h 30, à la maison de quartier d'Hilard, en partenariat avec la FAL 53, Alter Égaux et Les 3 Mondes ;
- la projection du film-documentaire "Laïcité Inch'Allah" de Nadia El Fani au Cinéville de Laval, à 20 h 00, le vendredi 23 mars 2012, en partenariat avec la FAL 53 ; à l'issue de la séance, le collectif animera un débat sur "le printemps arabe". La séance est gratuite et ouverte à tout public ;
- une journée de sensibilisation à la prévention et à la lutte contre les discriminations en direction du groupe "Médiation sociale" piloté par M. Hamadaïne, adjoint à la citoyenneté et Farid Megdoul, adulte relais au CCAS (Centre communal d'action sociale) de Laval. Cette journée sera animée par les services de la ville et l'association Les 3 mondes et s'articulera autour de l'intervention de la malle africaine du CRIDES.

La ville fera également l'acquisition de divers supports pédagogiques (DVD documentaires, livres...) dont l'usage est essentiellement lié aux différentes conférences assurées par les services auprès d'organismes extérieurs (établissements scolaires, associations...).

Il vous est proposé d'approuver ces différents partenariats et le programme d'actions de ces semaines d'éducation contre le racisme et les discriminations et d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'organisation de ces manifestations.

Sylvie Deslandes : *Il s'agit d'approuver le partenariat indéfectible depuis mars 2008 dans l'organisation de ces « Semaines d'éducation contre le racisme et les discriminations », entre la ville de Laval et le collectif « Unissons nos différences ». Saluons ici toute l'implication de ce collectif.*

La journée du 21 mars a été proclamée « Journée Internationale pour l'élimination de la discrimination raciale » en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette journée commémore le 21 mars 1960 où à Sharpeville (Afrique du Sud) 69 personnes ont été tuées par la police lors d'une manifestation pacifique contre les lois relatives aux laissez-passer imposés par l'apartheid. L'Assemblée générale des Nations Unies a également voté une résolution engageant la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes de discriminations raciales. Je cite le rapport de l'Assemblée générale des Nations Unies.

En France, c'est SOS Racisme qui a créé en 1984 le collectif national des « Semaines d'éducation contre le racisme ». Composé de 24 organisations, ce collectif se réunit tous les ans pour mettre en place des événements au service de la lutte contre le racisme et toutes les discriminations dans les établissements scolaires et les associations. En 2006, le collectif Mayennais des « Semaines d'éducation contre le racisme » devient le collectif Mayennais « Unissons nos différences », un collectif exemplaire dont je tiens à souligner ici le travail, la constance de son travail et le retentissement de ce travail sur le département entier. Ce collectif souhaite promouvoir les valeurs citoyennes telles que le respect, l'humanisme, l'éducation, la laïcité et la solidarité. La ville de Laval participe au comité de pilotage du collectif et en assure la coordination logistique depuis 2008.

Tout au long du mois de mars 2012, un certain nombre d'actions éducatives et pédagogiques circuleront dans les écoles et les maisons de quartier de Laval, autour de Laval et dans le département également. L'inauguration des festivités est prévue le mardi 6 mars à 18 h à la Gauffrie. L'une des associations du collectif étant l'AMAV, nous tenions à rendre compte du travail réalisé par l'AMAV.

Le temps fort de ces « Semaines d'éducation contre le racisme » aura lieu le samedi 24 mars sur la place du 11 novembre entre 10 h 30 et 18 h. Une quinzaine de partenaires proposera des animations culturelles et festives. Le conseil des jeunes citoyens sera présent et animera le jeu de l'oie élaboré par une des commissions du conseil des jeunes citoyens.

D'autres manifestations spécifiques sont prévues et j'insisterai sur trois d'entre elles qui me paraissent importantes :

- Une conférence sur le racisme avec l'intervention du MRAP (mouvement contre le racisme et l'amitié entre les peuples) de Rennes aura lieu le 13 mars 2012 à 20 h 30 à la maison de quartier d'Hilard en partenariat avec la FAL 53, Alter Égaux et Les 3 Mondes ;

- La projection du film documentaire «Laïcité Inch'Allah », un film remarquable de Nadia El Fani sorti en septembre 2011. Il sera projeté au Cinéville de Laval à 20 h, le vendredi 23 mars, en partenariat avec la FAL 53. À l'issue de la séance, un collectif animera un débat sur le printemps arabe. La séance est bien sûr ouverte à tous et nous vous invitons à y participer ;

- Une journée de sensibilisation à la prévention et à la lutte contre les discriminations en direction du groupe « Médiation sociale », qui fonctionne depuis près de quatre ans, 2008, et piloté par M. Hamadaïne.

Je demande simplement d'approuver ces différents partenariats, ainsi que le programme d'action de ces « Semaines d'éducation contre le racisme et les discriminations », et d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à l'organisation de ces manifestations.

SEMAINES D'ÉDUCATION CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS

N°S 436 - AD - 6
Rapporteur : Sylvie Deslandes

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que dans le cadre de son plan municipal pour l'égalité et la lutte contre les discriminations la ville de Laval a décidé d'apporter sa contribution à l'organisation d'actions menées dans le cadre des semaines d'éducation contre le racisme et les discriminations en collaboration avec le collectif "Unissons nos différences",

Qu'il convient de préciser le contenu du programme et les modalités du partenariat avec le collectif,
Sur proposition de la commission attractivité et développement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le programme d'actions proposé dans le cadre des semaines d'éducation contre le racisme et les discriminations et le partenariat entre la ville de Laval et le collectif "Unissons nos différences" sont approuvés.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Nous poursuivons avec l'organisation de la Journée internationale des femmes, le 8 mars, avec un caractère particulier cette année, que Sylvie Deslandes va nous présenter.*

RAPPORT

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES DU 8 MARS 2012

Rapporteur : Sylvie Deslandes

À l'occasion de la célébration de la journée internationale des femmes du 8 mars 2012, la ville de Laval propose plusieurs initiatives et manifestations :

- adhésion de la ville de Laval à l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), accompagnatrice de la mise en œuvre de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, moyennant un coût de 2 400 € ;
- signature de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale à l'occasion du 8 mars. Cette charte est destinée aux collectivités locales et régionales d'Europe qui sont invitées à la signer, à prendre publiquement position sur le principe de l'égalité des femmes et des hommes, et à mettre en œuvre, sur leur territoire, les engagements définis dans la Charte. Elle est un enjeu d'éducation et de cohésion sociale. Le plan d'actions qui découlera de cette adhésion sera construit en étroite collaboration avec la direction des ressources humaines de la ville de Laval ;
- exposition "Place de la femme", dans le hall du théâtre, durant le mois d'avril, à l'initiative de la Jeune chambre économique qui propose de valoriser 53 portraits de femmes remarquables. La ville de Laval apporte son soutien logistique et financier à ce projet. L'inauguration est prévue le 8 mars 2012 ;
- intervention de Madame Deslandes, auprès du comité d'entreprise d'ERDF, sur l'historique du 8 mars. À noter que dans ce cadre, le comité d'entreprise d'ERDF souhaite se constituer mécène de la manifestation organisée le 11 mars ;
- projection d'un film, "We want sex equality", le dimanche 11 mars 2012 au Cinéville, à 10 h 30, suivi d'un échange avec la salle. La séance est gratuite et ouverte à tous ;

- expositions de l'association Femmes Solidaires "Rendons Nos Droits Universels" à la maison de quartier d'Avesnières du 19 au 22 mars 2012 et "Laïcité, mixité, égalité pour les droits des femmes" à la maison de quartier d'Hilard du 5 au 16 mars 2012. L'association animera des temps d'échange avec les visiteurs ;
l'association Femmes solidaires souhaitent faire l'acquisition de l'exposition "Violences, elles disent non" et sollicite, à cet effet, la ville pour une prise en charge à hauteur de 100 €. Cette exposition sera mise à disposition de la ville et sera valorisée lors de la journée du 8 mars ;
- organisation d'un goûter "Femmes d'ici et d'ailleurs " avec le Centre d'information aux droits des femmes et de la famille (CEDIFF). Cette rencontre est organisée pour les femmes issues de l'immigration qui suivent les ateliers d'information à l'accès aux droits et à la citoyenneté ;
- acquisition de l'exposition "L'égalité c'est pas sorcier !". Cette exposition est un outil de sensibilisation et de prise de conscience qui s'articule autour de cinq grandes thématiques : la grammaire et son rôle dans la représentation des genres, l'égalité professionnelle, la parité en politique, la prostitution et la liberté sexuelle. Cette exposition sera présentée dans le hall de l'hôtel de ville à compter du 6 mars 2012, puis dans les centres sociaux et les établissements scolaires ;
- élaboration d'une plaquette d'information sur les droits des femmes qui sera diffusée dans tous les lieux publics à partir de mars 2012. Cet outil est construit en partenariat avec, notamment, la Commission départementale d'actions contre les violences faites aux femmes (CODEV).

Il convient donc d'approuver l'adhésion de la ville de Laval à l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale et le programme d'action prévu dans le cadre du 8 mars, et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

Sylvie Deslandes : *En ces temps de mi-mandat, je voudrais souligner une fois encore M. le Maire que vous avez désigné une adjointe déléguée à l'égalité femmes/hommes, car en France très peu de communes ont une délégation chargée de l'égalité femmes/hommes et encore moins une adjointe ou un adjoint délégué(e) à cette mission. En ces temps où le Ministère des droits de la femme n'existe pas, je voudrais rappeler cette volonté politique et cet effort que nous faisons chaque jour pour montrer que l'égalité femmes/hommes n'est pas encore acquise. Nous avons un arsenal législatif conséquent mais qui n'est pas totalement appliqué au vu des chiffres que beaucoup connaissent : 27 % d'écart de salaire entre les hommes et les femmes, 80 % des tâches ménagères restent aujourd'hui assumées par les femmes, et les exemples en la matière sont nombreux.*

Je veux simplement vous demander d'accepter l'adhésion de la ville à l'Association française du conseil des communes et des régions d'Europe. Ce conseil a été fondé à Genève en 1951, dans l'espoir de construire une Europe unie basée sur la démocratie et l'autonomie locale ainsi que sur la participation des citoyens. Je fais ce soir ce rappel car la « Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale » nécessite cette adhésion. C'est aujourd'hui la plus grande organisation représentant les autorités locales et régionales dans toute l'Europe, elle représente 100 000 collectivités territoriales en Europe et 58 associations nationales dans 38 pays. L'Association française du conseil des communes et régions d'Europe confirme son attachement européen au service des collectivités territoriales et la construction d'une Europe politique unie et soudée avec un attachement fort à la démocratie locale. Elle est présidée par Louis Le Pensec depuis 1999.

L'AFCCRE est un réseau de plus de 1 500 collectivités territoriales et c'est pour la ville de Laval l'opportunité d'un rayonnement et d'un réseau européen. Voilà pourquoi je trouve important de le souligner ce soir. La cotisation 2012 à l'AFCCRE est calculée en fonction de la population et s'élève pour Laval et ses 53 896 habitants à 2 411 euros.

Les missions de l'AFCCRE, rapidement :

- Conseiller et informer les collectivités territoriales ;*
- Être une force de propositions en liaison avec le CCRE ;*
- Associer les collectivités territoriales aux politiques européennes par ses commissions. Il existe plusieurs commissions : une commission franco-allemande, une commission territoriale, une commission environnement et développement durable, une commission Europe et services publics locaux, une commission Europe coopération et développement, une commission Europe élargie et enfin une commission d'échanges sur la « Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale » ;*
- Développer les échanges et les partenariats ;*
- Soutenir les actions de jumelage des villes ;*
- Former les élus et les cadres territoriaux ;*
- Participer au dialogue européen et international.*

Voilà pourquoi il est important de comprendre le rôle de l'AFCCRE. J'en viens à la question des droits des femmes. L'égalité entre les femmes et les hommes constitue une dimension essentielle à toute démocratie, l'égalité en dépit des nombreuses reconnaissances formelles n'est pas une réalité dans de nombreux secteurs, l'économie, la politique et le social. Les collectivités territoriales ont une responsabilité et un rôle majeur à exercer pour favoriser une société réellement égalitaire.

La Charte présentée officiellement en 2006 lors des États généraux du CCRE à Innsbruck est signée par plus de 1 000 collectivités territoriales en Europe, elle est traduite en vingt langues. En France, la Charte est signée par près de 100 collectivités de tout niveau territorial, et nous serons sans doute la centième.

C'était pour introduire la signature...

C'est trop long ? C'est pourtant important.

C'était donc pour introduire la signature de la « Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale ». Je veux souligner le partenariat exemplaire avec les services de la ville, et notamment le service direction des ressources humaines (DRH) qui a accueilli ce projet avec beaucoup d'enthousiasme et qui a d'ores et déjà constitué un groupe de travail sur la mise en œuvre d'actions en faveur de l'égalité des femmes et hommes dans la vie locale. Cette signature aura lieu le mercredi 7 mars à 14 h, et vous y êtes invités tous et toutes, en présence de notre maire, de Jocelyne Bougeard, présidente de la commission et adjointe au maire de Rennes, et en présence d'une historienne, Fanny Bugnon, qui viendra nous parler de l'évolution de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Nous inaugurerons également une exposition dans le hall de l'Hôtel de Ville, « L'égalité c'est pas sorcier ! » revenant sur un certain nombre de domaines clés, notamment la grammaire qui rend invisible le féminin dans bien des cas, mais il est intéressant de se pencher sur cette question, revenant aussi sur la parité en politique, l'égalité des salaires, la liberté sexuelle et la prostitution. Vous aurez compris que tous ces sujets me sont chers, M. le Maire.

Comme chaque année depuis 2008, nous profitons de cette journée pour projeter un film ayant trait aux droits des femmes. Il sera cette année, pour la quatrième année, projeté au Cinéville de Laval le dimanche 11 mars à 10 h 30 : « We want sex equality » de Nigel Cole, relate, pour ceux qui ne le connaîtraient pas, la grève en 1968, dans la banlieue de Londres, dans les usines Ford. C'est un film joyeux et nous avons besoin de ce genre de film pour parler de sujets graves et sérieux. Je vous invite à venir nombreuses et nombreux à cette projection.

Au programme également, des manifestations autour du 8 mars, de nombreuses expositions, notamment deux expositions de l'association « Femmes solidaires » qui circuleront dans les maisons de quartier, notamment d'Avesnières et d'Hilard. La première s'intitule « Rendons nos droits universels » et la seconde « Laïcité, mixité égalité pour les droits des femmes ».

Et puis je n'ai pas parlé de l'inauguration de l'exposition « Place de la femme » en soutien au travail de la Jeune chambre économique. L'inauguration se fera le jeudi 8 mars à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville. Chaque semaine, vous verrez sur la place du 11 novembre un portrait artistique en noir et blanc d'une femme remarquable et pendant 53 semaines, vous aurez un portrait différent, puisqu'en 2012 année bissextile, il n'y a pas 53 semaines, mais il y a 53 lundis et mardis ! Voilà pourquoi vous aurez 53 portraits. Ces portraits seront également exposés dans le hall du Théâtre de Laval durant le mois d'avril.

Bien, je vois que cela anime et que tout le monde s'agite.

M. le Maire : *Merci beaucoup à notre adjointe pour cette présentation tout à fait complète et précise, qui témoigne de la très forte volonté politique de l'ensemble de l'équipe municipale de promouvoir et d'agir le plus concrètement qui soit pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes.*

Cette volonté est une constante de notre action collective, je tiens à vous dire que cette vigilance de tous les instants fait désormais référence non seulement à l'échelle de notre département, non seulement à l'échelle de notre région, mais au-delà, dans toute la France. Sylvie Deslandes rapporte chaque mois combien les actions de la ville de Laval sont observées et regardées de près par des acteurs très divers, d'autres collectivités en France, régions, villes, ou autres départements. Je tenais à le dire publiquement, ici, à l'ensemble de notre conseil.

Nous allons maintenant voter, car c'est une délibération qui mérite votre vote.

Madame Sultani.

Samia Sultani-Vignerou : *Nous sommes évidemment très sensibles à ce sujet, pouvons-nous savoir s'il y a des femmes chefs de service à la mairie ? Combien de services sont concernés ?*

M. le Maire : *Regardez derrière-nous, il y a quelques représentants des services, mais je n'ai pas le nombre exact. Sur le nombre de directeurs et de directrices, nous arrivons presque à la parité. Nous avançons année après année.*

Sylvie Deslandes : *Au moment de la signature de cette Charte, nous ferons un point sur ce qui existe à la ville de Laval et nous mettrons en œuvre un certain nombre d'actions. Nous disposons à la ville de Laval d'un bilan social sexué, nous nous attacherons à ce que la parité soit respectée y compris au niveau des chefs de service.*

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES DU 8 MARS 2012

N°S 436 - AD - 7 -
Rapporteur : Sylvie Deslandes

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que dans le cadre de son plan municipal, la ville de Laval s'est engagée à lutter contre les discriminations et à promouvoir une société plus égalitaire pour tous,

Qu'à l'occasion de la journée internationale des femmes, le 8 mars, la ville de Laval souhaite favoriser la réflexion et le débat autour de la condition féminine, en proposant plusieurs actions ou initiatives,

Qu'il convient de préciser le contenu du programme des actions menées dans le cadre de la Journée internationale des femmes et les modalités de partenariat,

Sur proposition de la commission attractivité et développement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le programme des actions proposé dans le cadre de la Journée internationale des femmes 2012 est approuvé.

Article 2

Le maire est autorisé à solliciter les subventions les plus larges possibles et à signer tout document à cet effet.

Article 3

L'adhésion de la ville de Laval à l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE) est approuvée.

Article 4

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre des actions menées dans le cadre de la Journée internationale des femmes.

Article 5

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Françoise Marchand pour un partenariat sur la mise en œuvre de la Loi Oudin-Santini.*

RAPPORT

PARTENARIAT RELATIF À UN PROGRAMME EN MATIÈRE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT AVEC LES COMMUNES DE GARANGO, NIAOGHO, KOMTOEGA ET BOUSSOUMA (BURKINA FASO) ET LE COMITÉ DE JUMELAGE GARANGO-LAVAL

Rapporteur : Françoise Marchand

Le conseil municipal a adopté, le 18 octobre 2010, le principe de la participation de la ville de Laval à la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, en application de la loi Oudin-Santini n°2005-95 en date du 9 février 2005, à hauteur de 1 % des recettes perçues sur l'usager sur chacun de ces deux budgets.

La réglementation burkinabé prévoit désormais le transfert des compétences et ressources de l'État aux communes dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement. Le programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement burkinabé (PN-AEPA) précise les axes stratégiques visant à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en termes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

À l'horizon 2015, il s'agit pour les communes burkinabé :

- de faire passer le taux d'accès à l'eau potable à 80 % en zone rurale et 87 % en zone urbaine (contre respectivement 60 % et 74 % en 2005) ;
- de faire passer le taux d'accès à l'assainissement à 54 % en zone rurale et 57 % en milieu urbain (contre respectivement 10 % et 14 % en 2005).

Le transfert des compétences en matière d'eau et d'assainissement aux communes burkinabé se heurte cependant à la faiblesse des moyens financiers et humains dont elles disposent.

Afin d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, les études conduites sur le territoire des communes partenaires de Laval au Burkina Faso, font apparaître les besoins en équipements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement suivants :

- réalisation de 50 forages,
- réhabilitation de 13 forages,
- réalisation de 7 bornes fontaines,
- réalisation de 91 latrines collectives,
- aide à la réalisation de 3 650 latrines familiales.

La ville de Laval souhaite, au titre des années 2012 et 2013, soutenir un programme d'investissements en matière d'approvisionnement en eau potable, portant sur la réalisation ou la réhabilitation de 19 forages sur le territoire des communes de Garango, Niaogho, Komtoega et Boussouma suivant le schéma suivant :

Année	Nombre de forages	Coût annuel TTC	Part de la ville de Laval	Part de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
2012	9	85 500 €	42 750 €	42 750 €
2013	10	95 000,00 €	47 500 €	47 500 €
Total	19	180 500 €	90 250 €	90 250 €

Afin de financer ces réalisations , la ville de Laval envisage :

- de mobiliser une partie des fonds prélevés sur les budgets de l'eau et de l'assainissement au titre de l'article L.1115-1-1 du code général des collectivités territoriales, à hauteur de 50 % du coût global de l'opération, soit 90 250 €,
- de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à hauteur de 50 % du coût total de ces investissements, soit 90 250 €.

En effet, les agences de l'eau se sont engagées dans une démarche d'appui financier aux actions de coopération et de solidarité internationale des collectivités locales dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, notamment en direction des pays d'Afrique subsaharienne. Elles peuvent à ce titre, financer 50 % du coût total d'opérations de réalisation d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

Il est vous proposé d'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ainsi qu'à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de ce programme d'investissements et à son financement.

Par ailleurs, par délibération en date du 18 octobre 2010, le conseil municipal a entériné la participation de la ville de Laval au projet de renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des quatre collectivités partenaires au Burkina Faso dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, conduit sous l'égide de Cités Unies France.

Celui-ci porte en particulier sur l'appui à la création de services de l'eau et de l'assainissement au sein des collectivités burkinabé partenaires.

Dans cette optique, la ville de Laval se propose d'aider la commune de Garango à financer sur 3 ans et de manière dégressive, le recrutement d'un poste de technicien spécialisé en eau et en assainissement mutualisé pour les communes de Garango, Niaogho, Boussouma et Komtoega. L'agent ainsi recruté localement aura pour missions de mettre en place les services communaux de l'eau et de l'assainissement, de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de chacune des quatre communes dans ce domaine.

La ville de Laval bénéficiera pour mener à bien cette action d'un reversement d'une quote-part de la subvention du Ministère des affaires européennes et étrangères obtenue au titre du projet ci-dessus mentionné.

Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

Année	Aide au financement du poste	Aide au fonctionnement du poste	Coût annuel total pour la ville de Laval	Reversement du Ministère des affaires européennes et étrangères
2012	2 940 €	3 000 €	5 940 €	2 970 €
2013	2 021 €	3 000 €	5 021 €	2 510 €
2014	1 011 €	3 000 €	4 011 €	2 006 €
Total	5 972 €	9 000 €	14 972 €	7 486 €

Le financement s'effectuera annuellement au moyen d'une subvention de fonctionnement versée par la ville de Laval à la commune de Garango, les modalités de mise à disposition de l'agent recruté auprès des communes de Niaogho, Boussouma et Komtoega étant fixées par convention distincte.

Françoise Marchand : *Il existe un partenariat depuis 1974 entre la ville de Laval et quatre départements burkinabés qui sont devenus des communes de plein exercice, à savoir Garango, Boussouma, Niaogho et Komtoega. En 2009, une charte de partenariat a été signée entre la ville de Laval et ces quatre communes burkinabés dans le cadre de la coopération décentralisée. La délibération qui vous est présentée fait suite à celle que vous avez votée à l'unanimité par notre assemblée le 18 octobre 2010 et qui a permis la mise en œuvre de la loi Oudin-Santini. Celle-ci nous permet d'affecter 1 % des recettes des budgets eau et assainissement de notre ville, à des actions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.*

La délibération de ce soir présente plusieurs volets :

- Premier volet, le financement de 19 forages sur deux ans sur l'ensemble du territoire partenaire de Laval. Ces 19 forages vous sont présentés en programme bisannuel car l'une des autorisations que vous allez voter et celle que vous donnerez au maire de Laval est de demander une subvention à l'Agence de l'eau Loire Bretagne. En effet, les agences de l'eau sont susceptibles de financer à 50 % les investissements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ;*
- Deuxième volet, la mise en place d'un service eau et assainissement municipal, par le biais de l'embauche d'un technicien dont le temps de travail sera mutualisé entre les quatre communes burkinabés.*

Voilà le contenu de cette délibération, je tenais par ailleurs à vous faire part de la participation de la ville de Laval à un projet tripartite, pour lequel nous avons tous été favorables. C'est un projet qui engage d'autres villes (Chambéry, Morlaix, Dreux, Châtelleraut, etc.), des communes allemandes et nos partenaires burkinabés. Ce projet innovant permet de mutualiser les outils de développement des compétences locales au Burkina Faso. Il sera présenté le 14 mars prochain au forum mondial de l'eau, organisé cette année à Marseille.

M. le Maire : *Nous insistons aussi beaucoup sur ce volet de l'action municipale, la solidarité internationale, car elle donne un autre visage de la mondialisation, que celui que nous connaissons trop souvent, marqué par la crise financière. Une action très concrète pour une société plus humaine et plus fraternelle.*

PARTENARIAT RELATIF À UN PROGRAMME EN MATIÈRE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT AVEC LES COMMUNES DE GARANGO, NIAOGHO, KOMTOEGA ET BOUSSOUMA (BURKINA FASO) ET LE COMITÉ DE JUMELAGE GARANGO-LAVAL

N°S 436 - AD - 8 -

Rapporteur : Françoise Marchand

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L1115-1-1,

Vu la circulaire interministérielle NOR INTB0700052C du 30 avril 2007,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 octobre 2010 portant mise en place d'un dispositif de coopération décentralisée en matière d'eau et d'assainissement,

Considérant que l'article 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales instaure la faculté pour les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées à ces services, de mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans le cadre des conventions prévues à l'article 1115-1, des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités ou groupements, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement,

Que le projet de renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage communales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement conduit par la ville de Laval en direction de ses communes partenaires au Burkina Faso implique l'appui à la mise en place de services communaux d'eau et d'assainissement,

Qu'il convient pour cela d'accompagner le recrutement d'un technicien spécialisé en eau potable et assainissement par la commune de Garango, poste qui sera mutualisé auprès des trois autres communes partenaires de Laval, Niaogho, Komtoega et Boussouma,

Qu'une subvention de fonctionnement doit être versée à la commune de Garango et qu'une convention doit être établie en ce sens,

Qu'il convient de réaliser 19 forages sur le territoire des communes de Garango, Niaogho, Komtoega et Boussouma et qu'un co-financement doit, pour se faire, être sollicité auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,

Sur proposition de la commission attractivité et développement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Une subvention de fonctionnement de 5 940 € au titre de l'année 2012 est attribuée à la commune de Garango afin d'aider au financement d'un poste de technicien spécialisé en eau potable et assainissement mutualisé auprès des quatre communes partenaires de Laval au Burkina Faso.

Article 2

Le maire est autorisé à signer tout acte à cet effet.

Article 3

Le maire est autorisé à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre de la réalisation d'infrastructures d'eau et d'assainissement sur le territoire des communes partenaires au Burkina Faso, et à signer tout acte à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Nous allons passer à la dernière commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville.*

*

**PERSONNEL - ADMINISTRATION GÉNÉRALE -
FINANCES - GESTION DE LA VILLE**

M. le Maire : *Avant de laisser la parole dans un instant à Jean-Christophe Boyer, je tenais à vous dire que j'ai reçu une lettre du président de la Chambre régionale de la cour des comptes. Notre ville fera l'objet d'un contrôle : examen de la gestion de la commune de Laval à compter de 2007. Un conseiller a été nommé, il viendra travailler auprès de la ville et établira un rapport dont je vous rendrai compte ici même lors d'un prochain conseil municipal. Il s'agit d'un contrôle très classique, toutes les collectivités font l'objet d'un contrôle et c'est heureux. Ce contrôle comprend deux aspects particuliers : la petite enfance et l'accès aux crédits dans le cadre d'une enquête nationale menée par la Cour des comptes. Ce que nous faisons à Laval nourrira donc la réflexion au plan national de la Cour des comptes.*

Nous poursuivons avec notre adjoint aux finances sur les taux d'imposition pour l'année 2012.

RAPPORT

TAUX DES IMPÔTS LOCAUX DIRECTS

Rapporteur : Jean-Christophe Boyer

Conformément au budget 2012 adopté par le conseil municipal du 12 décembre 2011, il est proposé, pour l'année 2012, de maintenir le niveau des taux d'imposition.

Ainsi, dans un contexte marqué par la baisse des dotations de l'État (- 200 000 €) et la hausse des charges financières (swap euro/franc suisse, remboursement du prêt Beauregard), la ville devra être particulièrement vigilante pour maîtriser le niveau des dépenses de fonctionnement.

L'équilibre budgétaire 2012 est fondé sur un produit des contributions directes de 29,5 M€. Dans ce sens, il vous est proposé de reconduire les mêmes taux qu'en 2011 :

- 22,18 % pour la taxe d'habitation,
- 28,79 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 39,96 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Jean-Christophe Boyer : *Aucun évènement notable depuis le vote du budget 2012 au mois de décembre. Malgré le désengagement de l'État sur un certain nombre de points, nous proposons de maintenir l'équilibre budgétaire avec un vote des taux d'imposition identique à celui de 2011, soit 22,18 % pour la taxe d'habitation, 28,79 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, et 39,96 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.*

M. le Maire : *Avez-vous des questions ?*

Oui, Madame Soultani.

Samia Soultani-Vignerou : *Comme à notre habitude, nous ne pouvons ne pas intervenir sur ce sujet, M. le Maire. Avec cette délibération, vous nous demandez ou plutôt vous nous proposez de reconduire les taux de 2011, si je reprends vos termes « dans votre pays de démocratie participative » proposition vaut imposition. Je suppose que ces taux vont être votés par la majorité municipale. Vous nous proposez donc de reconduire les mêmes taux de 2011, mais aussi les taux de 2010 et de 2009, devons-nous le rappeler aux Lavallois.*

Vous nous énoncez aussi dans cette délibération, très étayée puisqu'elle fait un tiers de page, les raisons de ces taux pharamineux. Permettez-moi de les revoir avec vous :

- Premier argument : la baisse des dotations de l'État à hauteur de 200 000 euros, c'est une des raisons avancées pour justifier cette augmentation de 30 % des impôts. J'admets que c'est criminel de la part de l'État de baisser d'autant ces dotations, mais savez-vous que rien qu'en dépenses de réception pour 2011, vous avez dépensé près d'un million d'euros, ce qui correspond à cinq fois plus que cette baisse des dotations ! Cela figure dans le compte administratif.

Je peux vous faire une copie si vous ne le savez pas encore. Mesdames et messieurs de la majorité, vérifiez vous-mêmes : près d'un million d'euros en frais de réception en temps de crise, après avoir étranglé les Lavallois avec l'augmentation de 30 % des impôts.

- Deuxième argument : la hausse des charges financières liées à l'emprunt indexé sur le franc suisse. Le surcoût lié à cet emprunt est estimé à 780 000 euros, vous me corrigez si j'ai tort. Vous vous justifiez également avec l'emprunt souscrit pour les jardins de Beauregard pour la somme d'environ 1,7 million d'euros, intérêts compris. Ce qui nous fait un total d'environ 2,7 millions d'euros qui ne justifient donc pas l'augmentation de 24 millions d'euros engrangés depuis 2009, si nous faisons le total. La différence est dans ce cas de 21 millions d'euros par rapport aux arguments avancés. Ce n'est donc pas une paille.

Sachant qu'en parallèle, la ville continue à emprunter des millions et des millions d'euros à des taux exorbitants, nous en avons encore vu passer dans les décisions municipales.

Si au moins cet argent servait à protéger le patrimoine des Lavallois, dois-je rappeler l'état dans lequel sont les bateaux lavoirs éventrés, car vous avez décidé en catimini de supprimer des postes d'agents municipaux qui assuraient le service nocturne de patrouille.

Dois-je rappeler l'état dans lequel se trouvent les rues de Laval ? Vous me direz, les Lavallois doivent s'estimer heureux, la neige a disparu, car même ce service, la ville n'est plus en mesure de l'assurer, comparé à d'autres villes de l'agglomération dont les maires ont anticipé le déneigement des routes pour permettre aux habitants d'aller travailler et d'emmener leurs enfants à l'école. C'est leur droit.

Dois-je rappeler l'état dans lequel se trouvent les bâtiments du site du 42^{ème}. laissés à l'abandon et que vous n'avez pas jugé utile de mettre hors gel en période de si grand froid ? Pouvez-vous nous en dire un mot puisque nous avons lu ce fait dans la presse, mais peut-être que les journalistes mentent aussi et lancent des rumeurs en l'air, sans doute ?

Dois-je continuer car la liste est longue et reflète votre manque d'anticipation, votre absence de vision et votre gestion court-termiste de la ville : c'est devenu malheureusement le lot quotidien des Lavallois. Qu'apprenons-nous dans la presse ce matin ? Que la gestion de la ville de Laval tient désormais à quelques miracles. Prions alors M. le Maire, prions pour que la ville aille mieux. Nous ne pourrions voter une telle délibération, ou plutôt une aberration, qu'est l'augmentation de 30 % des impôts locaux, car lorsque nous voyons à quoi sert cet argent, nous ne pouvons que nous indigner et refuser de cautionner les choix qui sont les vôtres : le logo, le relookage des TUL (transports urbains lavallois), les réceptions « à gogo », les études diverses et variées allant de 30 000 euros payés aux étudiants de Sciences Po aux 600 000 euros payés au cabinet parisien qui doit vous aider à préparer votre projet municipal pour 2014, M. le Maire, sur le dos du contribuable.

Nous ne voterons pas cette injustice, pas par idéologie mais par conviction et par responsabilité vis-à-vis des Lavallois que vous avez décidé de dépouiller jusqu'au dernier centime.

Trois questions, si vous daigniez y répondre :

- Qu'est-ce qui justifie la suppression des trois postes d'agents municipaux qui assuraient la surveillance du patrimoine de la ville ?*
- Dans quel état se trouvent réellement les bâtiments du 42ème ? Nous sommes preneurs d'informations sur le sujet ;*
- Pouvez-vous nous donner un bilan des études financées depuis 2008 par la mairie, s'il vous plaît ? Je vous remercie.*

M. le Maire : *Merci Madame Soutani, vous continuez sur le registre de l'outrance, c'est votre droit, mais ce que nous avons entendu ce soir est un festival ! Un million d'euros en frais de réception, je me demande où êtes-vous allée chercher ce chiffre ? Il faut être sérieux.*

Samia Soutani-Vignerou : *Je ferai une copie M. le Maire et vous l'enverrai ainsi qu'aux journalistes !*

M. le Maire : *Un million d'euros en frais de réceptions, vous rendez-vous compte de ce que vous venez d'affirmer Madame Soutani ? Tous ceux qui viennent dans cette mairie, les citoyens, les associations, etc., savent bien qu'ici les choses sont faites modestement. Ce ne sont pas les quelques boîtes de biscuits, les jus de fruits et les sandwiches qui réussiront à totaliser un million d'euros ! Je ne sais pas où vous êtes allée chercher ce chiffre Mme Soutani, mais c'est votre responsabilité.*

J'entends ensuite des taux d'intérêt exorbitants auxquels nous contractons nos emprunts. Justement, nous avons une réunion de travail sur ce sujet aujourd'hui, et nous sommes à des taux tout à fait raisonnables dans le contexte actuel.

Quant à votre mise en cause du travail des agents municipaux suite au gel et à l'enneigement de la ville, sachez que la vingtaine d'agents qui était sur le pont quasiment chaque jour de la semaine, nuits comprises, n'a pas chômé. Juste un chiffre pour vous éclairer : 20 agents, 5 saleuses, 227 tonnes de sel utilisées, ce qui correspond à 19 000 euros dépensés pour déneiger autant que faire se peut les rues, les trottoirs et les cheminements piétons prioritaires, l'accès aux bâtiments publics, aux écoles, etc.

Je veux bien qu'on assène des choses qui sont loin de la vérité, mais sachez que nous sommes assez surpris de ce que nous entendons ce soir.

Samia Soutani-Vignerou : *Pourquoi les bus ne fonctionnaient-ils pas alors ?*

M. le Maire : *Écoutez, il y avait de la neige Madame Soutani.*

Samia Soutani-Vignerou : *Nous sommes élus à Laval.*

Claude Gourvil : *Il y avait un arrêté d'interdiction de circulation des véhicules de plus de 7 tonnes.*

M. le Maire : *Bien sûr, mais j'imagine que cela Madame Soutani le sait. Vous savez que le dimanche, les saleuses sont passées. Vous avez mis en cause le manque de réactivité et le travail des agents municipaux, mais sachez que dans la nuit du samedi au dimanche, de minuit trente jusqu'à 6 heures du matin, nos agents étaient dehors en train de saler les axes prioritaires de notre ville et les points stratégiques : pompiers et hôpital en particulier. Ils ont été sur le pont pendant l'ensemble de la période de froid, mais nous avons dû faire face à un phénomène climatique exceptionnel. Ce que nous avons vécu à Laval, nous l'avons vécu dans d'autres communes de la Mayenne et dans d'autres communes de la région évidemment, chacun l'aura bien compris.*

Vous m'interrogez sur la maintenance des bâtiments. Sur le 42^{ème}, je vais vous rassurer, nous avons les chiffres : une trentaine de radiateurs ont été affectée par le gel sur l'ensemble des bâtiments, seulement trente radiateurs, ils étaient appelés à être remplacés, il s'agit du bâtiment 18. Pour les autres bâtiments, il n'y a pas de difficulté notable à signaler, si ce n'est des fuites ici ou là, mais qui ont depuis été réparées. Pas d'alarmisme et d'inquiétude particulière.

Je voudrais, avant de terminer, rendre hommage franchement à l'engagement et à l'investissement professionnel de nos agents, car dans la période que nous avons traversée, ils n'ont pas ménagé leur peine. Ils étaient sur le terrain non seulement le jour, mais aussi la nuit. Aujourd'hui, nous pourrions tous nous rassembler pour reconnaître l'investissement particulier de nos agents. Ils ont fait honneur au service public et ce serait bien de le reconnaître.

Samia Sultani-Vigneron : *J'ai posé deux autres questions : qu'est-ce qui justifie le licenciement, ou plutôt la suppression des trois postes d'agents qui assuraient la surveillance du patrimoine ? Et la troisième question : pouvez-vous nous donner un bilan financier des études engagées depuis 2008 ?*

M. le Maire : *Concernant votre question sur le gardiennage nocturne, il n'y a pas eu trois postes supprimés. Ce que vous dites est faux, il s'agit d'une équipe qui assurait la surveillance de certains bâtiments et après deux départs en retraite, il a été décidé de ne pas poursuivre l'action de ce service. Mais je veux vous rassurer Madame Sultani, si vous étiez réellement inquiète, tous les bâtiments sensibles sont sous alarme et sont donc protégés.*

Les bateaux lavoirs ne bénéficient pas d'un système de vidéo surveillance ou d'un mirador particulier, mais nous avons renforcé la sécurité de ce site récemment. Et je peux vous dire que les travaux commenceront prochainement pour la restauration de nos bateaux lavoirs, pour le premier d'entre eux, le Saint-Julien.

Le patrimoine est protégé, gardienné et surveillé à Laval.

Samia Sultani-Vigneron : *Et sur le bilan financier des études engagées, allant des frais payés aux étudiants de Sciences Po jusqu'aux dernières études votées récemment ?*

M. le Maire : *Vous avez fait un total apparemment, mais je ne sais pas s'il est juste car quand j'entends un million d'euros pour les frais de réception, cela prête plutôt à sourire.*

Samia Sultani-Vigneron : *Donnez-moi le vrai chiffre dans ce cas.*

M. le Maire : *Sur l'ensemble des autres études pas de difficulté. Sur le 42ème, vous voyez que le projet est mis en œuvre aujourd'hui. Sur les études urbaines, nous avons besoin d'un appui et d'une expertise technique pour imaginer ce que sera la ville demain et pour engager la rénovation de notre PLU et de notre ZPPAUP qui portera un nouveau nom. Sachez que j'ai le souci comme maire de dépenser au plus près l'argent public. Chaque jour, je fais des arbitrages, il y a des propositions de dépenses que je refuse et des propositions de dépenses que j'accepte bien entendu, c'est l'exercice de la responsabilité municipale. Depuis 2008, qui redresse les finances municipales, avec toute une équipe et l'ensemble des services pour sortir la « tête de l'eau » ? Je crois que c'est cette équipe municipale.*

TAUX DES IMPÔTS LOCAUX DIRECTS

N°S 436 - PAGFGV - 1

Rapporteur : Jean-Christophe Boyer

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 et les articles L.2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif 2012 de la ville de Laval,

Considérant que l'équilibre du budget principal de la ville de Laval est assuré pour partie par la recette du produit des impôts locaux,

Qu'il convient de fixer le taux d'imposition à 22,18 % pour la taxe d'habitation, 28,79 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 39,96 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour obtenir le produit attendu,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les taux d'imposition pour l'année 2012 de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sont les suivants :

- Taxe d'habitation	: 22,18 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	: 28,79 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	: 39,96 %

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée, dix conseillers municipaux ayant voté contre.

M. le Maire : *Poursuivons avec la création d'un poste de technicien prévention sécurité, Jean-Yves Lefeuve.*

RAPPORT

CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRÉVENTION SÉCURITÉ

Rapporteur : Jean-Yves Lefeuve

En raison des nombreux projets (lutte contre les troubles musculo-squelettiques, mise en place de documents de prévention uniques, renforcement des politiques de reclassement professionnel, prévention alcool, etc) menés par le service prévention et sécurité de la ville de Laval pour répondre à la réglementation relative à la santé et à la sécurité des agents, une réflexion a été menée sur l'organisation de ce service.

Il en résulte que pour poursuivre l'amélioration des conditions de travail des agents municipaux et continuer à assister et conseiller convenablement l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail, un poste de technicien prévention sécurité doit être créé.

Le technicien prévention sécurité aura pour principales missions de réaliser le document unique (évaluations des risques) et tous les documents ou procédures qui en découlent (fiches de consignes, tableaux des produits chimiques, etc), de sensibiliser les agents et l'autorité territoriale aux problèmes de sécurité, de participer à l'animation du réseau ACMO (agents chargés de la mise en œuvre de l'hygiène et la sécurité), d'analyser et assurer le suivi des accidents de travail, de contribuer à l'organisation et au suivi du comité d'hygiène et de sécurité et de participer à des actions de sensibilisation de prévention.

Considérant qu'il convient de créer un poste de technicien prévention, que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il vous est proposé d'approuver la création de ce poste.

Jean-Yves Lefeuvre : *La ville de Laval est engagée dans un programme de prévention sécurité, et en particulier dans la lutte contre les troubles musculo-squelettiques. Il s'agit d'un programme onéreux, nous avons donc fait appel à des subventions en particulier auprès du Fonds national de la prévention. Ces fonds vont nous permettre d'engager, pour la réalisation de ce projet, un technicien prévention sécurité, qui nous aidera entre autre à terminer les documents uniques. Pour chaque service de la ville de Laval, nous devrions avoir un document unique, il devrait d'ailleurs être fait depuis 2001, nous sommes très en retard. C'est la même chose pour les conduites en plomb. Ce technicien prévention sécurité devrait nous permettre de rattraper ce retard. Dans l'enveloppe de cette subvention, nous pouvons intégrer ce technicien, c'est pourquoi nous vous proposons d'approuver la création de ce poste.*

CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRÉVENTION SÉCURITÉ

N°S 436 - PAGFGV - 2

Rapporteur : Jean-Yves Lefeuvre

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3 et 34,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu la délibération du 31 janvier 2011 portant sur la refonte du régime indemnitaire des agents municipaux,

Considérant qu'il convient de créer un poste de technicien prévention sécurité,

Que le technicien prévention sécurité aura pour principales missions de réaliser le document unique (évaluations des risques) et tous les documents ou procédures qui en découlent (fiches de consignes, tableaux des produits chimiques, etc), de sensibiliser les agents et l'autorité territoriale aux problèmes de sécurité, de participer à l'animation du réseau ACMO (agents chargés de la mise en œuvre de l'hygiène et la sécurité), d'analyser et assurer le suivi des accidents de travail, de contribuer à l'organisation et au suivi du comité d'hygiène et de sécurité et de participer à des actions de sensibilisation de prévention,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le poste de technicien prévention sécurité, à temps complet, devra être pourvu par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Article 2

Le poste de technicien prévention sécurité, à défaut du recrutement d'un fonctionnaire titulaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, pourra être pourvu par voie contractuelle en application de l'article 3 alinéa 1 de la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale aux conditions suivantes :

- formation Bac + 2 ou 3 exigée dans le domaine de la prévention des risques professionnels,
- capacité d'analyse et d'organisation,
- grande autonomie, sens du travail en équipe,
- capacité relationnelle et rédactionnelle,
- maîtrise des outils de bureautiques,
- permis B exigé.

Article 3

La rémunération est fixée selon la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux avec l'octroi d'un régime indemnitaire défini par la délibération du 31 janvier 2011 fixant le régime indemnitaire du personnel de la ville de Laval.

Article 4

Le maire ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Poursuivons avec la création d'un groupement de commandes avec Laval Agglomération pour la location et l'entretien des tenues de travail.*

RAPPORT

CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LAVAL AGGLOMÉRATION POUR LA LOCATION ET L'ENTRETIEN DES TENUES DE TRAVAIL

Rapporteur : Jean-Yves Lefeuve

La ville de Laval et la communauté d'agglomération de Laval ont des besoins similaires quant à la location, au nettoyage et à l'entretien des vêtements de travail.

La location entretien est une prestation qui permet d'assurer, en plus de l'entretien des tenues, les prestations suivantes :

- réalisation des tenues de travail des agents sur mesures,
- réparations des tenues si besoin (fermeture éclair, boutons, poches déchirées, etc),
- remplacement automatique des tenues usées,
- conformité des tenues de travail haute visibilité.

Aussi, afin de mutualiser leurs achats et ainsi de permettre d'obtenir des prix plus compétitifs de la part des prestataires, est-il proposé de créer un groupement de commandes dont le coordonnateur sera la ville de Laval.

Le coordonnateur sera chargé d'élaborer le cahier des charges, d'assurer l'ensemble des opérations liées à la procédure, de notifier le marché au titulaire et d'en effectuer le suivi administratif. À cet effet, et en application de l'article 8-VII du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres de la ville sera utilisée pour attribuer le marché.

Chacun des membres du groupement assurera l'exécution financière du marché pour la part des prestations le concernant.

Il vous est proposé d'approuver la constitution de ce groupement de commandes et d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention afférente.

Jean-Yves Lefevre : *Vous avez vu dans les marchés, lors de la délibération de tout à l'heure, qu'il y avait la location et l'entretien des tenues de travail, cela fait partie des marchés dont nous avons longuement parlé. Pour que les coûts soient moins élevés, nous vous proposons de grouper les commandes avec Laval Agglomération, la ville de Laval restant le coordonnateur de ce projet.*

M. le Maire : *Il s'agit d'équiper nos agents de nouvelles tenues. Je mets aux voix.*

CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LAVAL AGGLOMÉRATION POUR LA LOCATION ET L'ENTRETIEN DES TENUES DE TRAVAIL

N°S 436 - PAGFGV - 3

Rapporteur : Jean-Yves Lefevre

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code des marchés publics et notamment l'article 8,

Considérant qu'il est opportun pour la ville de Laval et la communauté d'agglomération de Laval de retenir un prestataire unique quant à la location, au nettoyage et à l'entretien de vêtements de travail,

Qu'il est donc nécessaire de constituer un groupement de commandes comprenant la ville de Laval et la communauté d'agglomération de Laval, afin de globaliser la procédure d'attribution des marchés,

Qu'il est proposé que le coordinateur du groupement soit la ville de Laval qui sera chargée d'élaborer le cahier des charges, d'assurer l'ensemble des opérations liées à la procédure et d'effectuer le suivi administratif du marché. À cet effet, et en application de l'article 8-VII du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres du coordonnateur sera utilisée pour attribuer le marché,

Sur proposition de personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La constitution d'un groupement de commandes avec la communauté d'agglomération de Laval pour la location et l'entretien des tenues de travail est approuvée.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la ville de Laval comme coordonnateur du groupement.

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée. La fin du groupement sera constatée par une délibération de l'assemblée délibérante de chacun des membres du groupement et ne sera effective qu'à l'expiration du marché en cours.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Poursuivons Jean-Yves avec la convention et l'association des Francs Archers.*

RAPPORT

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES FRANCS ARCHERS POUR LA FABRICATION ET LA LIVRAISON DE REPAS

Rapporteur : Jean-Yves Lefeuve

L'association des Francs Archers a sollicité la ville de Laval pour lui délivrer des repas dans le cadre des stages multi-activités. Pour cela, il convient de fixer certaines dispositions.

Le service de restauration de la ville de Laval fabriquera et livrera les repas. Le prix comprend la fourniture et la livraison de cette prestation.

Le tarif est ainsi fixé pour l'année 2012 :

- repas pré-ados : 2,26 € HT, soit 2,70 € TTC,
- repas adultes : 2,26 € HT, soit 2,70 € TTC.

Le prix sera révisé le 1er janvier de chaque année.

Une convention doit être établie à cet effet.

Il vous est proposé d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention avec l'association des Francs Archers.

Jean-Yves Lefeuve : *L'association des Francs Archers nous a sollicités pour que nous leur fournissions, non pas un repas entier, mais un plat principal, les légumes et le pain. Nous avons répondu favorablement à cette demande. Cela nous permettra de rentabiliser notre cuisine centrale pendant les temps hors scolaires. Le coût de revient de ce repas est de 2,70 euros, fournitures comprises, pour un plat.*

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES FRANCS ARCHERS POUR LA FABRICATION ET LA LIVRAISON DE REPAS

N°S 436 - PAGFGV - 4

Rapporteur : Jean-Yves Lefeuve

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que l'association des Francs Archers a sollicité la ville de Laval pour assurer la fabrication et la livraison de repas,

Qu'il convient d'établir une proposition définissant les modalités de fabrication, de livraison et les conditions financières de cette prestation,

Qu'une convention doit être établie à cet effet,

Sur proposition de personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval assurera la fabrication et la livraison de repas pour l'association des Francs Archers. Les repas comprendront un plat de résistance avec ses légumes et le pain.

Le tarif est ainsi fixé pour l'année 2012 :

- repas pré-ados : 2,26 € HT, soit 2,70 € TTC,
- repas adultes : 2,26 € HT, soit 2,70 € TTC.

Le tarif est révisable au 1er janvier de chaque année.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention pour la fabrication et la livraison de cette prestation.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Poursuivons Jean-Yves avec un groupement de commandes avec le CCAS pour l'assistance à la passation des marchés d'assurances.*

RAPPORT

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ASSISTANCE À LA PASSATION DES MARCHÉS D'ASSURANCES

Rapporteur : Jean-Yves Lefeuve

La ville de Laval et le centre communal d'action sociale de Laval ont des besoins similaires en matière d'assurances, notamment sur le plan de la couverture des risques liés à la responsabilité civile, au parc automobile et au parc immobilier.

Les marchés des deux collectivités arrivent à échéance le 31 décembre 2012. Avant de mettre en place de nouveaux marchés, il est au préalable nécessaire de recourir à un prestataire ayant pour mission l'assistance à la passation de ces marchés.

Aussi, afin de mutualiser cette prestation et de permettre l'obtention de prix plus compétitifs de la part du cocontractant, il est proposé de créer un groupement de commandes pour l'assistance à la passation des marchés d'assurances.

Le coordonnateur en sera la ville de Laval. Il sera chargé d'élaborer le cahier des charges, d'assurer l'ensemble des opérations liées aux procédures, de notifier le marché au titulaire et d'en effectuer le suivi administratif.

Il vous est proposé d'approuver la constitution de ce groupement de commandes et d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention afférente.

Jean-Yves Lefevre : *Tout est dans le titre, il faut grouper les assurances avec le centre communal d'action social (CCAS), il n'y a pas d'autre commentaire à faire.*

M. le Maire : *Mais encore ?*

Jean-Yves Lefevre : *C'est la mutualisation des achats des assurances.*

M. le Maire : *...avec le CCAS, pour la passation des marchés d'assurances. Merci pour cet esprit synthétique, cette concision dans le propos Jean-Yves, c'est tout à ton honneur. Je mets aux voix cette concision.*

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ASSISTANCE À LA PASSATION DES MARCHÉS D'ASSURANCES

N°S 436 - PAGFGV - 5 -
Rapporteur : Jean-Yves Lefevre

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code des marchés publics et notamment l'article 8,

Considérant que les marchés d'assurances de la ville de Laval et du centre communal d'action sociale de Laval arrivent tous deux à échéance le 31 décembre 2012 et doivent faire au préalable l'objet d'une mission d'assistance à leur mise en place,

Que cette mission d'assistance peut être mutualisée,

Qu'à cette fin, il est nécessaire de constituer un groupement de commandes entre la ville de Laval et le centre communal d'action sociale de Laval,

Qu'il est proposé que le coordonnateur du groupement soit la ville de Laval qui sera chargée d'élaborer le cahier des charges, d'assurer l'ensemble des opérations liées à la procédure et d'effectuer le suivi administratif du marché,

Sur proposition de personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La constitution d'un groupement de commandes avec le centre communal d'action sociale de Laval pour la mission d'assistance à la passation des marchés d'assurances est approuvée.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer avec le centre communal d'action sociale de Laval la convention constitutive du groupement de commandes pour la mission d'assistance à la passation des marchés d'assurances, pour lequel la ville de Laval est désignée comme coordonnateur.

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée. La fin du groupement sera constatée par une délibération de l'assemblée délibérante de chacun des membres du groupement et ne sera effective qu'à l'expiration du marché en cours.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Jean-Christophe Boyer, s'il était là ce serait parfait. Il devrait nous parler de la proposition de membres pour Laval Agglomération afin de composer la commission intercommunale des impôts directs.*

Jean-Christophe Boyer : *Je cherchais un million d'euros de dépenses... sur les frais de réception.*

M. le Maire : *Et tu as des difficultés à les trouver ?*

Jean-Christophe Boyer : *Je ne les trouve pas, même dans le grenier, mais en attendant j'ai trouvé les noms.*

RAPPORT

PROPOSITION DE MEMBRES À LAVAL AGGLOMÉRATION POUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Rapporteur : Jean-Christophe Boyer

Par délibération du 21 novembre 2011, le conseil communautaire de Laval agglomération a créé une commission intercommunale des impôts directs sur son territoire.

Cette commission se prononcera en lieu et place des commissions communales sur la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation des locaux commerciaux et biens divers et sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposés par l'administration.

Elle aura une importance d'autant plus grande que la réforme des valeurs locatives se mettra en place en 2012.

Les communes de l'agglomération sont aujourd'hui sollicitées pour proposer des membres au conseil communautaire.

Sont proposées membres de la commission intercommunale des impôts directs, les personnes suivantes :

- Jean-Christophe Boyer
- Georges Poirier
- François Zocchetto
- Bruno Di Rico
- Eric Hunaut
- Daniel Bellanger
- Thierry Gendron
- Stéphane Breton
- Jean-Michel Motrieux
- Antoine Butrot
- Maître Duval
- Jean-Marc Delhommeau
- Michel Soutif

Jean-Christophe Boyer : *Ont été proposés en commission au titre des élus, Jean-Christophe Boyer, Georges Poirier et François Zocchetto. Nous avons ensuite consulté les différentes chambres (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers, experts comptables, etc.), nous aboutissons à la proposition suivante : Bruno Di Rico de la Chambre des métiers, Éric Hunaut et Daniel Bellanger au titre des industriels, Thierry Gendron et Stéphane Breton au titre des commerçants et pour les experts comptables, Jean-Michel Motrieux, Antoine Butrot, Jacky Duval, Jean-Marc Delhommeau et Michel Soutif. Ces experts devront à la fois être situés à Laval et hors-Laval.*

PROPOSITION DE MEMBRES À LAVAL AGGLOMÉRATION POUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

N°S 436 - PAGFGV - 6

Rapporteur : Jean-Christophe Boyer

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 novembre 2011 relative à la création de la commission intercommunale des impôts directs,

Considérant que le conseil communautaire a créé une commission intercommunale des impôts directs sur le territoire de Laval Agglomération,

Que cette commission se prononcera en lieu et place des commissions communales sur la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation des locaux commerciaux et biens divers et sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposés par l'administration,

Que les communes de l'agglomération sont sollicitées pour proposer des membres à cette commission intercommunale des impôts directs,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Sont proposées membres de la commission intercommunale des impôts directs, les personnes suivantes :

- Jean-Christophe Boyer
- Georges Poirier
- François Zocchetto
- Bruno Di Rico
- Eric Hunaut
- Daniel Bellanger
- Thierry Gendron
- Stéphane Breton
- Jean-Michel Motrieux
- Antoine Butrot
- Maître Duval
- Jean-Marc Delhommeau
- Michel Soutif

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Enfin, une dernière délibération pour notre conseil de ce soir, une modification de la composition de la délégation de service public sur le stationnement. Xavier Dubourg souhaite en sortir.*

RAPPORT

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC STATIONNEMENT

Rapporteur : Jean-Christophe Boyer

Par délibération du conseil municipal en date du 17 mai 2010, le principe de délégation de service public stationnement a été approuvé. Par cette même délibération, la commission de délégation de service public stationnement a été créée.

Celle-ci est présidée par Jean-Christophe Boyer (arrêté n° 12/10 du 19 mai 2010) et composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants désignés au sein de l'assemblée délibérante qui sont :

cinq membres titulaires :

- Jean-Yves LEFEUVRE
- Nicole PEU
- Idir AÏT-ARKOUB
- Florence FABRE-DUREAU
- Samia SOULTANI-VIGNERON

cinq membres suppléants :

- Georges POIRIER
- Guy GOURNAY
- Claude GOURVIL
- Marielle ROLINAT
- Xavier DUBOURG.

Xavier Dubourg a fait part de son impossibilité de siéger au sein de cette commission.

Il convient donc de pourvoir à son remplacement. À cet effet, il vous est proposé de désigner _____, membre suppléant à la commission délégation de service public stationnement en remplacement de Xavier Dubourg.

Jean-Christophe Boyer : *Xavier Dubourg a fait part de son impossibilité de siéger au sein de cette commission, il convient de pourvoir à son remplacement. Xavier Dubourg siégeait au titre de la suppléance de Samia Soultani-Vigneron, nous attendons la proposition de l'opposition.*

L'opposition : *Chantal Grandière.*

M. le Maire : *S'il n'y a pas d'autre demande de parole, nous allons voter cette modification. Je mets aux voix cette modification avec Chantal Grandière.*

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC STATIONNEMENT

N°S 436 - PAGFGV - 7

Rapporteur : Jean-Christophe Boyer

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-5,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 mai 2010 approuvant le principe d'une délégation de service public stationnement et créant la commission de délégation de service public stationnement,

Considérant que Xavier Dubourg, membre suppléant de la commission de délégation de service public stationnement, a fait part de son impossibilité de siéger au sein de celle-ci,

Qu'il convient de pourvoir à son remplacement,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Est désigné(e) comme membre suppléant de la commission de délégation de service public stationnement, en remplacement de Xavier Dubourg : Chantal Grandière.

Conseil municipal du 27 février 2012

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Mesdames, messieurs, merci de votre participation ce soir. À bientôt pour un prochain conseil municipal.*

La séance est levée à 22 h 20.